



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 26/09/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 septembre 2012**  
**D-2012/506**

***Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Rapport d'activité 2011 et compte administratif de la CUB.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales stipule que le « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... »

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Alain JUPPE**

# COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Rapport annuel d'activité  
**2011**

# COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Rapport annuel d'activité  
**2011**



|  |    |
|--|----|
| Édito                                    | 5  |
| La métropole des 5 sens                  | 6  |
| Le Conseil de Communauté                 | 10 |
| 2011 : année 1 de la décennie bordelaise | 14 |
| Repères                                  | 20 |
| Grands projets 2011                      | 26 |
| Emploi et économie                       | 30 |
| Habitat et urbanisme                     | 34 |
| Déplacements                             | 40 |
| Nature et cadre de vie                   | 46 |
| Gouvernance                              | 54 |

4

27

COMMUNES

55 188

HECTARES

721 744\*

HABITANTS

# ÉDITO

Parcourir les pages de ce rapport d'activité et se retourner sur l'année 2011 est un exercice à la fois salutaire et un peu vertigineux. 2011, pour notre établissement et pour la métropole, marque de manière objective la mise en mouvement d'une décennie bordelaise dont l'intuition pointait depuis quelques années.

Si le tramway a été le levier urbain du réveil de la ville centre, c'est l'arrivée de la LGV et toute une conjonction d'indicateurs favorables et de grands projets qui seront les leviers métropolitains de demain. Ils façonnent en ce moment même une sorte de fenêtre de tir extrêmement favorable pour l'ensemble de l'agglomération. Après Nantes, Lille ou Lyon, c'est cet exceptionnel alignement de facteurs qui permet d'affirmer que la décennie qui vient sera celle de notre métropole.

C'est ce que j'annonçais en janvier 2011 en souhaitant à l'ensemble des agents et des habitants - de manière certes audacieuse mais pas totalement farfelue - une bonne décennie bordelaise. À la lecture de ce rapport d'activité, je suis convaincu de cette intuition du moment.

En 2011, La Cub a accompli une révolution : avec la participation active des habitants, notre Projet métropolitain à horizon 2030 a été adopté. Notre établissement a, pour la première fois depuis sa création, engagé un processus d'élargissement de ses compétences afin de répondre aux attentes des habitants et aux nouveaux défis soulevés par la métropolisation. Réaffirmant un principe d'autodétermination, nous avons envisagé pour la première fois également un élargissement

du périmètre de la Communauté, qui se concrétisera l'an prochain. Dans les domaines du développement économique, de la nature et du climat, dans les infrastructures de transport ou de franchissements, dans nos rapports avec les grands acteurs de la métropole, nous avons fondé des partenariats de long terme, affirmé des objectifs communs et lancé les projets structurants que ce rapport détaille. Et surtout, afin de nous y préparer, nous avons achevé la réorganisation en faveur d'une administration plus réactive, plus proche des communes et des habitants grâce aux directions territoriales. Cela a été rendu possible grâce à l'engagement des agents communautaires dont je tiens à saluer l'investissement exemplaire en faveur du service public : le socle de la décennie bordelaise est désormais solide.

Comme on le voit, cette décennie qui s'esquisse ne nous est pas promise par le hasard ou consentie par quelque bienveillante prédestination. Elle est à la fois le fruit d'un héritage vertueux sur lequel nous avons pu sereinement bâtir et d'une volonté affirmée, d'un travail intense et d'un dialogue continu avec les habitants.

La Cub est le moteur de cette aventure collective. À l'heure où débutent ses premières réalisations, où commence à se concrétiser cette ambition, nous sommes tous, plus que jamais, les acteurs de la transformation de notre métropole et de cette décennie bordelaise en construction.

Vincent Feltesse

Vincent Feltesse  
Président de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Député de la Gironde

# La métropole des cinq sens

## SOLIDAIRE

**1 063** PROJETS inscrits aux

**+ 10 000** LOGEMENTS par an dès 2014

**27** CONTRATS de co-développement Cub/communes

**43** CONTRATS à clauses sociales et

**30 000** EMPLOIS

**36 500** HEURES d'insertion

**9 500** et ENTREPRISES de l'Économie sociale et solidaire

**1 100 000** OBJETS NUMÉRIQUES

**5,5 M€** pour résorber la fracture numérique

**30** et APPLICATIONS en open data

**+ 3 278** LOGEMENTS SOCIAUX locatifs en 2011

## STIMULANTE

**77 000** ÉTUDIANTS et **9 000** ENSEIGNANTS universitaires

**110** UNITÉS DE RECHERCHE dont **70** MIXTES

**1** PÔLE DE RECHERCHE et d'enseignement supérieur (PRES) et

**20** GRANDES ÉCOLES

**4** PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ LABELLISÉS et PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ RÉGIONAUX

**6 330 ha** pour **150** SITES ÉCONOMIQUES

**375 000** EMPLOIS

**108,8 Millions** DE VOYAGES en transports collectifs (+6%)

**M€** : millions d'euros  
**ha** : hectares

## SENSIBLI

**41 100 000** ABEILLES sentinelles de l'environnement

**55 000 ha** DE NATURE soit 50% d'espaces naturels et agricoles dont

**600 ha** PROTÉGÉS

**1<sup>er</sup>**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de France labellisé Grenelle 2

**12 000** ÉCOLIERS Juniors du développement durable

**+ 300** ENTREPRISES dans le secteur des ÉCO-ACTIVITÉS

L'UN DES PLUS VERTUEUX RÉSEAUX DE CHALEUR de France (< 0,50g CO2/kWh)

**4,5 Millions** DE CRÉDITS NATURE au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012/2016

## SINGULIÈRE

**7 000** COMMERÇANTS ET ARTISANS de quartier

**+ 30** SALLES DE SPECTACLE ET THÉÂTRES, **15** MUSÉES

**15 000** CO-CONSTRUCTEURS du Projet métropolitain

**650 km** D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

**1 810 ha** INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

**1%** DU BUDGET pour la culture

**11** ŒUVRES CONTEMPORAINES sur le parcours du tramway

## SOBRI

**3 240 ha** et **15%**

DE ZONES CONSTRUCTIBLES labellisés Écocité

**+2,84%** D'ABONNÉS au service public de l'eau potable, mais

**-6,3 Millions** DE M<sup>3</sup> D'EAU prélevée en 5 ans

**-0,16%** D'EAU CONSOMMÉE

**- 25 À 30 %** D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE d'ici 2020

**24%** DE DÉPLACEMENTS à pied,

**4%** à vélo

**2 700 000** EMPRUNTS DE VCUB en 2011 (+35,1%)  
L'UN DES PLUS GRANDS RÉSEAUX EUROPÉENS de transport public en 2017

# 27 COMMUNES DE LA CUB

## LÉGENDE



## MOYENNE DE LA CUB



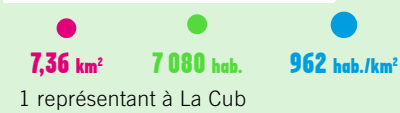
### AMBARÈS-ET-LAGRAVE



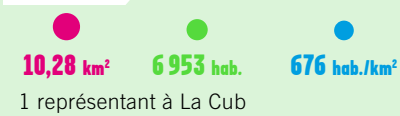
### AMBÈS



### ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX



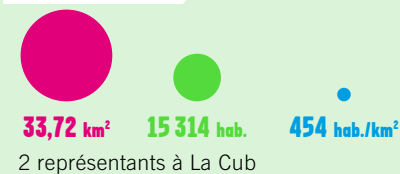
### BASSENS



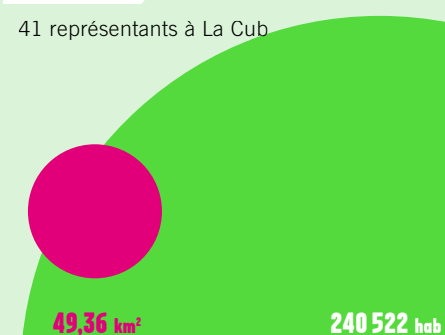
### BÈGLES



### BLANQUEFORT



### BORDEAUX



### BOULIAC



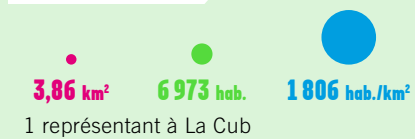
### LE BOUSCAT



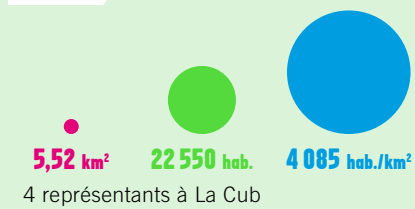
### BRUGES



### CARBON-BLANC



### CENON



### EYSINES



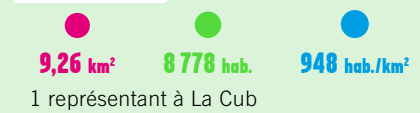
### FLOIRAC



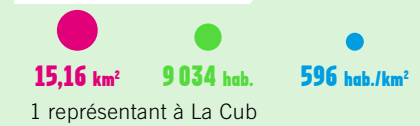
### GRADIGNAN



### LE HAILLAN



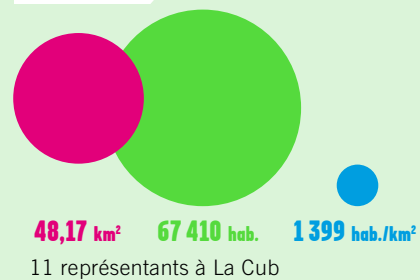
### LE TAILLAN-MÉDOC



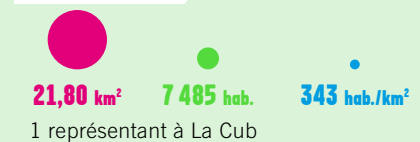
### LORMONT



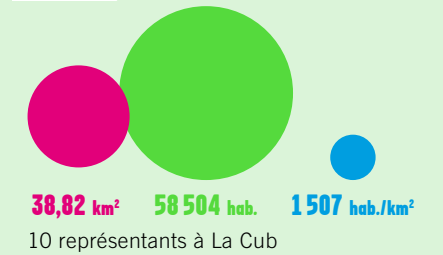
### MÉRIGNAC



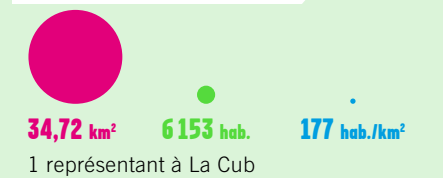
### PARÉMPUYRE



### PESSAC



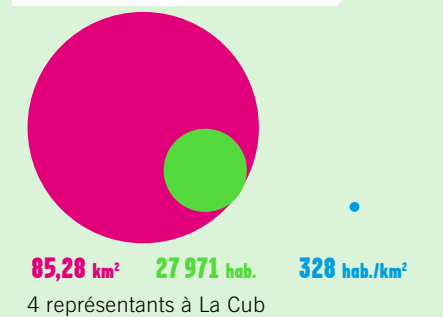
### SAINT-AUBIN DE MÉDOC



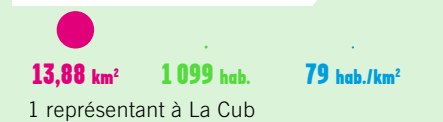
### SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND



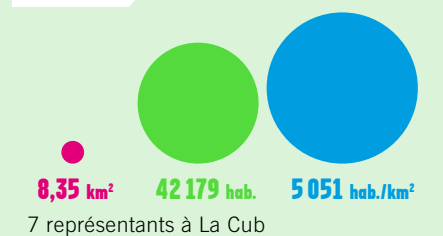
### SAINT-MÉDARD-EN-JALLES



### SAINT-VINCENT-DE-PAUL



### TALENCE



### VILLENAVE-D'ORNON





# 10 CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub) est un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1968, elle est l'une des quatre plus anciennes Communautés urbaines de France. Institués par la loi du 31 décembre 1966, ces EPCI constituent toujours la forme la plus intégrée de coopération urbaine.

## Le Conseil

Les décisions de La Cub sont prises par le Conseil de Communauté, organe délibérant qui réunit les 27 communes qui la composent. Le Conseil se réunit onze fois par an en séance publique, vote le budget et les projets préalablement examinés par les commissions spécialisées puis par le Bureau. Il peut déléguer une partie de ses attributions au président et au Bureau. Ses délibérations sont mises en œuvre par les agents de La Cub.

## Le président

Le président est élu par les conseillers à la majorité absolue et à bulletin secret. Responsable de l'administration, il incarne l'exécutif de La Cub, réunit le Conseil, fixe son ordre du jour et peut déléguer ses fonctions à des élus et à des fonctionnaires.

## Le Bureau

Instance politique d'information, de débats, d'orientation et de validation, le Bureau compte 36 vice-présidents élus au scrutin uninominal secret, 4 conseillers délégués ainsi que le président. Nommés par ce dernier, des vice-présidents sont chargés d'une ou plusieurs délégations de responsabilités sur des compétences spécifiques (détail page ci-contre).

## Les commissions

Composées de conseillers représentant tous les groupes politiques siégeant au Conseil, les commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions dans leur domaine de compétence. Leur nombre et leurs attributions sont définis par le Conseil.

## Les groupes politiques

Les conseillers peuvent se constituer en groupes politiques. Le nombre d'élus pour constituer un groupe est fixé par le règlement intérieur du Conseil qui définit également les moyens dont ces groupes disposent.

# COMPOSITION DU BUREAU



Vincent FELTESSE président de La Cub



- Alain JUPPÉ**  
1<sup>er</sup> Vice-président de La Cub  
Euratlantique et tertiaire supérieur
- Alain DAVID**  
2<sup>e</sup> Vice-président de La Cub  
Voirie
- Alain CAZABONNE**  
3<sup>e</sup> Vice-président de La Cub  
Communication
- Jean-Jacques BENOIT**  
Vice-président de La Cub  
AggloCampus (Intelligence, recherche, innovation, transfert de technologie)
- Patrick BOBET**  
Vice-président de La Cub  
Agenda 21 et Développement durable
- Christine BOST**  
Vice-présidente de La Cub  
Construire la ville au quotidien (opérations d'aménagement hors ville-centre, qualité urbaine)
- Jean-Charles BRON**  
Vice-président de La Cub  
Continuité urbaine entre les 2 rives (franchissements et débouchés /raccordements)
- Françoise CARTRON**  
Vice-présidente de La Cub  
Relations avec les communes, contrats territoriaux et rayonnement d'agglomération (grande salle de spectacle...)
- Didier CAZABONNE**  
Vice-président de La Cub  
Déchets (collecte, tri et traitement)
- Gérard CHAUSSET**  
Vice-président de La Cub  
Transports de demain (développement du réseau de TCSP)



- Laure CURVALE**  
Vice-présidente de La Cub  
Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE, concertation
- Michel DUCHENE**  
Vice-président de La Cub  
Grands projets urbains (Arc de Développement de part et d'autre du fleuve, plaine Rive Droite)
- Christophe DUPRAT**  
Vice-président de La Cub  
Transports accessibles et performants (fonctionnement de part et d'autre du réseau de transports)
- Jean-Pierre FAVROUL**  
Vice-président de La Cub  
Financements européens
- Véronique FAYET**  
Vice-présidente de La Cub  
Programme Local de l'Habitat
- Nicolas FLORIAN**  
Vice-président de La Cub  
Soutenir l'économie et développer l'emploi (projets économiques, SIM et rayonnement)
- Béatrice FRANCOIS**  
Vice-présidente de La Cub  
Qualité des relations avec les usagers et des usages numériques
- Ludovic FREYGFOND**  
Vice-président de La Cub  
Finances
- Jean-Michel GAUTÉ**  
Vice-président de La Cub  
Organisation et méthodes - Affaires Juridiques - Assurances
- Jean-Marc GAUZERE**  
Vice-président de La Cub  
Ressources Humaines



- Thierry GELLE**  
Vice-président de La Cub  
Agglomération numérique
- Max GUICHARD**  
Vice-président de La Cub  
Évaluation
- Michel HÉRITIE**  
Vice-président de La Cub  
Grandes infrastructures ferrées et routières ( LGV, Rocade, contournement ferroviaire...)
- Michèle ISTE**  
Vice-présidente de La Cub  
Administration Générale - Moyens Généraux et cimetières intercommunaux
- Michel LABARDIN**  
Vice-président de La Cub  
Concevoir la ville de demain (urbanisme réglementaire, PLU, SCOT)
- Bernard LABISTE**  
Vice-président de La Cub  
Commande publique (C.A.O.) et territorialisation
- Conchita LACUEY**  
conseillère déléguée de La Cub  
Lutte contre les discriminations et innovation urbaine
- Serge LAMAISSON**  
Vice-président de La Cub  
Métropole verte (espaces naturels, ceinture verte, parc des Jallies...)
- Marie-Françoise LIRE**  
Vice-présidente de La Cub  
Qualité, Sécurité, réglementation du domaine public
- Franck MAURRAS**  
conseiller délégué de La Cub  
Économie sociale et solidaire



- Michel OLIVIER**  
Vice-président de La Cub  
Gérer et anticiper les déplacements (stationnement, PDU)
- Maurice PIERRE**  
Vice-président de La Cub  
Gestion des risques naturels et industriels
- Patrick PUJOL**  
Vice-président de La Cub  
Tourisme et valorisation du Fleuve et de la Rivière (Plan Garonne)
- Clément ROSSIGNOL**  
Vice-président de La Cub  
Déplacements doux, mobilités alternatives
- Michel SAINTE-MARIE**  
Vice-président de La Cub  
Relations internationales et coopération décentralisée
- Pierre SOUBABERE**  
conseiller délégué de La Cub  
Voirie de proximité et relation avec les usagers de la voirie
- Claude SOUBIRAN**  
Vice-président de La Cub  
Activités agro-alimentaires
- Brigitte TERRAZA**  
conseillère déléguée de La Cub  
Parc intercommunal des Jallies
- Jean TOUZEAU**  
Vice-président de La Cub  
Renouveler la ville (politique de la Ville) et stratégie foncière
- Jean-Pierre TURON**  
Vice-président de La Cub  
Préserver et gérer la ressource en eau (eau et assainissement, suivi des contrats)

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les 120 conseillers communautaires sont élus en leur sein par les conseils municipaux des 27 communes de La Cub dans les quatre semaines suivant les élections municipales. Les sièges sont répartis au prorata de la population de chaque commune, les plus petites se voyant attribuer un siège de fait. La durée du mandat des élus communautaires est calquée sur celle des conseillers municipaux.



Stéphane AMBRY Talence  
Alain ANZJANI Mérignac  
Bruno ASSERAY Le Bouscat  
Chantal BALLOT St-Médard-en-Jalles  
Claude BAUDRY Mérignac  
Christine BONNEFOY Talence  
Jean-Jacques BONNIN Talence  
Ludovic BOUSQUET Bordeaux  
Anne BREZILLON Bordeaux  
Nicolas BRUGERE Bordeaux



Anne-Marie CAZALET Bordeaux  
Charles ÇAZENAVE Bordeaux  
Alain CHARRIER Mérignac  
Michèle CHAVIGNER Gradignan  
Brigitte COLLET Bordeaux  
Emilie COUTANCEAU Eysines  
Jean-Louis COUTURIER Floirac  
Frédéric DANJON Pessac  
Jean-Louis DAVID Bordeaux  
Yohan DAVID Bordeaux



Nathalie DELATTRE Bordeaux  
Stephan DELAUX Bordeaux  
Nathalie DELTIMPLE Pessac  
Laurence DESSERTINE Bordeaux  
Martine DIEZ Bordeaux  
Daniel DOUGADOS Eysines  
Patrick DUART Talence  
Gérard DUBOS Pessac  
Dominique DUCASSOU Bordeaux  
Alain DUPOUY Bordeaux



Jean-François EGRON Cenon  
Samira EL KHADIR Pessac  
Marie-Christine EWANS Mérignac  
Michèle FAORO Lormont  
Jean-Claude FEUGAS Lormont  
Paulette FOURCADE Lormont  
Jean-Claude GALAN Floirac  
Jean-Paul GARNIER Talence  
Jean-Claude GUICHEBAROU Villenave-d'Ornon  
Jacques GUICHOUX St-Médard-en-Jalles



Patrick GUILLEMOTEAU Pessac  
Jean-Pierre GUYOMAR'CH Bordeaux  
Isabelle HAYE Mérignac  
Pierre HURMIC Bordeaux  
Franck JOANDET Bègles  
Jacques JOUBERT Gradignan  
Bernard JUNCA Le Bouscat  
Gérard LAGOFUN Ambares-et-Lagrave  
Wanda LAURENT Bordeaux  
Pierre LOTHAIRE Bordeaux



Jacques MANGON St-Médard-en-Jalles  
Vincent MAURIN Bordeaux  
Claude MELLIER Mérignac  
Michel MERCIER Bègles  
Thierry MILLET Mérignac  
Alain MOGA Bordeaux  
Maxime MOULINIER Pessac  
Marie-Claude NOËL Bordeaux  
Vincent PAILLART Villenave-d'Ornon  
Muriel PARCELIER Bordeaux



Gilles PENEL Blanquefort  
Jean-Michel PEREZ Bordeaux  
Arielle PIAZZA Bordeaux  
Michel POIGNONEC Villenave-d'Ornon  
Denis QUANCARD Le Bouscat  
Robert QUERON Gradignan  
Franck RAYNAL Pessac  
Jacques RAYNAUD Bègles  
Josy REIFFERS Bordeaux  
Jacques RESPAUD Bordeaux



Fabien ROBERT Bordeaux  
Matthieu ROUYEYRE Bordeaux  
Nicole SAINT-ORICE Bordeaux  
Malick SENE Cenon  
Maxime SIBE Bordeaux  
Joël SOLARI Bordeaux  
Elisabeth TOUTON Bordeaux  
Thierry TRIJOLET Mérignac  
Anne WALRYCK Bordeaux

décédé le 22 janvier 2012

# 2011 : ANNÉE 1 DE LA DÉCENNIE BORDELAISE

L'agglomération bordelaise est entrée dans un nouveau cycle de transformation. 19 mois de préparation concertée, de réflexion ouverte et d'imagination débridée ont dessiné les contours du Projet métropolitain à vingt ans et posé les bases d'une nouvelle façon de penser et de bâtir la ville en commun. Un an d'études, d'écoute et d'engagements ont permis d'entrer dans le vif des premiers grands projets de cette métamorphose : la troisième phase du tramway, l'opération

*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*, les nouveaux franchissements sur la Garonne, l'opération *55 000 hectares pour la nature* lancée en 2012, le Plan Climat, Bordeaux Euratlantique... Jamais autant de projets n'auront été lancés. Pierres angulaires d'une agglomération millionnaire, ils marqueront la décennie 2011-2020 du nouveau sceau de la métropole bordelaise : solidaire, sensible, sobre, stimulante et singulière.



01  
Janvier

- > La consultation pour désigner l'architecte-urbaniste conseil du quartier **Bassins à Flot** est ouverte.
- > L'entreprise de mobilier pour avion de luxe Catherineau choisit l'**Aéroparc**.
- > Six lauréats de l'appel à petits projets « **Nouvelles technologies au service de la métropole** » sont récompensés.
- > Le marché de maîtrise d'œuvre de l'**aménagement paysage de la place Ravezies** est attribué.
- > Les architectes Reichen & Robert et associés se voient confier le dessin du quartier **Saint-Jean/Belcier**.
- > La concertation sur le **franchissement Jean-Jacques Bosc** s'achève : le principe retenu est celui de pont urbain.

02  
Février

- > La Cub adopte son **Plan Climat** et s'engage à réduire de 25 à 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.
- > La Cub et le Grand port de Bordeaux signent un contrat d'objectifs 2011/2014 et actent la création d'un **7<sup>e</sup> terminal portuaire**.
- > La **Charte d'urbanisme commercial** de l'agglomération est signée. La structure commerciale de la métropole durable table sur la qualité, l'équilibre et la proximité.
- > Réorganisation des directions en pôles stratégiques et territorialisation des services : la **nouvelle organisation de La Cub** joue la transversalité et la proximité pour plus d'efficacité.
- > La convention de financement de la ligne Tours-Bordeaux et sa concession au groupement Liséa mettent la **LGV** sur les rails.

03  
Mars

- > Les cinq équipes retenues pour l'opération **50 000 logements autour des axes de transports collectifs** ont 9 mois pour identifier des sites pilotes et préparer les premières réalisations.
- > Les grands projets de la décennie bordelaise s'exposent au Marché international des professionnels de l'immobilier **MIPIM<sup>1</sup>** de Cannes.
- > **6 000 logements sociaux** construits ou réhabilités et 89,6 millions d'euros (M€) de soutien communautaire sont inscrits à la convention Cub/Aquitanis<sup>2</sup> 2012/2018.
- > **Journée mondiale de l'eau** : le Livre blanc de l'eau, synthèse d'une année de concertation, est remis aux élus.
- > Le **Schéma métropolitain de développement économique de l'agglomération** est adopté. Objectif majeur : maintenir et développer l'emploi par la croissance.
- > Les travaux préalables à l'**extension des lignes A, B et C du tramway** sont lancés et la **politique vélo** mise à l'étude

04  
Avril

- > Le portail **Open data** de La Cub rend accessible l'ensemble de ses données publiques.
- > L'appel d'offres pour la conception et la construction d'une chaudière d'appoint bois/gaz du **réseau de chaleur des Hauts de Garonne** est lancé.
- > Le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains est adopté : quatre secteurs de développement des **transports en commun en sites propres** sont mis à l'étude.
- > Le Conseil de Cub approuve la création d'un service de **navettes fluviales** au sein du réseau Tbc.

05  
Mai

- > Anticipant les grands rassemblements des gens du voyage et l'extension de ses compétences, La Cub aménage la **première grande aire d'accueil communautaire**.
- > 5 000 des 12 000 écoliers **Juniors du développement durable 2011/2012** se réunissent au Rocher de Palmer pour les journées de valorisation.
- > La consultation pour le marché de conception/réalisation de l'extension de la **station d'épuration d'Ambès** est lancée.
- > La convention Cub/État relance le dossier de l'**amélioration de la rocade**.
- > La Cub rejoint la plateforme **POPSU 2** d'observation des projets et stratégies urbaines.

06  
Juin

- > Avec la motion « L'après centrale de Blaye », les élus demandent à l'État de décider de la fermeture progressive et du démantèlement de la **centrale nucléaire du Blayais**.
- > Une **délégation mexicaine** est accueillie par La Cub pour préparer l'accord de coopération avec l'État de Guanajuato.
- > Les travaux du **23<sup>e</sup> parking de stationnement communautaire** sont lancés place André Meunier, à Bordeaux.

<sup>1</sup> Marché internationale des professionnels de l'immobilier

<sup>2</sup> Aquitanis est l'OPH (Office public de l'habitat) de La Cub

07  
Juillet

- > La Cub et la Conférence départementale HLM conviennent d'un objectif de **10 000 logements/an d'ici 2014**, dont 30% de logements sociaux.
- > Le Conseil adopte la perspective d'une **régie publique de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2018** et opte pour une délégation de six ans du service de l'assainissement.
- > La Cub se penche sur la **fracture numérique** et élabore un plan d'urgence de 5,5 millions d'euros (M€).
- > La Cub adopte la délibération-cadre de **l'élargissement de ses compétences** mais émet un avis mitigé sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale.

08  
Août

- > Le chantier de la **toiture photovoltaïque** du centre des archives de La Cub débute, première étape d'un programme biennal de 8 000 m<sup>2</sup>.
- > Un **nouveau forage au Miocène** est réalisé sur le champ captant de Cap de Bos à Saint-Médard-en-Jalles.
- > Malgré l'intensité de l'orage du 2 août (55 mm de précipitations en 1 heure), le dispositif communautaire de **lutte contre les inondations**, d'une capacité de 2 millions de m<sup>3</sup> de retenue, résiste.
- > Le marché du matériel roulant de la **3<sup>e</sup> phase du tramway** est notifié : 26 rames en tranche ferme (80 M€) et de 5 à 30 en tranche conditionnelle (2,77 M€ pièce).
- > L'arrimage de la **première travée du pont levant Bacalan-Bastide** sur la rive droite est visible par le public.

09  
Septembre

- > Le bail emphytéotique de mise à disposition d'un terrain communautaire à la ville de Bordeaux donne le coup d'envoi du chantier du **Grand stade de Bordeaux**.
- > Les négociations pour le **marché d'exploitation du pont Bacalan-Bastide** sont engagées avec Eiffage Constructions Métalliques.
- > L'étude sur la stratégie de développement à moyen terme du **Marché d'intérêt national (MIN)** de Brienne est lancée.
- > **Première ligne de bus labellisée Ligne+**, la Liane 3 du réseau Tbc offre désormais un parcours plus rapide qu'en voiture.
- > 800 visiteurs se pressent sur le chantier du pont Bacalan-Bastide lors des **Journées européennes du patrimoine**.
- > L'enquête publique du **tram-train du Médoc** s'ouvre.

10  
Octobre

- > L'**Agenda 21** de La Cub est adopté, reflet d'une ambition collective pour une métropole millionnaire durable.
- > La révision du **Plan local d'urbanisme de l'agglomération**, le 1<sup>er</sup> en France labellisé Grenelle 2, est mis en concertation.
- > Lauréat de l'appel à projets « Écocité », **Plaine de Garonne** bénéficie du deuxième plus fort budget « Ville de demain » : 5,3 M€.
- > Sous la responsabilité d'Aquitanis, 530 des 2 300 logements du **Grand Parc** entrent en **renovation durable** initiant le plus grand chantier de ce type mené dans l'agglomération.
- > L'extension de la **collecte sélective** en porte-à-porte à Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand parachève ce dispositif lancé en 1996.
- > **Trois nouvelles commandes artistiques** sont passées par La Cub pour enrichir la collection originale qui maille le parcours du tramway.

11  
Novembre

- > Le **Projet métropolitain 2030 est adopté** et ses 12 chantiers prioritaires mis en coproduction au sein d'une Coopérative métropolitaine.
- > La Cub et ses 27 communes actent la création d'une **Société publique locale (SPL)** pour monter en puissance sur le front du logement.
- > La Cub reçoit le titre de « **Territoire de Commerce Équitable** ».
- > Les négociations pour la révision quinquennale du **contrat de l'eau** s'ouvrent et la procédure pour la délégation temporaire du service de l'assainissement est lancée.
- > La création de la **ligne D du tramway** est déclarée d'utilité publique.
- > Cinq équipes d'architectes et d'ingénierie de niveau international sont admises à concourir pour le **projet de pont Jean-Jacques Bosc**.

12  
Décembre

- > L'architecte Winy Maas présente son **projet Bastide-Niel** et les contours du futur quartier durable de la rive droite.
- > Ouverts en 1938, **les abattoirs de Bordeaux ferment** définitivement leurs portes.
- > Ford Europe et les collectivités territoriales s'accordent sur un **plan de relance du site industriel de Blanquefort**.
- > La politique communautaire des **déchets** est mise en débat.
- > La Cub et la Chambre d'agriculture de la Gironde concluent une convention pour relancer **l'agriculture de proximité**.
- > Le **Grenelle des mobilités** débute. Objectif : trouver des remèdes innovants à la congestion automobile métropolitaine et imaginer de nouveaux moyens de se déplacer.
- > La politique communautaire de **l'eau** et ses grandes orientations stratégiques à 20 ans sont adoptées.

# REPÈRES

## Investissements 2011

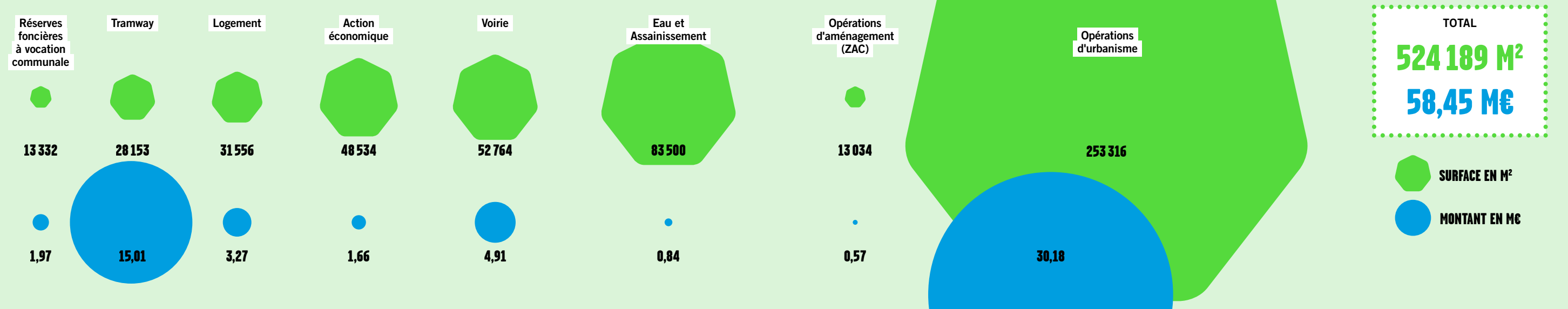
Grâce à sa gestion rigoureuse et malgré la conjonction de la crise économique, de la stabilisation des concours de l'État et de la réforme de la Taxe Professionnelle, La Cub confirme son nouveau cycle de grands projets : tous budgets confondus, son programme d'équipements constitue, en volume mandaté, le meilleur millésime depuis 2008.

### > Programme d'équipements



### > La dynamique foncière

Pour soutenir le déploiement de ses politiques, La Cub conduit une politique foncière dynamique. En 2011, 385 actes d'acquisition sont signés, dont 113 pour la seule phase 3 du tramway, et 23 M€ de cessions sont consenties dont 4,84 M€ au profit des sociétés et offices HLM (Budget Principal et Budgets Annexes des Zones d'aménagement concerté).



## Aménagement urbain et habitat

### > Objectifs atteints pour le logement conventionné

#### en nombre de logements agréés

Grâce à l'investissement massif de La Cub (24,3 M€) et malgré la baisse très significative des crédits de l'État (8,5 M€), les objectifs du Programme local de l'habitat 2007/2013 sont à nouveau dépassés et ceux du Projet métropolitain déjà atteints. La production globale de logements locatifs conventionnés gagne aussi en équilibre avec plus de 60 % d'agrément attribués sur des communes déficitaires.

#### PLSA

Prêt social de location accession

#### PLS

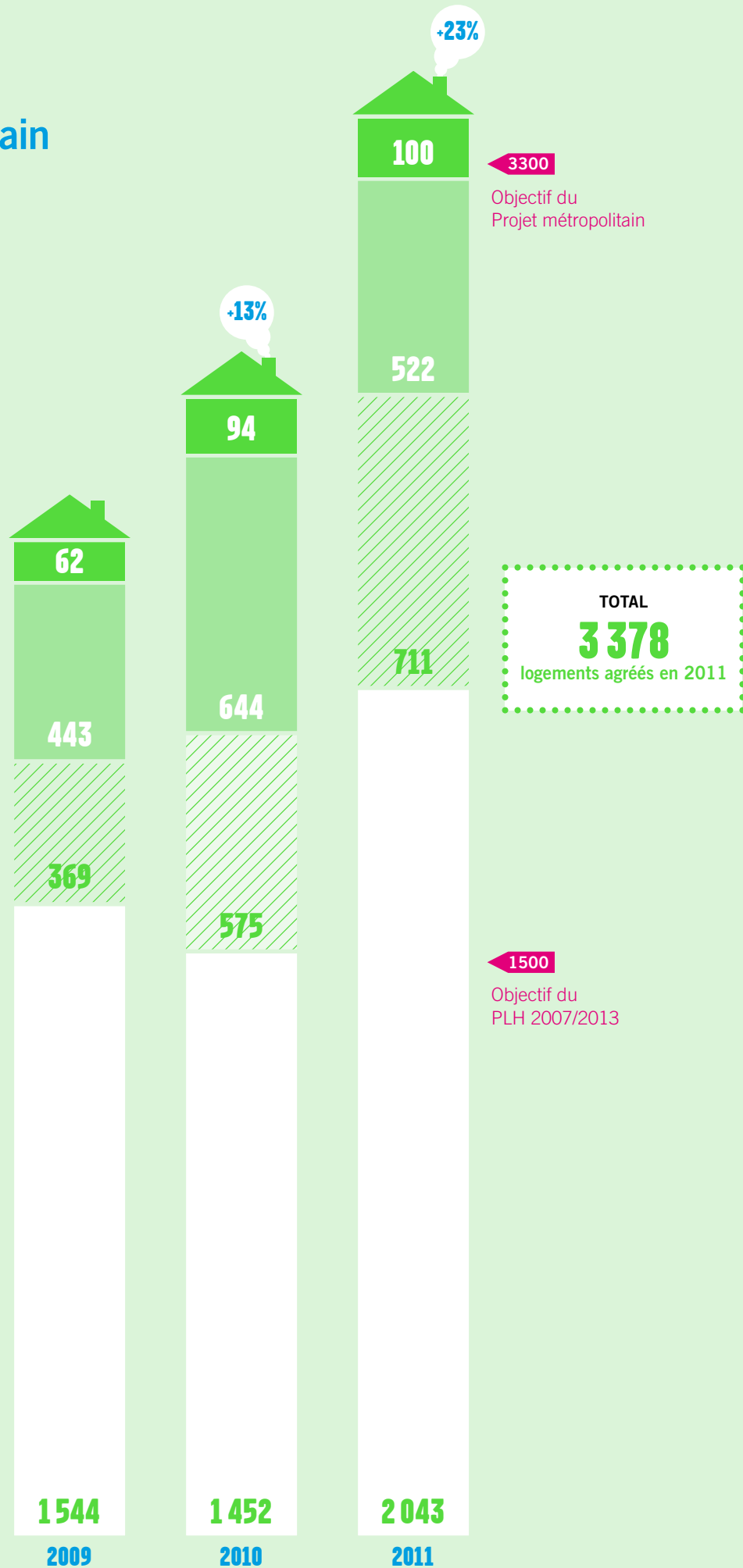
Prêt locatif social

#### PLAI

Prêt locatif aidé d'insertion

#### PLUS

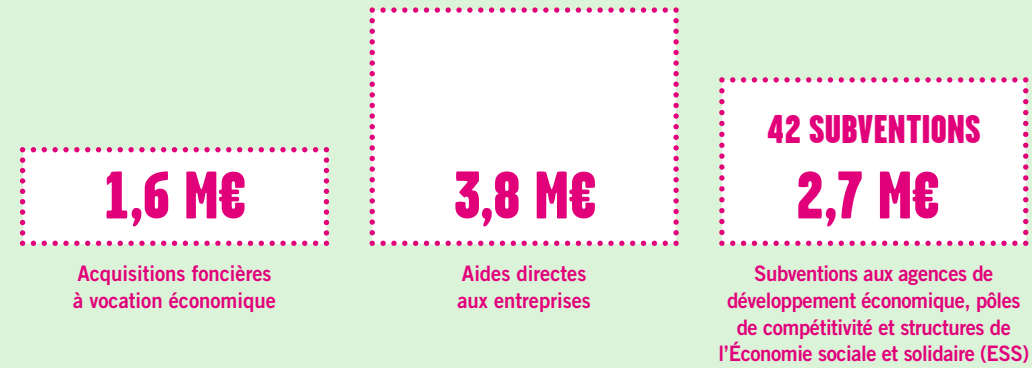
Prêt locatif à usage social



## Développement économique

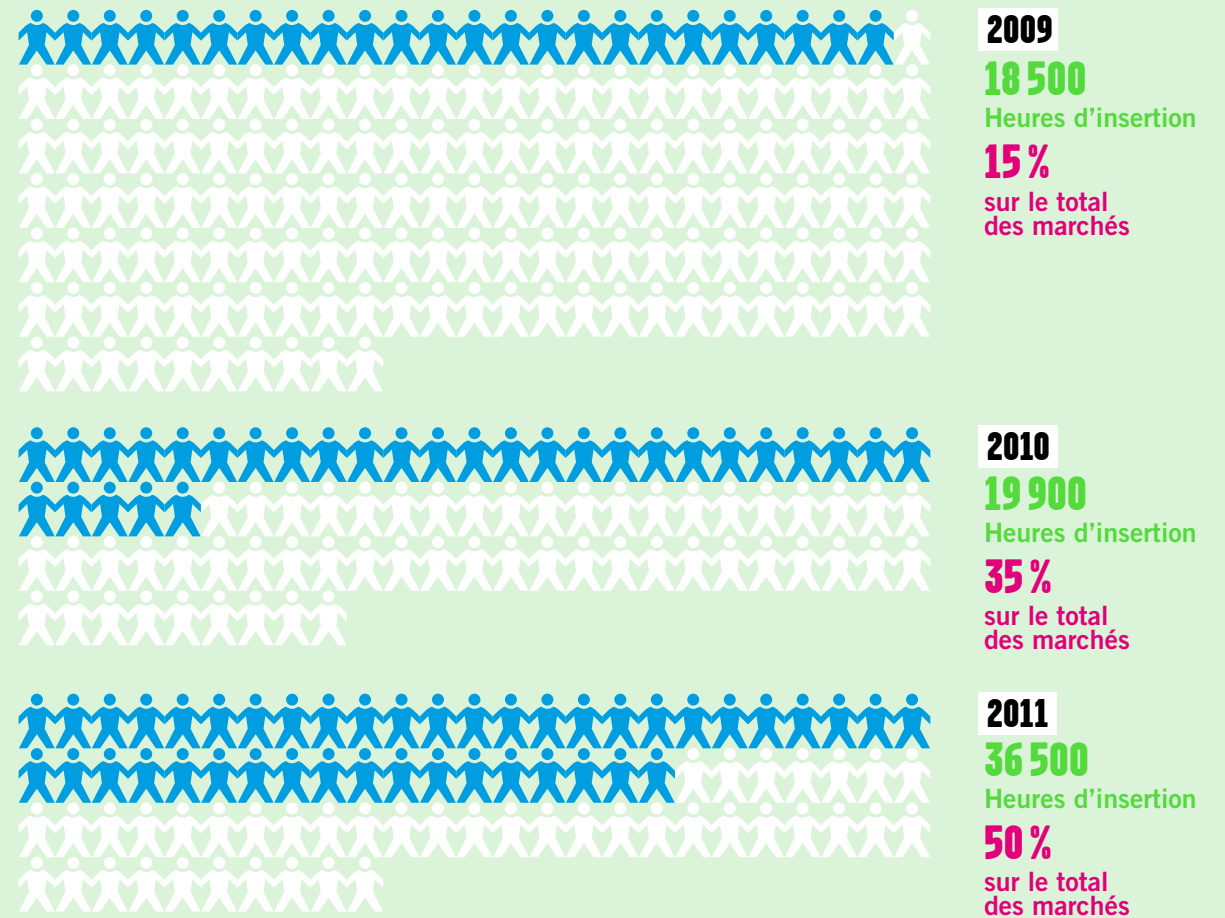
### > Les investissements au service de la croissance

Investissements dans les zones d'activités, renforcement des partenariats avec les acteurs du développement et concours directs aux entreprises créatrices d'emplois : La Cub multiplie les leviers de croissance. Objectif : accompagner la création de 75 000 emplois d'ici 2030, dont 31 000 dans le secteur productif.



### > Clauses sociales: l'insertion par l'emploi

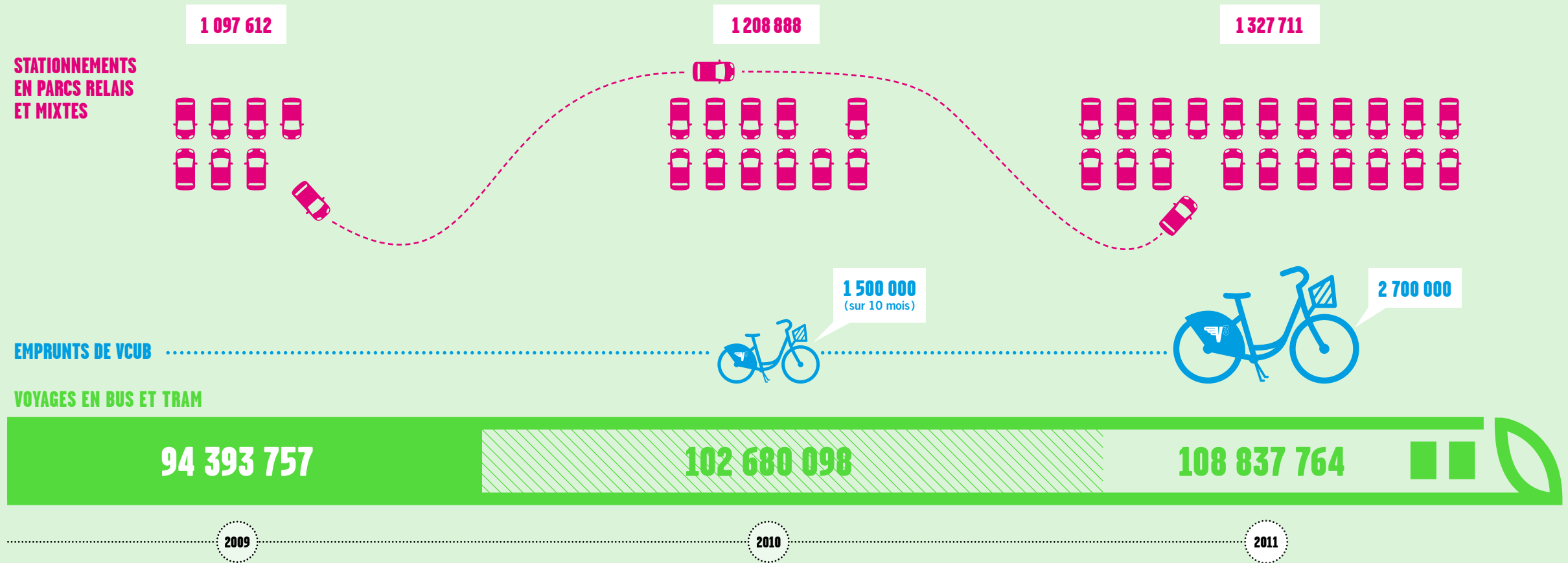
Partenaire du réseau de l'Économie sociale et solidaire qu'elle subventionne à hauteur de 435 000 € en 2011, La Cub en est aussi l'un des principaux acteurs. Au cours de l'année, 103 appels d'offres à clauses sociales sont lancés et 43 marchés notifiés qui donnent lieu à 36 500 heures d'insertion.



## Déplacements

> Tbc : un réseau qui s'ancre dans les usages

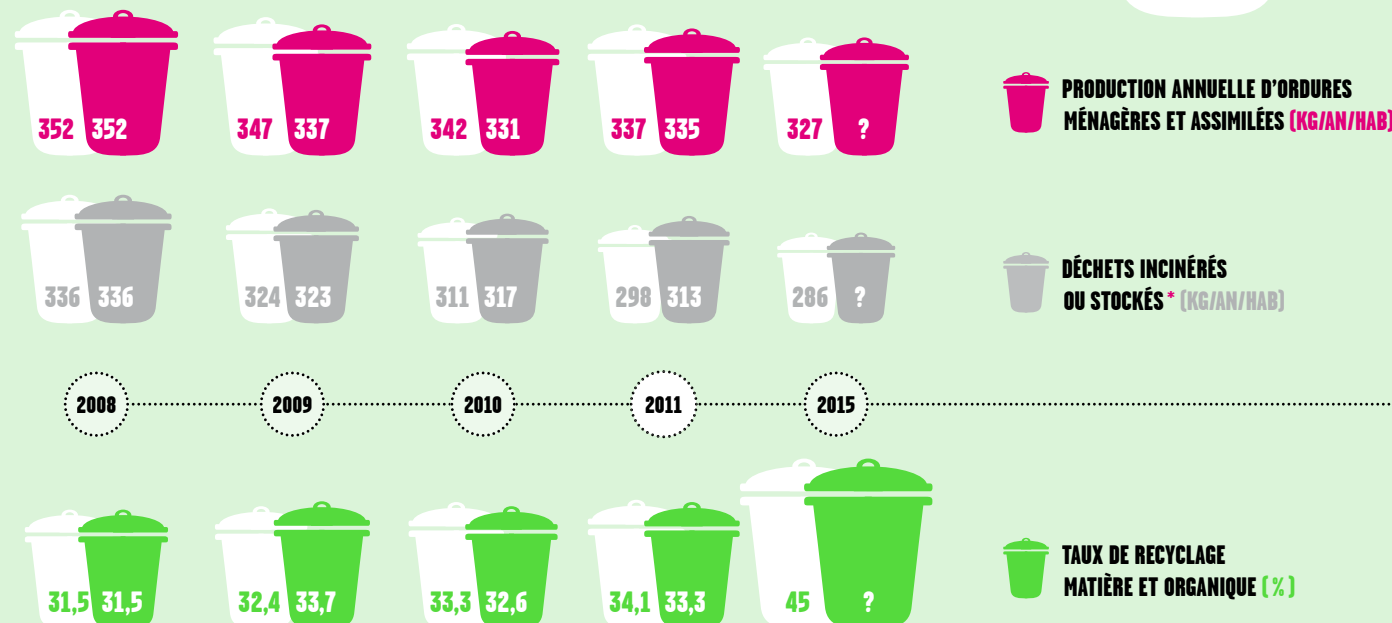
Recours accru aux vélos en libre service (+35,1%) et aux parcs relais (+9,8%), hausse de la fréquentation du tramway (+7,32%) et des bus (+4%) : les performances du réseau de transport public Tbc contrastent avec la tendance nationale, plutôt à la stagnation. De plus en plus nombreux, ses usagers sont aussi de plus en plus satisfaits : 90,1% des abonnés (+3,2 points) et 92% des utilisateurs occasionnels (+3,1 points).



## Déchets ménagers

> Le cycle de la performance

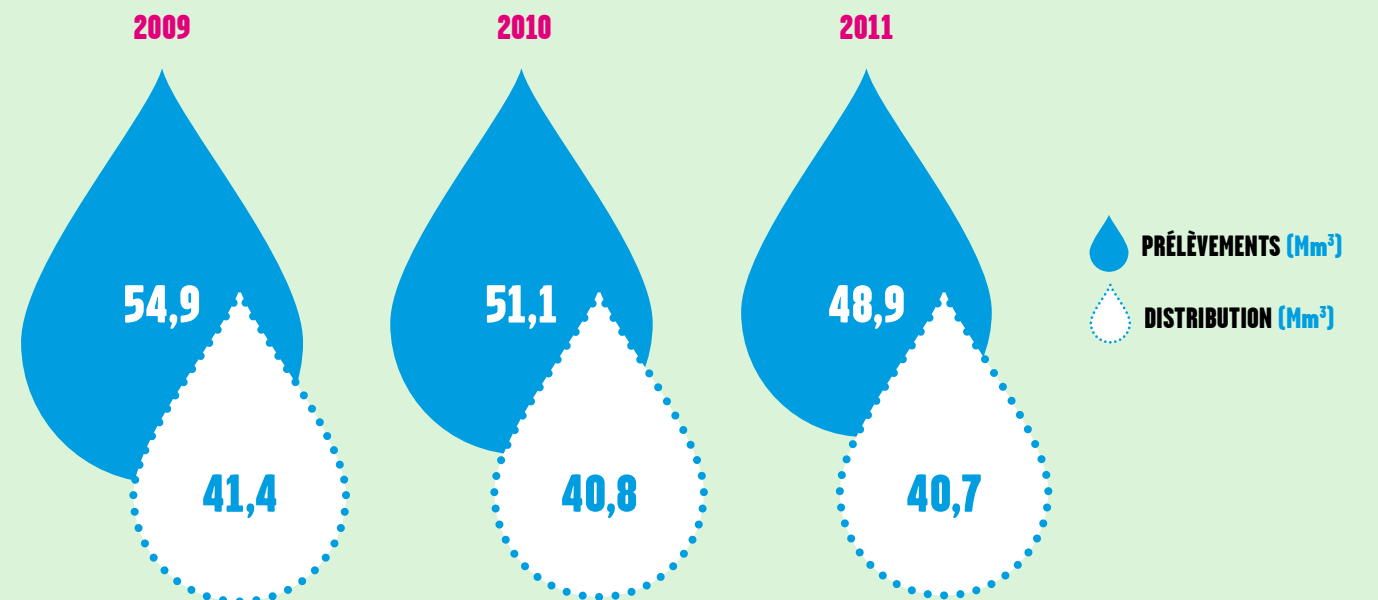
Les performances de l'agglomération pour la maîtrise et le recyclage des déchets sont certes supérieures à la moyenne nationale, mais les objectifs du Grenelle de l'environnement pour 2015 et l'ambition de métropole millionnaire durable imposent de faire davantage : réduire la production de déchets ménagers de 7% et gagner 10 points de taux de recyclage.



## Service de l'eau potable

> Toujours plus de sobriété

La politique de maîtrise de la consommation et de préservation de la ressource continue de marquer des points : tandis que le nombre d'usagers croît de 2,84% (329 835 usagers en 2011), les prélèvements sont encore réduits (-6,2 Mm³ en 2011, hors pollution de Gamarde). La politique communautaire de l'eau, adoptée en 2011, doit non seulement renforcer ces résultats, mais contribuer au développement d'une nouvelle gouvernance à laquelle les usagers seront largement associés.



\* Ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectées avec les ordures ménagères



# GRANDS PROJETS



## La métropole des 5 sens en coproduction

Après avis des 27 communes, le Projet métropolitain de l'agglomération est adopté. Mettant un terme à un an du remue-méninges prospectif Bordeaux Métropole 3.0 et quatre mois de débats au sein de la Fabrique métropolitaine, il ouvre la voie à la métropole de 2030 et se décline autour des cinq valeurs de « la métropole des 5 sens » — comme solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière — auxquelles répondent 12 chantiers prioritaires. Un second chapitre s'ouvre avec la création de la Coopérative métropolitaine, espace de co-construction dont les travaux pratiques débutent par un Grenelle des mobilités.

## 50 000 logements autour des axes de transports collectifs

Lancé en 2010, le programme de densification urbaine innovante et rapide *50 000 logements autour des axes de transports collectifs* avance tambour battant. Les cinq équipes pluridisciplinaires retenues pour épauler La Cub identifient quinze sites pilotes avec les communes et les acteurs du logement. Fin décembre, les premières opérations sont prêtes à être engagées avec le soutien de la nouvelle Société publique locale communautaire (SPL). Les premières réalisations devraient poindre en 2014.

## 100 Millions d'euros pour l'université

Avec 77 000 étudiants et 9 000 enseignants, l'université de Bordeaux est un acteur socio-économique majeur de la métropole bordelaise. Et un facteur d'attractivité que La Cub s'engage à soutenir avec un effort jamais consenti par une agglomération française : 100 M€ en dix ans. Ces fonds abonderont l'opération Campus : 60 M€ pour dynamiser la vie du campus et en améliorer l'accès et 40 M€ pour renforcer l'intégration de l'université dans la ville.

## L'eau change d'ère

Parce que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens » (Déclaration de Rio, 1992), La Cub a élargi en 2010 le champ de la participation citoyenne à la refonte de sa politique de l'eau et à la réflexion sur la gestion de ses services publics Eau potable et Assainissement externalisée depuis 1969. Cette démarche nourrit le projet stratégique Eau et Assainissement à vingt ans, adopté fin 2011, et conduit les élus à opter pour un retour en régie du service de l'eau en 2018.

## Agenda 21 et Plan Climat: le chemin vers la métropole durable

Adoptés à l'issue de deux longues concertations, l'Agenda 21 et le Plan Climat de La Cub mettent la métropole bordelaise sur la voie de son développement durable. Candidat à la labellisation nationale « Agenda 21 local », le premier décline les quatre axiomes du développement durable en 11 orientations stratégiques, 22 objectifs opérationnels et une centaine d'actions. Volet « lutte contre le changement climatique » de l'Agenda 21, le second ouvre le chemin de la sobriété énergétique pour une baisse de 25 à 30 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 (et moins 75 % d'ici 2050) et celui des énergies alternatives et de récupération qui représenteront 23 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2020.

## Open Data : La Cub vous dit tout

En lançant son site [data.lacub.fr](http://data.lacub.fr), La Cub engage une démarche volontaire d'ouverture de ses données publiques. Ses objectifs : rendre l'action publique plus transparente, améliorer l'information des citoyens-usagers et démultiplier les initiatives numériques locales. Fin 2011, plus de 1 100 000 objets numériques et 30 applications étaient en ligne, 210 000 téléchargements et 420 000 appels WebServices étaient enregistrés.

## Tbc : Cap sur les 350 millions de voyageurs

Inauguré en 2003 et étendu de 2006 à 2008, le réseau de transport public Tram et Bus de La Cub (Tbc) a modifié le visage et la vie de l'agglomération. Restructuré et complété d'une offre de vélos en libre service, les VCub, en 2010, il affiche une fréquentation en hausse quand la tendance nationale est à la stagnation. Sa 3<sup>e</sup> phase d'extension débute en 2011 (818 M€ et 34 km). 1 million de voyages quotidiens sont attendus en 2025, la mobilité sur le réseau Tbc représentera alors un quart des déplacements de l'agglomération.

## Les géants du fleuve

Futurs traits d'union XXL entre les rives de l'agglomération, les ponts Bacalan-Bastide et Jean-Jacques Bosc avancent à grandes enjambées. Le premier surgit du fleuve (embases et îlots de protection), se lance à l'assaut du vide (travées rives droite et gauche) et s'apprête à une mise en service en 2013, après négociation du marché d'exploitation avec Eiffage Constructions Métalliques. Fruit de deux ans de concertation, le projet du second est finalisé : pont urbain largement ouvert aux déplacements alternatifs, il sera « un ouvrage exceptionnel, un ouvrage d'art du XXI<sup>e</sup> siècle qui marquera l'histoire urbaine de Bordeaux ». Un défi qui fait plancher les cinq équipes pluridisciplinaires admises à concourir.



# EMPLOI ET ÉCONOMIE

**Soutien à la modernisation des filières phares de l'industrie métropolitaine et à l'essor des filières innovantes et de services, développement de l'Économie sociale et solidaire, investissements dans les structures d'accueil, recherche de nouveaux alliages entre activités traditionnelles et activités de pointe ... : La Cub se mobilise pour maintenir et développer l'emploi par la croissance. Une croissance durable qui profite à tous, irrigue tous ses territoires et renforce l'attractivité et le rayonnement de la métropole.**

## SMDE : quatre lettres pour plus d'attractivité

Fin mars, après deux ans de travaux et de débats, le Schéma métropolitain de développement économique (SMDE) est validé. Ambitieuse, cette feuille de route et de gouvernance économique entend relever le défi de l'attractivité de l'agglomération, condition *sine qua non* d'une métropole millionnaire qui impose de créer 75 000 emplois en vingt ans, dont 31 000 dans l'activité productive.

Réaliste, le SMDE mise sur les trois piliers de l'économie métropolitaine que sont ses cinq clusters d'excellence de l'économie productive (l'Écoparc pour la croissance verte ; l'Aéroparc pour l'industrie aéronautique ; le Campus pour l'innovation technologique ; Bordeaux Euratlantique pour le tertiaire supérieur et l'économie créative ; les pôles industrialo-portuaires), ses trois filières de l'économie résidentielle (tourisme, commerce, service à la personne et artisanat) et l'Économie sociale et solidaire.

Pragmatique, il réalise 20 millions d'euros (M€) d'investissements en 2011 et privilégie cinq moyens d'actions : l'aménagement du territoire, l'accompagnement des entreprises, la valorisation des compétences, la qualité de vie et le marketing territorial. Un dispositif de concertation et de suivi est organisé autour d'un Comité partenarial des grands décideurs économiques locaux et d'une Conférence annuelle du développement économique métropolitain.

## La bataille de l'emploi industriel

La Cub monte au front pour défendre l'emploi industriel et accompagner l'essor d'une industrie forte et innovante autour de ses pôles et parcs d'excellence.

### La défense des grands projets

En janvier, elle se lance dans la bataille pour le sauvetage du projet First Solar à Blanquefort et de la filière photovoltaïque régionale. Une motion du Conseil demande solennellement au gouvernement : « de faire preuve de responsabilité et d'ambition et de tenir compte des réalités locales de l'emploi afin qu'une nouvelle fois la France ne rate pas le train de la croissance verte ».

En février, La Cub et les collectivités territoriales, piliers financiers du projet de reprise du site de Blanquefort par Ford Europe, exigent d'être associées à son élaboration. Fin 2011, un accord est conclu : l'État et les collectivités participeront à hauteur de 25 M€ (2,5 M€ de La Cub) au plan de relance industrielle estimé à 132 M€ à la condition que Ford Europe crée immédiatement les 345 emplois annoncés et en maintienne un millier pendant cinq ans.

La Cub accorde également une subvention de 0,5 M€ au grand projet d'investissement (32 M€) de Saipol, acteur historique de la zone industrialo-portuaire métropolitaine.

### Grand port maritime : la plus-value logistique

En février, La Cub et le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) concluent un contrat d'objectifs 2011/2014 pour renforcer la plus-value logistique de cette infrastructure et poursuivre son développement. Ce contrat, auquel La Cub contribuera pour 2,5 millions d'euros (M€), se traduira notamment par le développement des filières « logistique et chimie verte » et « démantèlement des bateaux », à Bassens, et par la création d'un 7<sup>e</sup> terminal de transport combiné à Grattequina. Fin 2011, les deux partenaires participent aux Rencontres de l'Association internationale Villes & Ports (AVIP) où une centaine de décideurs et techniciens de douze pays se penchent notamment sur les filières d'avenir des villes portuaires fluviales.

### Avantage compétitif aux parcs d'excellence

Le développement de clusters industriels d'excellence se traduit par des investissements ciblés.

En 2011, La Cub investit 8 M€ dans l'Aéroparc et participe pour moitié (250 000 €) au capital de la Société publique locale désormais chargée de l'offre foncière et de l'accueil des entreprises innovantes. Elle accorde 300 000 € au projet d'implantation de la société Catherineau, leader français du mobilier pour avions de luxe (4 600 m<sup>2</sup> et une cinquantaine d'emplois en quatre ans).

10 M€ sont investis dans l'aménagement, l'animation et la stratégie de développement durable de l'Écoparc qui conserve la certification ISO 14 001 de sa gestion.

Le projet Bioparc progresse avec l'achèvement de l'étude pré-opérationnelle de son aménagement. Un préalable à la promotion et à la commercialisation de ces espaces d'accueil.

## Une économie résidentielle attractive et équilibrée

Avec près de 10 000 emplois dans le tourisme et 30 000 dans le commerce et l'artisanat, l'économie résidentielle est un des piliers de l'économie métropolitaine et un atout d'attractivité et de qualité de vie.

### Tourisme : nouvelle feuille de route et grands projets

En parallèle de la réflexion menée sur l'élargissement de ses compétences, La Cub soutient trois projets prioritaires : le Centre culturel et touristique du vin (6 M€), le projet thermoludique Cascades de Garonne, et le Parc animalier et végétal de Pessac. S'y ajoute le Grand stade de Bordeaux pour lequel La Cub et la ville de Bordeaux signent le bail emphytéotique du terrain de 13 hectares.

### Urbanisme commercial : une charte de bonne conduite

Fruit du travail collectif mené au sein de l'Observatoire du commerce, la charte d'urbanisme commercial de l'agglomération bordelaise est adoptée par La Cub et la Chambre de commerce et d'industrie. Code de bonne conduite et grille d'analyse des futurs grands projets d'implantation, elle structure l'armature commerciale de la métropole millionnaire autour de trois grands principes : la stabilisation et la requalification urbaine des grands pôles périphériques, la maîtrise du nombre et des formats intermédiaires, le renforcement des pôles de proximité. Objectifs : rapprocher l'agglomération de la moyenne nationale (1 000 m<sup>2</sup>/1 000 habitants au lieu de 1 200 m<sup>2</sup>/1 000 habitants dans l'agglomération) et soutenir l'émergence d'un commerce durable et de qualité.

## Le numérique partout et pour tous

Après avoir concentré son action sur les services aux entreprises en déployant le réseau haut débit Inolia (469 km fin 2011), La Cub élargit son ambition et élabore un projet d'envergure autour de trois axes clés : la résorption de la fracture numérique, le soutien à la filière et le développement des services numériques urbains.

### Nouvelle compétence, plan d'urgence et prospective

Deux décisions majeures sont adoptées. Un plan d'urgence de 5,5 M€ est formalisé avec les communes et les opérateurs pour que les 27 500 foyers encore situés en zone blanche ou grise puissent accéder à 2 Mbits au moins d'ici 2013. Le transfert à La Cub de la compétence pour l'aménagement numérique du territoire est acté. Il permettra de prévenir une nouvelle fracture numérique par le déploiement de la fibre optique et/ou la montée en débit sur le réseau cuivre.

Parallèlement, La Cub participe à l'élaboration du Schéma directeur pour l'aménagement numérique de la Gironde (SDTAN) et engage des négociations avec le délégataire du service Inolia pour préparer l'arrivée de la concurrence.

### La multiplication des projets innovants

Lancé en 2010 dans le cadre de l'exercice prospectif collectif Bordeaux Métropole 3.0, l'appel à petits projets innovants « Nouvelles technologies au service de demain » a gagné son pari. Sur les treize dossiers déposés, six sont sélectionnés par le jury. Récompensés d'une dotation financière, d'une intégration à des programmes numériques ou d'un mentorat, tous enrichissent aujourd'hui l'offre métropolitaine de services numériques.

La mise en ligne, en 2011, des données publiques de La Cub en Open data contribue aussi à l'émergence d'applications mobiles innovantes. La première a vu le jour quelques jours après la mise en ligne d'une API (Application programming interface) sur le nouveau portail de La Cub [data.lacub.fr](http://data.lacub.fr).

Prochaine innovation attendue : le paiement des services Tbc par téléphone mobile. Tel est en effet le projet proposé par La Cub, la Ville et l'Office de tourisme de Bordeaux en réponse à l'appel à projets de la Caisse des Dépôts et Consignations « Investissements d'Avenir » pour le déploiement de la technologie sans contact NFC (Near field communication).

## La Cub, territoire d'Économie sociale et solidaire

Très engagée dans le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS), La Cub se voit récompensée de ses efforts. Les actions menées depuis 2008 avec la Chambre régionale de l'ESS pour promouvoir ce secteur d'activité et animer le réseau local de ses acteurs portent leurs fruits. Plus de 2 500 structures (associations, coopératives et mutuelles), soit 10 % des établissements du territoire, participent à présent à l'économie de l'agglomération et l'emploi y progresse 2,5 fois plus vite que dans l'emploi privé. 30 000 postes ont été créés en quelques années.

Même succès pour le programme des clauses sociales d'insertion développé avec les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les entreprises du territoire. En 2011, plus de la moitié des marchés de voirie de La Cub ont été soumis à clauses sociales représentant 36 500 heures d'insertion.

Première Communauté urbaine de France labellisée « Territoire de commerce équitable », La Cub maintient son effort et finance quatre nouveaux projets : « La Ressourcerie » de la régie de quartier de Cenon, la coopérative d'activité et d'emploi Coop & Bat, l'entreprise Club services 33 et la Structure d'Insertion par l'Activité Économique. Trois autres, lauréats 2011 du prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » de La Cub, verront rapidement le jour.

## L'université dans la boucle de l'excellence

77 000 étudiants et 9 000 enseignants et chercheurs, le plus vaste campus d'Europe (250 ha) et une dynamique d'excellence confirmée en 2011 : l'université de Bordeaux rayonne.

### 100 Millions d'euros d'investissement : un record

Pour soutenir ce pilier du développement métropolitain, La Cub consent l'un des plus importants efforts financiers jamais souscrits par une métropole française à l'égard de son université : 100 M€ en dix ans. 60 % des fonds abonderont l'opération Campus pour améliorer l'accès aux espaces universitaires et dynamiser la vie étudiante et 40 % seront mobilisés pour l'insertion urbaine du Campus et le rapprochement entre laboratoires universitaires et entreprises. Les premiers projets entrent en phase opérationnelle dans le secteur de l'Université des Sciences et Technologies Bordeaux I et celui de l'Institut d'optique qui ouvrira en 2012.

### Association d'avenir

Membre fondateur de la Fondation Bordeaux Université, La Cub verse sa deuxième et dernière participation au capital de cet établissement qui œuvre au rapprochement entre laboratoires et entreprises et au rayonnement international de l'université (250 000 €). Un travail triplement couronné en 2011 par la sélection des équipes universitaires bordelaises dans les appels à projets nationaux « Initiatives d'excellence », « Laboratoires d'excellence » et « Investissements d'avenir ».

### Agro-alimentaire, une page se tourne

Le 31 décembre, les abattoirs de Bordeaux ferment leurs portes. Cette décision, rendue inéluctable par la chute continue de l'activité et le déploiement de Bordeaux Euratlantique, s'accompagne d'un investissement de 3,3 M€ pour la réalisation des diagnostics, la démolition du bâtiment et la remise en état du site ainsi que d'un dispositif exemplaire de reclassement et de formation de ses 58 salariés et agents. La Cub s'engage aussi à soutenir les projets émergents pour le maintien de l'activité d'abattage en Gironde.

L'avenir du Marché d'intérêt national de Brienne (MIN) est également à l'ordre du jour 2011 : deux études sont lancées, l'une sur son développement à moyen terme, l'autre sur son insertion dans le nouvel environnement de la ZAC Saint-Jean Belcier.

### Écologie industrielle, un nouveau chapitre s'ouvre

Optimiser l'usage de la matière et de l'énergie en encourageant la recherche systématique de synergies entre les acteurs industriels : tel est l'objectif de la démarche avant-gardiste engagée par La Cub dans le cadre du programme national « Compétitivité durable des entreprises ». Cette démarche couvre des thèmes aussi divers que la valorisation des déchets d'effluents et des excédents énergétiques, la mutualisation des approvisionnements, de la collecte des déchets, de la logistique et des services. Elle s'appuie sur un comité technique réunissant La Cub et l'ensemble de ses partenaires locaux publics et privés.

**25**  
délégations étrangères  
accueillies

**3,8 M€**  
d'aides directes aux  
entreprises (+ 27 %)

**+ 34,89 %**  
de subventions  
aux agences de  
développement  
économique et structures  
de l'ESS

**+ 93**  
usagers du réseau public  
haut débit Inolia

**100 M€**  
pour l'Université

**42**  
marchés à clauses  
sociales et  
**36 500**  
heures d'insertion

**300 000**  
tonnes de produits  
commercialisés au MIN de  
Brienne.

# HABITAT ET URBANISME

La volonté de La Cub de parvenir à la métropole millionnaire durable en 2030 exige la construction de 10 000 logements par an. Elle demande aussi de penser et de construire la ville autrement. Pour accueillir de nouveaux habitants et préserver le patrimoine naturel, donner à tous le choix de vivre en ville et à chacun le plaisir de loger à proximité de l'emploi, des services et des loisirs. Porteuse de cette vision collective qu'il lui appartient de conduire, La Cub adapte ses outils et réunit les énergies autour de pistes innovantes, qualitatives et solidaires. Plusieurs grands projets emblématiques sont mis en chantier au premier rang desquels l'opération **50 000 logements autour des axes de transports collectifs**.

## PLU 3.1 : trois ans pour réussir

Première agglomération à s'engager dans la révision d'un PLU « Grenelle 2 » — document unique qui corrèle les enjeux de l'urbanisme (Plan local d'urbanisme/PLU), de l'habitat (Plan local de l'habitat/PLH) et des déplacements (Plan des déplacements urbains/PDU) et intègre des problématiques nouvelles comme la biodiversité ou l'aménagement numérique — La Cub poursuit l'exercice. Au cours d'un trimestre de forums et de réunions publiques, les habitants contribuent à la formulation des grands enjeux. Un second cycle de concertation s'ouvrira en 2012, à l'issue de la rédaction du projet retenu et de ses principales traductions réglementaires. Le premier PLU 3.1 de France devrait être arrêté puis adopté fin 2013.

### La mise en cohérence des politiques territoriales

Pour garantir le développement cohérent de la métropole, de sa couronne urbaine et plus largement de la Gironde, La Cub s'implique dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine (93 communes dont les 27 de La Cub) et dans la démarche départementale InterSCot. Consultés sur l'avant projet de SCOT, les élus demandent au Sysdau<sup>1</sup> d'intégrer plus largement les dispositions législatives du Grenelle de l'Environnement et les grands axes du Projet métropolitain. Les premières esquisses du second document feront l'objet d'un débat en 2012.

## Logement : faire plus, plus vite et mieux

Pour répondre à la forte attente de la population et préparer la croissance démographique, La Cub donne au logement la priorité absolue. Six ans après l'adoption de son plan d'urgence, la dynamique est lancée : l'objectif annuel de 5 100 logements neufs est atteint depuis 2008 et la production de logements sociaux a doublé (2 450 en 2010 et 1 200 en 2005).

### La Cub monte en puissance et change de régime

Après avoir décidé de consacrer 272 millions d'euros (M€) (hors foncier) au logement entre 2010 et 2016, La Cub se fixe un objectif de 9 à 10 000 logements neufs par an en 2014, dont plus d'un tiers de logements sociaux. Elle adopte un nouveau règlement d'intervention qui diversifie l'offre (1/3 en accession aidée, 1/3 de logements collectifs conventionnés, 1/3 en marché libre) et organise le ciblage territorial des constructions futures.

Malgré la baisse de 30 % des aides à la pierre de l'État (8,4 M€ en 2011, 12,1 M€ en 2009), La Cub revoit aussi à la hausse la production annuelle de logements locatifs sociaux et maintient le niveau des aides allouées. Conséquence automatique : la part communautaire des aides à la pierre double pour passer de 11,6 M€ en 2009 à 24,3 M€ en 2011.

Fin 2011, à l'issue de la mission d'Arnaud Lecoart, expert reconnu du logement social, le Conseil acte la création d'une Société publique locale (SPL) réunissant La Cub et les 27 communes. Dotée d'un capital de 2,5 M€, cette société privée de 15 à 20 salariés interviendra, en complément des acteurs existants, sur tous les champs de l'aménagement en lien avec le logement. Premier terrain d'intervention : l'opération **50 000 logements autour des axes de transports collectifs**.

Une réflexion est engagée sur la stratégie foncière avec au cœur du débat la création d'un établissement public foncier.

### 2011 : année charnière pour les « 50 000 logements »

Mené tambour battant, ce projet initié en 2010 entre en phase opérationnelle. Le 25 mars, après décision de la Commission d'appel d'offres du « dialogue compétitif », le Conseil retient les cinq équipes qui épauleront La Cub durant neuf mois : Groupement OM, Groupement Lacaton-Vassal, Groupement Chemetoff et associés, Groupement 51N4E, Groupement AUC.

Fin avril, quinze sites pilotes situés en lisières urbaines, dans de grands centres commerciaux, en tissu résidentiel ou urbain et autour des pôles d'échanges sont identifiés. Fin décembre, les études sont bien avancées. Les premières réalisations devraient surgir en 2014. Vitrites emblématiques d'une nouvelle façon de penser le logement urbain, elles impulseront une nouvelle dynamique et auront valeur de modèles. Un modèle que la biennale d'architecture 2012 de Rotterdam met à l'affiche.

<sup>1</sup> Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise

## Tous mobilisés autour de La Cub

Pour accompagner cette montée en puissance, La Cub mobilise les acteurs clés du logement social. Deux conventions d'objectifs sont conclues : en mars, Aquitanis, opérateur historique de l'habitat social métropolitain, s'engage à tripler ses objectifs annuels pour parvenir à 6 000 logements neufs ou réhabilités par an d'ici 2018 (89,6 M€ d'aides de La Cub) ; en juillet, la conférence départementale HLM et La Cub conviennent, pour la même période, d'une stratégie de renouvellement urbain et de revalorisation de l'habitat qui se décline en objectifs chiffrés et organise la mobilisation foncière.

Pour associer plus largement les habitants à ses projets de construction et de rénovation, La Cub et les communes élaborent un nouveau dispositif de concertation. Un accord-cadre quadriennal devrait être signé en 2012 pour mettre à la disposition des communes des équipes d'experts sélectionnées et financées par La Cub.

## Logement bis : un toit décent pour tous

Simultanément, La Cub se penche sur la question cruciale de l'accès au logement des plus démunis et de la lutte contre l'insalubrité.

### L'accueil plutôt que l'expulsion

Engagée depuis 2010 aux côtés de l'État dans une Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) — solution d'hébergement temporaire et d'accompagnement social d'habitants en recherche d'emploi, de formation ou en vacation — La Cub renouvelle l'expérience. Elle finance à hauteur de 310 000 € la création d'une seconde Mous dédiée aux populations défavorisées de l'agglomération. Fin décembre, sept familles roms avaient trouvé un toit temporaire dans un immeuble communautaire ou dans l'un des dix chalets d'hébergement d'urgence construits par Emmaüs Urgence 33 avec le financement de La Cub.

Face aux difficultés d'accueil des gens du voyage, les élus décident d'intégrer la création et la gestion des aires de grand passage au projet d'élargissement des compétences communautaires. Anticipant ce transfert, La Cub investit 700 000 € dans l'aménagement d'une première aire d'accueil communautaire. D'une capacité de 200 caravanes, ce nouvel espace de 4 hectares ouvre en mai.

### Pour en finir avec l'insalubrité

Devant la fin annoncée en mai 2011 de son Programme d'intérêt général (PIG) pour la réhabilitation des logements insalubres privés, La Cub s'engage financièrement dans le programme social 2011 du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDAL), qui finance des initiatives de lutte contre l'habitat indigne, et dans le projet de la Ville de Bordeaux pour la réhabilitation de 535 logements anciens et 15 hôtels meublés.

## La renaissance des quartiers esquisse le futur

### Le centre ville franchit le fleuve

Un an et demi après l'attribution de la maîtrise d'œuvre urbaine de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide-Niel à l'agence néerlandaise MRVDV, son architecte emblématique, Winy Maas, présente son projet aux élus et aux habitants. Un projet audacieux qui transformera 35 hectares de friches en un nouveau quartier du centre-ville conjuguant patrimoine, intimité, densité et diversité. Prochaines étapes : la présentation du plan d'aménagement finalisé, la création de la ZAC, et le lancement de la consultation d'aménageur. Le secteur entrera en chantier en 2014 et les premières livraisons de ce programme de 375 000 m<sup>2</sup> devraient intervenir fin 2015. Historiquement ancrée sur la rive gauche, Bordeaux basculera vers la rive droite, donnant son nouvel équilibre à l'agglomération.

### Politique de la ville : La Cub passe à l'animation

Sur cette même rive, le Grand projet de ville (GPV) fait peu à peu éclore un fleuron du développement durable : l'emploi s'y développe (3 000 entreprises et 10 000 emplois en zone franche), le tissu associatif et celui des équipements sportifs et culturels se densifie (inauguration du Rocher de Palmer en 2010), l'offre d'habitat se diversifie (2 600 logements détruits et 6 300 reconstruits), l'espace se restructure autour des 400 hectares du parc des Coteaux. Pour finaliser cette mutation, La Cub prolonge son partenariat avec le GPV jusqu'en 2014 et élabore un programme d'actions pour les quatre communes partenaires : Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

Toujours dans le cadre de la politique de la ville, elle signe avec la ville d'Eysines une convention relative au projet urbain du quartier prioritaire du Grand Caillou et participe, avec l'État, à l'évaluation des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et à l'élaboration d'avenants de prolongation pour la période 2012/2014.

La Cub et les communes optent pour une extension des compétences communautaires qui ferait de La Cub l'animateur et le coordinateur de la Politique de la Ville. Cette option devrait être validée en 2012, préalable à l'élaboration d'un plan d'actions et à l'enrichissement des contrats de co-développement Cub/communes.

### Saint-Jean Belcier : première pierre de Bordeaux Euratlantique

Du côté de Bordeaux Euratlantique, le quartier Saint-Jean Belcier (160 ha), dont le dessin est confié début 2011 aux architectes Reichen & Robert et associés, franchit de nombreuses étapes : finalisation du plan guide, lancement des études d'avant-projet et finalisation des études de la nouvelle gare TGV, signature d'un protocole foncier 2012/2017 (vente de 55 biens communautaires pour un montant de 21 M€), élaboration des stratégies sectorielles pour le stationnement, les déchets, les réseaux de chaleur, l'habitat...

Un concours d'urbanisme est lancé pour le secteur de la rive droite Garonne – Eiffel (123 ha).

## L'éco-métropole en culture

Candidat à l'appel à projets « Écocité » du Grand Emprunt, le projet Plaine de Garonne (3 240 hectares et 15 % des zones constructibles de l'agglomération) obtient sa labellisation et 5,3 M€ de crédits d'investissement et d'ingénierie « Ville de demain ». Les deux premières opérations incluses dans ce périmètre s'accroissent. Dans le quartier des Bassins à Flot, les projets se multiplient : sept permis de construire sont accordés et quatorze mis en instruction. Pour tenir le rythme, La Cub conclut un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Nicolas Michelin et Associés.

Sur les berges du lac, Ginko, le premier éco-quartier de l'agglomération, accueille ses premiers habitants (341 logements commercialisés fin 2011) et ouvre de nouveaux chantiers : groupe scolaire, chaufferie, siège social Aquitanis, immeubles d'habitation.

## Les « petits » chantiers de proximité

Poursuivant sa politique de revalorisation du cadre de vie, La Cub met en chantier plusieurs opérations d'aménagement et de requalification des espaces publics : hypercentre de Pessac (3,7 M€), espaces publics de Gradignan (7,6 M€), place Ravezies à Bordeaux/Le Bouscat, quartier Libération à Floirac... Elle soutient la recomposition urbaine des quartiers (éco-quartier du Pontet et la Châtaigneraie - Arago à Pessac, Armagnac à Bordeaux, Thouars à Talence, La glacière et Montesquieu à Mérignac) et des centres bourgs (Villeneuve-d'Ornon, Eysines, le Taillan-Médoc).

Plusieurs opérations d'aménagement franchissent également de nouvelles étapes : ZAC Ravezies à Bordeaux (cession de 700 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces), du Tasta à Bruges (cession de 6 892 m<sup>2</sup> pour un collège) et des Quais à Floirac (cession de 8 544 m<sup>2</sup> de logements en accession libre et de 665 m<sup>2</sup> d'activités).

### Urbanité et Culture(s)

1 % pour la culture : c'est l'un des douze chantiers prioritaires inscrits au Projet métropolitain de La Cub. Pour atteindre cet objectif, La Cub adopte la délibération lui donnant la compétence de « soutien et de promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » et inscrit la culture à 25 contrats de co-développement 2012/2014. Le travail annoncé se concrétisera en 2012. Le projet de portail numérique des 55 médiathèques du territoire entre en phase active et deux études sont lancées sur la dimension culturelle des projets Bastide-Niel et Cité numérique.



## > Glossaire

### Plan des déplacements urbains (PDU)

Il détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, le développement des transports collectifs, l'aménagement des réseaux... Son ambition : assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé.

### Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Document réglementaire de planification stratégique, il permet aux communes et Communautés d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques d'aménagement (habitat, urbanisation, protection des espaces naturels, déplacements).

### Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Passé entre l'État et les collectivités territoriales, il engage les partenaires à réaliser des actions concertées qui améliorent le quotidien des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

### Aides à la pierre

Ensemble des aides (prêts aidés ou primes) accordées par l'État et déléguées à La Cub pour favoriser l'investissement immobilier. Ses bénéficiaires sont des maîtres d'ouvrages qui s'engagent à construire des logements aidés.

### Plan local d'urbanisme (PLU)

Principal document de planification de l'urbanisme, il détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites plus propices à l'habitat, aux activités économiques et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles.

### Plan local de l'habitat (PLH)

Établi à l'échelle du territoire communautaire, il définit pour cinq ans les objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements et assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les territoires.

### Zone d'aménagement concerté (ZAC)

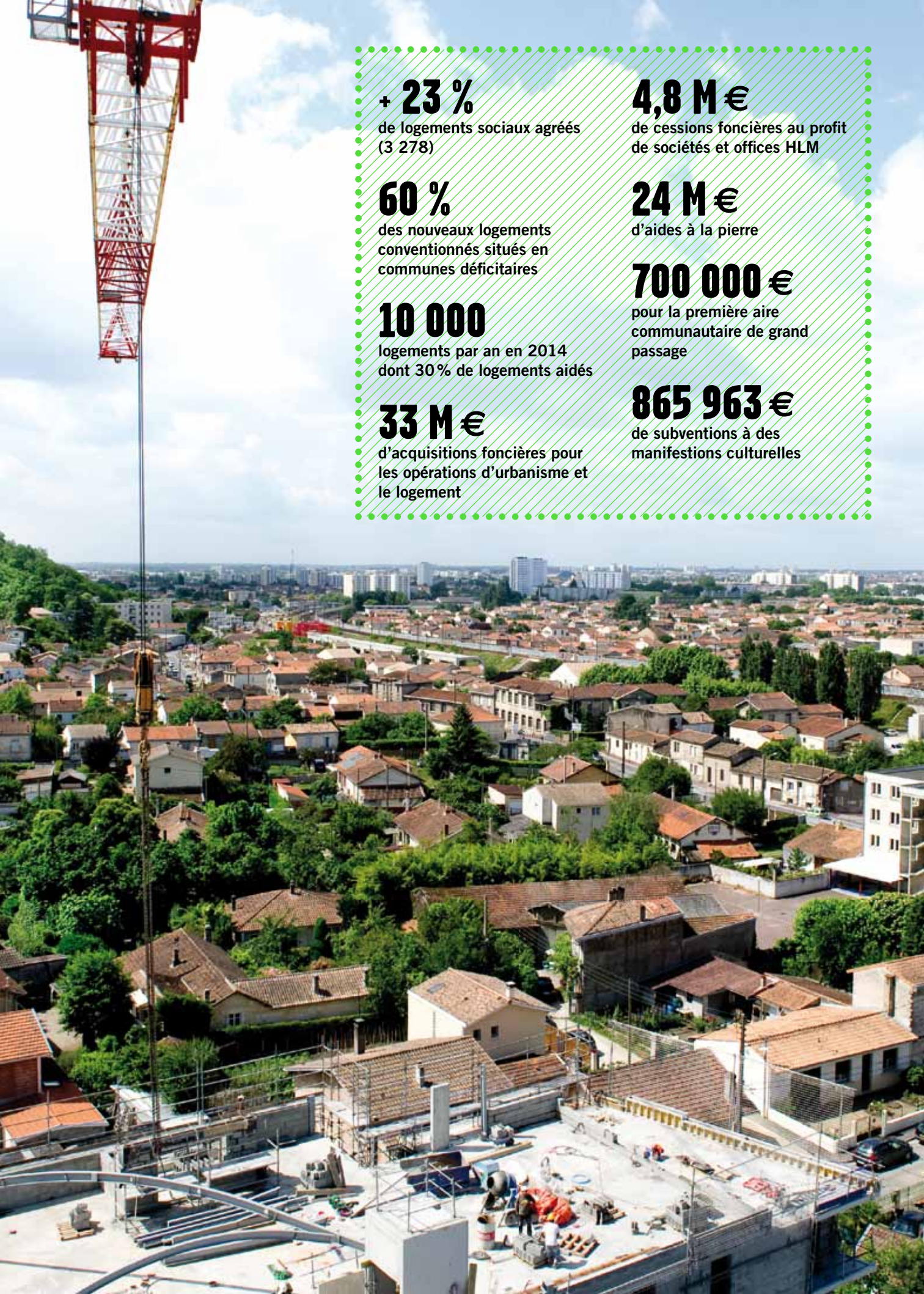
Zones dans lesquelles une collectivité ou un établissement public décide d'intervenir pour aménager et équiper des terrains, notamment ceux qu'elle ou il a acquis ou acquerra en vue de les céder ou les concéder à des utilisateurs publics ou privés.

### Programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Via ce dispositif, les constructeurs participent au financement total ou partiel d'un programme d'équipements publics qu'une commune, ou un groupement de communes, s'engage à réaliser dans un secteur déterminé. Il vise à répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers en matière de constructions.

**Le printemps du Grand Parc**  
 Conçu dans les années 50, ce quartier de 60 hectares a engagé sa mutation. En octobre, 530 logements ont été mis en éco-rénovation par Aquitanis. Le projet des architectes Lacaton & Vassal prévoit l'installation d'ascenseurs extérieurs pour libérer des surfaces et des salles d'eau agrandies. Un jardin d'hiver privatif sera adjoint aux appartements, participant ainsi au réglage bioclimatique des températures et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments au-delà de l'objectif Bâtiment basse consommation (BBC). Dans cinq ans, les 2300 logements du Grand Parc auront été éco-rénovés. Mieux, tout le quartier aura changé d'allure avec la création de logements familiaux, de locaux associatifs, de bureaux et de services publics.

- + 23 %** de logements sociaux agréés (3 278)
- 4,8 M€** de cessions foncières au profit de sociétés et offices HLM
- 60 %** des nouveaux logements conventionnés situés en communes déficitaires
- 24 M€** d'aides à la pierre
- 10 000** logements par an en 2014 dont 30% de logements aidés
- 700 000 €** pour la première aire communautaire de grand passage
- 33 M€** d'acquisitions foncières pour les opérations d'urbanisme et le logement
- 865 963 €** de subventions à des manifestations culturelles



# DÉPLACEMENTS



**Préoccupation quotidienne des habitants, la mobilité est l'un des défis de développement durable sur lequel La Cub se mobilise. En dix ans, la circulation automobile a chuté de 19 % dans l'agglomération et de 40 % sur les quais de la Garonne. La part modale des transports publics (11 %), du vélo (4 %) et de la marche à pied (24 %) ne suffit cependant pas à endiguer la congestion automobile et ses conséquences néfastes.**

**Pour remédier à cette situation, La Cub investit 205 millions d'euros (M€), lance le très grand chantier de la troisième phase du tramway et ouvre une réflexion d'avant garde : le Grenelle des mobilités pour penser de nouvelles façons de se déplacer.**

## Tbc : demain l'un des plus grands réseaux européens

Mis en service en 2003, le réseau de transport public Tbc ne cesse d'enrichir son offre pour étendre sa desserte, renforcer son intermodalité, raccourcir les temps de trajets et élaborer des tarifs attractifs. Les résultats sont au rendez-vous et une nouvelle phase de développement s'engage pour rééquilibrer les modes de déplacement à l'échelle urbaine. Objectif : porter à 25 % la part des transports publics dans les déplacements à l'horizon 2025, soit 1 million de passagers quotidiens.

### Fréquentation et satisfaction : un bilan positif

Hausse de 6 % de la fréquentation des tramways et des bus, de 1,4 % du service de transport à la demande Mobibus, de 35,1 % de l'utilisation des VCub, (vélos en libre service de La Cub) et de 9,8 % de celle des parcs-relais : déployé en 2010, le nouveau réseau unifié est à présent bien ancré dans la vie quotidienne.

### Top départ pour la 3<sup>e</sup> phase du tramway

Fin 2010, après trois ans de concertation, la déclaration d'utilité publique de l'extension des lignes A, B, et C du tramway a donné le feu vert à la 3<sup>e</sup> phase du tramway. D'ici 2017, 34 km de voies s'ajouteront aux 43,9 km actuels faisant du réseau Tbc l'un des plus étendus d'Europe.

Évalué à 818 M€, ce projet bénéficie de près de 10 % d'aides de l'État : 42,6 M€ accordés en 2009 (Grenelle 1) et 37 M€ en 2011 (Grenelle 2). Son chantier sera mené en trois étapes : d'ici 2014, l'extension des lignes A vers Mérignac (3,6 km), B vers Pessac (3,5 km) et Bordeaux Nord (0,75 km) et C vers Bègles (3,7 km) et Bordeaux Lac (3,4 km) et la création du tram-train du Médoc (7 km) ; en 2016, l'ouverture de la ligne D (10 km); d'ici 2017, l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon (1,5 km).

Les premiers coups de pioche sont donnés en mars, la déclaration d'utilité publique de la ligne D est signée en novembre et l'enquête publique sur la création de la ligne tram-train du Médoc est close en décembre. Des dizaines d'appels d'offres sont lancés et des marchés attribués dont celui du matériel roulant (26 rames en tranche ferme et de 5 à 30 en tranche conditionnelle).

Tandis qu'un dispositif de terrain accompagne habitants et usagers au fil du chantier, La Cub prépare les prochaines étapes de cette 3<sup>e</sup> phase : la déclaration d'utilité publique du tram-train du Médoc et la concertation pour l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon. Elle adopte le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), préalable au développement des transports collectifs pour les deux prochaines décennies, et engage quatre études pour étendre les transports en commun en sites propres (TCSP).

### Tbc sur l'eau...

Après le tramway, le bus et les vélos, place aux navettes fluviales ! Dès le printemps 2013, trois bateaux-bus de 30 à 40 places assureront deux liaisons rapides entre deux nœuds intermodaux métropolitains et une liaison de cabotage. Pour préparer l'arrivée des quelque 267 000 voyageurs attendus chaque année, La Cub autorise Kéolis, délégataire du réseau, à acquérir trois navires dont 2 catamarans à propulsion hybride électro-solaire (2 M€) et lance la consultation pour la maîtrise d'œuvre de sept pontons.

### Rapidité et intermodalité : doublé gagnant pour Tbc

Toujours plus intermodal, le réseau Tbc enrichit sa grille tarifaire de quatre nouvelles formules d'abonnements, avec le réseau VCub (titre « HebdoPlus »), le service d'autopartage Autocool (titre « TBCool ») et le réseau TER (cartes annuelles Modalis « Tout public » et « Jeunes »).

Le réseau Tbc gagne en vitesse commerciale. Un programme d'aménagements du réseau de bus (sites propres, détection anticipée aux feux, arrêts en chaussée, etc.) et de labellisation « Ligne+ » est lancé. Première bénéficiaire, la ligne Liane 3 ravit la pôle position de l'automobile sur son tracé, avec une vitesse de circulation supérieure à 18 km/h. Les résultats du tramway sont plus mitigés : si les lignes A et C accélèrent le tempo, les dysfonctionnements de la ligne B ramènent la vitesse moyenne annuelle 2011 en deçà du seuil des 18 km/h.

Le réseau renforce aussi son accessibilité et sa sobriété énergétique. Fin 2011, outre le réseau dédié Mobibus de transport à la demande (88 520 voyages en 2011), les 89 stations du tramway et 35 des 65 lignes de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 70 % des bus circulent au Gaz Naturel de Ville (GNV) et le premier appel d'offres pour l'acquisition de véhicules accessibles et à motorisation hybride gazoil/électrique est lancé (40 bus). Une réflexion est ouverte sur un carburant biogaz issu des boues des stations d'épuration de l'agglomération ou de la décomposition de ses déchets verts.



## La Cub change de braquet

Création des VCub, expérimentation du tourne à droite au feu rouge, plan de résorption des discontinuités de sa boucle de 650 km d'aménagements cyclables, convention avec l'association Vélo-Cité : en quelques années, La Cub a rejoint le peloton de tête des agglomérations cyclables et la pratique cycliste se développe rapidement (+16 % en deux ans).

Pour faire du vélo une alternative crédible à la voiture et porter à 15 % sa part modale en 2020, La Cub met en chantier la politique Vélo qui sera adoptée en 2012. De nouveaux projets sont menés à bien, deux nouvelles continuités cyclables, entre Eysines et Blanquefort et vers le complexe sportif de Saint-Aubin de Médoc, ainsi que deux partenariats, l'un avec l'association Vélophonie, l'autre avec l'association Vélo-Cité. Le réseau VCub se dote d'un nouvel espace de stationnement dans le parking de la place de la Victoire et dix stations supplémentaires sont équipées d'un terminal bancaire, ce qui en porte le nombre à 90.

## En finir avec la congestion automobile

Malgré tous les efforts consentis par La Cub depuis les années 1990, force est de constater que la politique des transports publics ne suffit pas à endiguer la congestion automobile qui dégrade le quotidien et menace l'agglomération d'asphyxie. Pour en finir avec cette situation, La Cub relance le dossier de la rocade, axe essentiel au fonctionnement de la métropole, et ouvre un Grenelle des mobilités.

### Rocade : le dossier redémarre

De 85 000 à 130 000 véhicules/jour dont 6 000 à 18 000 poids lourds : après la forte baisse de 2008, la circulation sur l'anneau bordelais est repartie à la hausse, faisant de ses 45 km et 27 échangeurs un point noir au niveau national. Devant cette dégradation, La Cub relance les négociations avec l'État. Un protocole de « coopération pour la gestion et la modernisation de la rocade » et une première convention de financement pour poursuivre la mise à 2x3 voies (137 M€ dont 34 M€ de La Cub) sont conclus. Ce dossier central de la mobilité métropolitaine est remis sur ses rails.

### Grenelle des mobilités : pour de nouveaux modes de déplacements

Remettre en question un système générateur de pollutions et de difficultés économiques et sociales, repenser un modèle de mobilité centré sur la voiture individuelle et l'alternative des transports publics... Autant de sujets que le Grenelle des mobilités, dont le coup d'envoi est donné en décembre, se propose de défricher sous le pilotage de l'a'urba, l'agence d'urbanisme de La Cub. Objectif : définir de nouveaux remèdes et proposer dès 2012 un plan d'actions originales.

Cette démarche engagée dans le cadre de la Coopérative métropolitaine — espace de mise en œuvre collective du Projet métropolitain — est inédite. Sortant du schéma classique de la planification et de l'organisation des transports, elle invente

une méthode de co-production qui associe six collèges représentatifs : l'État, les collectivités locales, les employeurs, les salariés, le monde associatif, et les spécialistes (experts, universitaires, ingénieurs, techniciens). S'y ajoute une manière inédite de poser le problème, avec la priorité accordée à la demande de mobilité plutôt qu'à l'offre de transport.

Des dizaines de documents, études, analyses, bulletins d'actualité, enquêtes, outils de réflexion et démarches partenariales sont versés au dossier et mis en ligne sur le site Internet de la participation citoyenne. Pour enrichir le débat et avancer avec pragmatisme, La Cub organise une journée de travail sur le thème « De la ville automobile à la ville à vivre » et lance deux nouvelles études, l'une sur les déplacements à l'échelle de Bordeaux Euratlantique, l'autre sur les flux de marchandises dans l'agglomération.

### Bienvenue dans notre voiture

Mettre davantage de personnes dans chaque voiture pour diviser d'autant la circulation : la solution est évidente mais sa réalisation encore insuffisante. Impliquée depuis plusieurs années dans le développement de l'autopartage, La Cub soutient de nouvelles initiatives.

Partenaire du « Club de la mobilité » créé fin 2009 avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux et l'Ademe, elle participe à son animation et à l'accompagnement d'une trentaine d'employeurs dans l'émergence, la réalisation et le suivi de Plans de déplacements des entreprises (PDE). Trois PDE sont inscrits au contrat de co-développement des communes d'Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Saint-Médard-en-Jalles et plusieurs études sont lancées, dont l'une à l'échelle de l'université. 115 000 salariés et étudiants sont concernés par ces nouveaux projets.

Le site de covoiturage [mojecovoiture.com](http://mojecovoiture.com), réservé aux administrations, est ouvert aux établissements engagés dans un Plan de déplacements et son ergonomie revue ; « TBCool » nouveau titre de transport combinant le réseau Tbc et le dispositif d'autopartage géré par l'association AutoCool est mis sur le marché.

Parallèlement, La Cub s'associe aux travaux lancés par le Conseil général pour définir un plan départemental de covoiturage, en lien avec les services de l'État.

### Stationnement : une offre étoffée

Le nombre croissant d'abonnés résidents dans les 22 parcs communautaires (11 961 places) constaté en 2010 se confirme, questionnant un modèle économique bâti sur la rotation horaire des véhicules. Prenant acte de ces nouvelles pratiques, la régie ParCub (17 parcs) propose le tarif « petits rouleurs ». Pour rendre ses parcs toujours plus attractifs, La Cub accentue ses contrôles qualité sur les prestations de ses délégataires et élabore une politique de suivi Qualité des parcs gérés par la régie ParCub.

La construction du parking place André Meunier à Bordeaux, dont la livraison est attendue en 2012, débute sous le pilotage de La Cub, et de nouvelles études de stationnement sont lancées sur les secteurs de Talence/Bordeaux, Pessac et Lormont.

## La fourrière et l'aéroport changent de mains

Gérée depuis 1975 en régie directe par La Cub, la fourrière du quai du Maroc change de gestionnaire : ParCub, régie d'exploitation de La Cub, en reprend la charge. Prochaine étape de la réorganisation de ce service communautaire : le déménagement induit par la restructuration du quartier des Bassins à flot et la construction du Centre culturel et touristique du vin.

Après annonce par l'État de son désengagement partiel des 60 % de la Société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (SADBM), la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) et les collectivités territoriales actionnaires ont lancé une étude. Pilotée par La Cub, elle doit établir les scénarios de développement de l'aéroport et définir les modalités de sa nouvelle gouvernance.



## Bacalan-Bastide et Jean-Jacques Bosc : les rives bientôt réunies

Aussi indispensables qu'attendus, les deux nouveaux franchissements de la Garonne avancent à grandes enjambées.

Entre le pont de Pierre et le pont d'Aquitaine, le pont levant Bacalan-Bastide, géant de 433 m de long, dont 117 m de travée levante, de 45 m de large et de 77 m de haut, surgit du fleuve (pose des embases et îlots de protection) avant de se lancer à l'assaut du vide, rive droite puis rive gauche. Sa mise en service, prévue en 2013, se prépare : La Cub engage les négociations du marché d'exploitation avec Eiffage Constructions Métalliques et s'associe avec le Grand port maritime de Bordeaux et l'organisme professionnel « Pilotage sur la Gironde » pour acquérir un simulateur de navigation 3D, outil d'entraînement des pilotes à l'approche et au passage du pont levant.

Entre le pont Saint-Jean et le pont François Mitterrand, après deux ans d'une concertation exemplaire, le projet de franchissement Jean-Jacques Bosc dont le montant est évalué à 110 M€ est finalisé. Option est prise de bâtir un pont urbain, largement ouvert aux modes de déplacements alternatifs et qui, selon les termes du concours international d'architecture et d'ingénierie lancé en juin, « sera un ouvrage exceptionnel, un ouvrage d'art du XXI<sup>e</sup> siècle qui marquera l'histoire urbaine de Bordeaux ». C'est le défi sur lequel planchent les cinq équipes admises à concourir fin 2011. Rendu des copies à l'été 2012.

## La LGV prend de la vitesse

La signature, le 11 juin 2011, du contrat de concession avec le groupement Liséa confirme le planning de la Ligne à grande vitesse (LGV) : la ligne sera mise en service en 2017.

La Cub, qui participe au financement global du projet et aux travaux de raccordement à Ambarès-et-Lagrave, prépare cette échéance. Elle conclut un protocole d'accord avec Réseau Ferré de France (RFF), l'État et les communes pour une meilleure coordination des actions. Elle prolonge les études relatives à la réalisation de la LGV au sud de Bordeaux et adopte une délibération relative à la concertation préalable à l'aménagement de la ligne Bordeaux-Sète.

Particulièrement attentive aux problématiques environnementales, La Cub finance la seconde tranche du programme de traitement des zones de bruit riveraines des grandes lignes ferroviaires (1,25 M€ de contribution sur un budget de 7,6 M€).

**108 Millions**  
de voyageurs sur le réseau  
Tbc (+ 6 %)

**11 km**  
de couloirs de bus  
supplémentaires

**137 M€**  
pour désengorger la rocade dont  
34 M€ de La Cub

**2,7 Millions**  
d'emprunts de VCub (+ 35,1%)

**115 000**  
salariés et étudiants concernés  
par les nouveaux projets de plans  
de déplacements

**650 km**  
d'aménagements cyclables

**205 M€**  
d'investissement pour la voirie  
et les transports (y compris  
acquisitions foncières)

**18 km/h**  
de vitesse commerciale pour le  
tram et la première ligne de bus  
labellisée Ligne+

M€ : millions d'euros

### Œuvres d'art contemporain : la collection s'enrichit

Depuis 2002, La Cub s'est engagée, en partenariat avec le ministère de la Culture, dans un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain qui accompagne le déploiement du tramway. Placé sous l'égide d'un comité artistique présidé par Alfred Pacquement, directeur du Musée national d'art moderne Georges Pompidou, ce programme a permis l'installation de onze œuvres, éphémères ou pérennes, qui singularisent l'espace public métropolitain. Fin 2011, décision est prise d'enrichir cette collection au fil des travaux de la 3<sup>e</sup> phase du tramway. Trois sites sont retenus pour lesquels six artistes sont invités à concourir.



# NATURE ET CADRE DE VIE

**Réchauffement climatique, étalement urbain, disparition de l'agriculture périurbaine, menaces sur la ressource en eau et la biodiversité, gestion des déchets : la nature et l'environnement se rangent parmi les actions prioritaires de La Cub. Une priorité portée, en 2011, par un niveau record d'investissements, l'adoption des grands actes fondateurs de ses nouvelles politiques Nature et Eau et l'ouverture d'une réflexion collective et prospective sur la place de la nature en ville.**

## Agenda 21 : c'est voté !

L'élaboration collective de l'Agenda 21 de La Cub, engagée depuis 2009, s'achève en octobre. Réaffirmant « l'urgence de l'action », le document décline les quatre axiomes du développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, respect de la biodiversité, cohésion sociale et modes de production et de consommation responsables) en 11 orientations stratégiques et 22 objectifs opérationnels. Sur la centaine d'actions identifiées, 42 composent le premier plan d'action 2012/2014.

Transversal, ce nouveau logiciel de l'action communautaire prône l'éco-exemplarité de La Cub dans toutes ses sphères de compétences. Faisant de la collectivité le moteur d'une nouvelle dynamique locale, il élargit son champ d'intervention par le biais de partenariats avec les communes, les Conseils général et régional, les mondes associatif et économique, les citoyens.

Plusieurs dispositifs de pilotage et de suivi accompagneront le déploiement de cette feuille de route par ailleurs candidate à la labellisation nationale « Agenda 21 local ».

## Plan Climat : de la réflexion à l'action

Après une année de concertation et de coproduction, le Conseil adopte à l'unanimité le Plan Climat de La Cub, volet « lutte contre le changement climatique » de son Agenda 21.

Réchauffement climatique et bilan local obligent<sup>1</sup>, celui-ci place la barre haut : une baisse de 25 à 30 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 et de 75 % d'ici 2050.

## Pragmatisme pour une nouvelle sobriété

Organisée en deux étapes, 2011/2014 et 2014/2020, cette feuille de route fixe quatre axes d'intervention : un aménagement et un urbanisme sobres, le développement des déplacements économes, la baisse des consommations et l'exploitation du potentiel des énergies renouvelables. 42 premières fiches actions organisent l'exemplarité de La Cub dans ses domaines de compétences et sa synergie avec les acteurs concernés. Pragmatique, le Plan Climat décline ses objectifs en indicateurs quantifiables et datés ; il intègre des études prospectives qui contribueront à graduer sa montée en puissance jusqu'en 2050.

## L'exemplarité bien partagée

Dès mars, les premières initiatives sont prises. « Les pionniers du climat », programme annuel expérimental d'évaluation du bilan carbone de familles volontaires, est lancé. Objectif ? Proposer des pistes éco-comportementales à tous les habitants. Quatre dossiers sont mis en chantier : le volet Plan Climat des seconds contrats de co-développement Cub/communes, un Programme d'intérêt général (PIG), un Plan Climat d'incitation à l'éco-rénovation (11 millions d'euros/an), un ensemble de prescriptions Qualité environnementale des logements (QEL) et une grille d'éco-conditions des aides aux entreprises.

Simultanément, La Cub poursuit le déploiement du Plan patrimoine durable adopté en 2008 pour réduire de moitié sa consommation énergétique et en autoproduire 7 % d'ici 2020. Tandis que la rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) des 28 200 m<sup>2</sup> de l'Hôtel de Communauté s'accélère autour de la mise en exploitation de la récupération des calories dans le collecteur de la Devèze, le chantier de la couverture photovoltaïque de 8 000 m<sup>2</sup> de toitures communautaires s'ouvre. En deux ans, il se déploiera sur cinq bâtiments pour une production attendue de 299 000 kWh et une recette escomptée évaluée à 94 000 €.

Enfin, conformément au schéma de modernisation du complexe thermique des Hauts de Garonne adopté en 2007, l'appel d'offre pour la conception et la construction de la chaufferie bois/gaz de Lormont (9,8 M€) débute. Interconnectée au réseau de chaleur, cette chaudière d'appoint testera le rendement de la ressource bois énergie et contribuera à accroître la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie métropolitaine.

## Sur le chemin de l'Agglo des champs

Le rapport de l'étude confiée à Philippe Quévremont<sup>2</sup> en 2010 est clair : l'étalement urbain consomme sans relâche les espaces agricoles et naturels périurbains. Mais l'agglomération dispose d'un atout exceptionnel : notamment de vastes zones inondables qui structurent le paysage, abritent un élevage bovin traditionnel, protègent la biodiversité. Des secteurs qui pourraient accueillir de jeunes agriculteurs, répondre à la demande de jardins partagés et constituer le poumon vert de la métropole.

<sup>1</sup> 6,7 teq CO<sub>2</sub>/hab./an sur l'agglomération pour une moyenne nationale de 6 teq CO<sub>2</sub>/hab./an (données 2007 - Agence Locale de l'Énergie)  
teq/CO<sub>2</sub> : tonnes équivalent carbone.

<sup>2</sup> Ingénieur général des Ponts, eaux et forêts, expert pour les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture.



### Un dispositif plus incitatif

Forte de ce rapport, La Cub adopte un nouveau cadre d'intervention qui met la protection et la valorisation de la nature au cœur du développement de l'agglomération. Huit grandes familles d'opérations sont incluses à ce dispositif financièrement plus incitatif : les acquisitions foncières Nature, les études d'aménagement et de protection des espaces naturels et agricoles, la communication, la formation, les sentiers de découverte, les projets agricoles et d'intégration de la nature dans l'urbain.

Dès février, à la demande de La Cub, le Conseil général met en place un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels à l'échelle de la vallée maraîchère des Jalles. Fin 2011, une convention 2012/2014 signée avec la Chambre d'agriculture de la Gironde relance l'activité agricole de proximité. Enfin La Cub acquiert les 86 hectares de zones humides de Parempuyre et relance le projet du parc des Jalles.

### 55 000 hectares pour la nature

Pour s'assurer que la nature sera l'un des piliers de la métropole millionnaire, La Cub décide de s'engager plus avant et mobilise toutes les énergies.

Pour nourrir cette réflexion d'un foisonnement d'idées et d'initiatives, La Cub annonce, en décembre, la consultation *55 000 hectares pour la nature*. Pendant du projet *50 000 logements autour des axes de transports collectifs*, ce nouveau dialogue compétitif débutera en 2012.

## Inondations : un risque au rang des priorités

Avec un quart de son territoire sous les plus hautes eaux de la Garonne, La Cub attache la plus grande attention aux risques de catastrophes naturelles. Sans attendre la révision du Plan de prévention des risques inondations en 2014, plusieurs actions son engagées.

Les élus souscrivent à l'unanimité au projet de prise de compétence pour la protection contre les inondations fluvio-maritimes. Un partenariat est noué avec l'État, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (Smiddest) et le syndicat mixte du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise pour une meilleure connaissance des phénomènes d'inondations. Une réflexion est engagée à l'échelle de l'estuaire qui aboutit, fin 2011, au dépôt d'un dossier d'intention de Programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) dont la version définitive est attendue en 2013.

Enfin, pour sensibiliser la population, le dispositif de télécontrôle Ramsès (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) ouvre un espace pédagogique. Écoliers et habitants peuvent y découvrir un dispositif reconnu à l'échelle nationale et internationale et qui, en vingt ans, a permis d'anticiper ou de gérer près de 300 événements pluvieux.

## Le nouvel avenir de l'eau

Convaincue que l'eau constitue un bien commun dont le service public doit se réappropriier les enjeux, La Cub mène depuis 2005 un travail de fond pour assumer pleinement sa mission d'autorité organisatrice des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Grâce aux efforts entrepris avec le délégataire Lyonnaise des Eaux, les résultats sont encourageants : réduction de 6,2 Mm<sup>3</sup> des prélèvements depuis 2007, baisse de la consommation d'eau potable (-0,16 %) malgré un accroissement de 2,84 % du nombre d'usagers (239 835 en 2011), accroissement du nombre d'usagers du réseau d'assainissement collectif (+1 % soit 714 556 abonnés) et quasi achèvement du contrôle du réseau non collectif (2 300 contrôles sur 2 447 installations). Progrès également encourageants pour la régie du service de l'eau industrielle qui raccorde un 20<sup>e</sup> établissement et franchit le seuil du million de m<sup>3</sup> distribués.

Mais La Cub entend aller plus loin. Après deux ans de consultations, de concertation et de réflexion, elle arrête sa stratégie de l'eau pour les 20 ans à venir et décide de prendre en main sa mise en œuvre via le retour en régie publique de l'ensemble du service de l'eau à l'horizon 2018.

### Cinq priorités pour plus de protection et de partage

La stratégie communautaire de l'eau pour les deux prochaines décennies, synthétisée dans le Livre blanc remis aux élus lors de la Journée mondiale de l'eau, est adoptée fin 2011. La préservation de la ressource et la protection des milieux aquatiques naturels constituent les piliers de ce nouvel avenir, mais priorité est aussi donnée à l'affirmation du rôle d'autorité organisatrice de la collectivité, au développement d'une nouvelle gouvernance de l'eau et à la prise en compte de l'eau dans les grands projets urbains.

Des objectifs chiffrés sont fixés parmi lesquels : la réduction des consommations (-13 litres/jour/hab.) et des fuites (-2,37m<sup>3</sup>/jour) ou le développement de nouvelles ressources à hauteur de 10 Mm<sup>3</sup>.

### Le choix de la régie publique

Face aux échéances de ses contrats avec Lyonnaise des Eaux pour l'affermage du service de l'assainissement (au 31/12/2012) et la concession du service de l'eau (révision ou confirmation de l'échéance au 31/12/2021 avant février 2015), La Cub s'inscrit, en juillet, dans la perspective d'une reprise en régie publique de ces deux services à l'horizon 2018.

Après étude et analyse comparée de 8 puis de 6 scénarios répartis entre régie et délégation, le Conseil opte pour la régie du service de l'assainissement et décide d'une délégation de transition de six ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ce nouvel

affermage sera mis à profit pour préparer la sortie anticipée du contrat de concession du service de l'eau, examiner et résoudre les différents écueils techniques et sociaux inhérents au passage en régie, organiser la montée en puissance des effectifs communautaires et organiser la gouvernance de la future régie avec la création d'une société dédiée, ouverte aux usagers et aux associations.

### L'eau, un bien public

Au cours de l'année, La Cub s'investit plus avant pour l'accès de tous à l'eau potable. Tandis que s'achève le 7<sup>e</sup> projet de coopération internationale pour la production d'eau potable, elle s'engage à signer le pacte d'Istanbul qui reconnaît l'eau comme un bien public dont l'accès doit être garanti à tous. Elle renouvelle sa contribution au fonds départemental Solidarité Eau et conclut une convention de raccordement au réseau communautaire avec Cabanac et Villagrains, communes affectées par des difficultés d'approvisionnement lors des pics de consommation.

### L'assainissement XXL

26 mois après le lancement du chantier hors normes de reconstruction/extension de la station Louis Fargue à Bordeaux, la filière eau-temps sec entre en service fin 2011. Plus de deux ans de travaux sont encore nécessaires pour la réalisation des équipements temps de pluie et d'une partie de la filière boue. Au total, 96,1 M€, dont 19,2 M€ de subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne, seront investis par La Cub pour mettre en conformité cet équipement et augmenter ses capacités de traitement (objectif : 210 000 m<sup>3</sup>/j par temps sec et 66 500 m<sup>3</sup> supplémentaire par temps de pluie). Ce chantier, exemplaire sur le champ du développement durable, s'achèvera mi 2013.

## Déchets : faire plus pour produire moins

Depuis le lancement du plan TRIVAC<sup>3</sup> en 1993, La Cub a multiplié ses efforts pour limiter et valoriser les déchets de l'agglomération. Mais la Loi Grenelle 1 et le résultat de 2011 (335 kg/hab./an d'ordures), après dix ans de baisse continue, imposent de mobiliser de nouveaux moyens. Objectifs 2015 : réduire de 7 % la production d'ordures ménagères par habitant et porter à 45 % le taux de recyclage (+10 %).

### Tous mobilisés autour de la prévention

Pour parvenir à ces objectifs, La Cub signe un accord partenarial avec l'Ademe pour l'élaboration et la mise en oeuvre de son Programme de prévention des déchets (PLPD). Doté de 5,2 M€, il associe tous les acteurs autour de cinq axes clés : l'exemplarité, la sensibilisation du public, le soutien à la récupération des matériaux, la gestion des déchets d'activités économiques et celle des déchets dangereux. Les habitants sont invités à participer à cette réflexion par le biais d'une nouvelle démarche de participation citoyenne et trois accords sont conclus avec l'Ademe, Éco-emballage et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde.

### Premières initiatives innovantes

Deux actions pilotes sont engagées : La Cub décide de mettre en oeuvre un premier écopoint de dépôt collectif des déchets non collectés (encombrants...). Et tandis que l'extension de la collecte sélective en porte-à-porte s'achève avec l'équipement des deux dernières communes non incluses au dispositif (Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand), le premier appel d'offres pour l'acquisition de composteurs individuels et bio-sceaux est lancé.

<sup>3</sup> TRIVAC : Trier, Recycler, Incinérer, Valoriser, Communiquer

**4,5 M€**

de crédits Nature dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012/2016

**200**

participants aux 8<sup>e</sup> rencontres du Réseau Nature de La Cub

**10 Millions** de m<sup>3</sup> de ressources en eau à trouver

**± 25 000**

habitants connectés au réseau de chaleur public

**1,25 M€**

pour le traitement des zones de bruits aux abords des grandes lignes ferroviaires

**+2,84 %**

d'abonnés au service public d'eau potable et -0,16 % de consommation

**12 000**

Juniors du développement durable

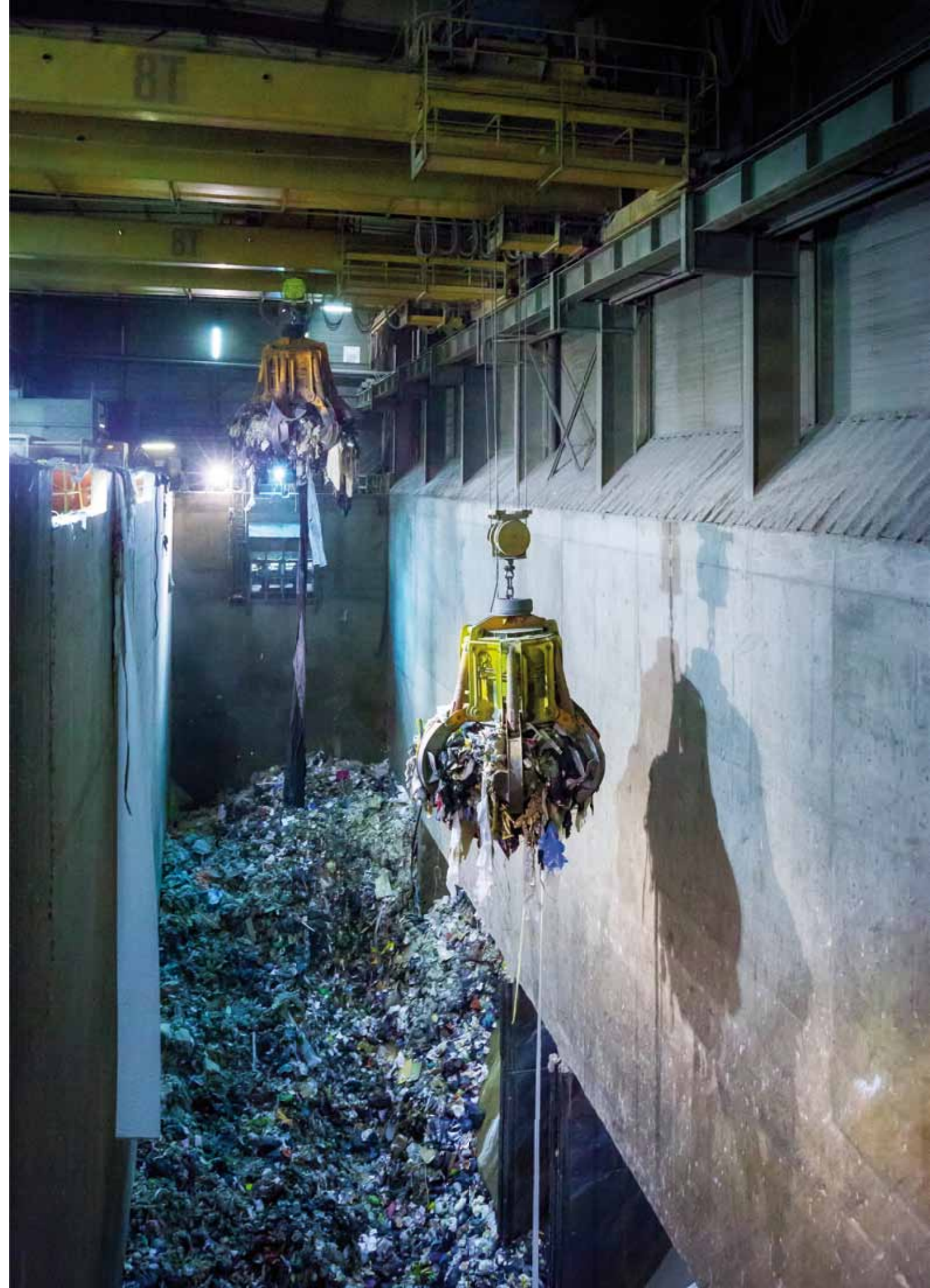
**41 100 000**

abeilles sentinelles de l'environnement et

**75**

ruches au programme apicole de La Cub

M€ : millions d'euros



### Les Juniors du DD à l'Université

Onze ans après son lancement, le dispositif pédagogique des Juniors du développement durable (12 000 écoliers et 500 000 € de subventions) enrichit son offre avec le programme « Les juniors philosophent ». Développé avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, il invite les jeunes à réfléchir sur les thèmes de la liberté, de la responsabilité environnementale ou de la pauvreté. [www.juniorsdudd.lacub.fr](http://www.juniorsdudd.lacub.fr)

### Bzzz Bzzz !

Face aux menaces qui pèsent sur les abeilles, La Cub s'investit dans la protection de ces insectes pollinisateurs. Elle signe la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement », programme national porté par l'Union nationale de l'apiculture française, et lance un projet apicole autour de trois axes : sensibilisation du grand public, soutien à la profession apicole et lutte contre le frelon asiatique. Les six premières des 75 ruches de ce projet sont installées à Eysines et Pessac.

# GOVERNANCE

Redéploiement des services, extension des compétences, amplification des partenariats et de la co-construction, réflexion sur la gestion des services publics : La Cub accélère son adaptation. Elle se rapproche des usagers pour améliorer la qualité de ses services et encourage le dialogue avec les habitants pour stimuler les idées et enrichir les expertises. Elle renouvelle sa coopération avec les communes et organise la reprise en gestion directe des grands services publics pour optimiser l'action publique.



## Des équipes en ordre de marche

Le 1<sup>er</sup> février, l'organisation des services communautaires adoptée en juillet 2010 se déploie.

Quatre pôles stratégiques regroupant les services et directions autour des lignes de force de la politique communautaire font désormais écho aux priorités de l'agglomération : Proximité, Développement durable et Rayonnement métropolitain, Mobilité, Dynamiques urbaines. Les pôles Finances et Administration générale veillent à la mobilisation optimale des ressources humaines, financières et techniques ; la direction du Pilotage de l'activité et des projets accompagne les équipes dans la mise en place d'outils performants.

Sur le terrain, quatre nouvelles directions territoriales, interlocutrices privilégiées des habitants et des entreprises, déclinent les politiques publiques et neuf centres de gestion assurent la maintenance et l'entretien de l'espace public.

Pour accompagner ce redéploiement, 257 postes sont pourvus en 2011 par mobilité interne et 123 par recrutements externes (112 fonctionnaires et 11 contractuels) ; 1 752 agents suivent une formation pour un total équivalent à 40 789 jours de formation.

## La Cub étend son action

La Cub élargit son champ d'action, mais émet un avis mitigé sur les propositions inscrites au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

### Une capacité d'action libérée

Sous l'égide du Comité stratégique de la conduite du changement, la répartition des compétences entre La Cub et ses 27 communes est clarifiée.

Après avis favorable du Conseil, un premier train de compétences partielles ou totales est acté en novembre (soutien et promotion des actions culturelles du territoire, aires de grand passage, archéologie préventive, aménagement numérique et réseaux publics de chaleur et de froid) pour un changement effectif en 2012. Huit autres transferts (sport, tourisme, parcs de stationnement, politique de la ville, nature et biodiversité, inondations, enseignement supérieur et recherche, propreté/plantations et mobilier urbain) sont à l'étude.

### Le principe d'autodétermination réaffirmé

Consultée par l'État sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, La Cub réaffirme le pouvoir d'initiative des collectivités territoriales à modifier leur périmètre. En novembre, faute d'avoir obtenu de l'État les éléments d'appréciation financière de son projet, La Cub émet un avis défavorable à la proposition de création d'une métropole élargie et deux avis réservés, l'un sur l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle, l'autre sur la réorganisation des syndicats de coopération intercommunale de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

## La mécanique amplifiée du co-développement

### Un bilan plus que satisfaisant

Fin 2011, les premiers contrats de co-développement Cub/communes (2009/2011) sont réalisés à 70 % : plus de 420 des 600 opérations prévues sont achevées ou en passe de l'être. En trois ans, plusieurs millions d'euros auront ainsi été investis pour construire des grands équipements, moderniser les services urbains et développer l'économie locale.

### Et plus de 1 000 opérations dans les cartons

En 2011, La Cub amplifie et améliore ce dispositif. Après une centaine de réunions, les 27 contrats de seconde génération (2012/2014) sont prêts. 1 063 actions y sont inscrites, dont 734 sous maîtrise d'ouvrage communautaire. 20 % d'entre elles couvrent de nouveaux champs d'intervention : aménagement numérique, commerce de proximité, manifestations culturelles, vélo en ville, espaces naturels et protection de la biodiversité.

## Une métropole fabriquée par et pour tous

Nouveaux enjeux, aspirations et contraintes : l'agglomération millionnaire durable résultera de solutions elles aussi nouvelles. Pour les susciter, La Cub fait de la participation citoyenne un pilier de sa gouvernance.

### Les habitants et usagers ont la parole

Bien au-delà des obligations légales, la participation du plus grand nombre est encouragée par le renforcement du dialogue (rencontres, forums, débats) et le développement du site internet [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr)

Chacun est invité à donner son avis sur les projets d'agglomération et ceux menés dans les communes et les quartiers, ainsi qu'à s'associer aux réflexions engagées sur les politiques communautaires de l'eau, de la nature, des déchets et des transports et sur les modes de gestion des services publics.

### De la Fabrique à la Coopérative métropolitaine

Dans le prolongement de la réflexion prospective collective Bordeaux Métropole 3.0 menée en 2010, toutes les forces citoyennes sont conviées à se joindre à l'élaboration du Projet métropolitain au sein de la Fabrique métropolitaine.

Après une première étape de versement de contributions à laquelle participent une cinquantaine de communes, partenaires institutionnels, représentants de la société civile et établissements scolaires, le débat public s'ouvre. Chacun est invité à exprimer ses attentes et ses propositions lors des Rencontres métropolitaines (mai-juin 2011) et à émettre son avis par écrit via un questionnaire diffusé dans les mairies, les directions territoriales, par voie de presse et sur le réseau Internet de La Cub.

Le Projet métropolitain ainsi amendé et complété est adopté fin 2011 ; 15 000 personnes y auront contribué. Une nouvelle étape de co-construction s'ouvre qui permet à chacun de participer à la mise en chantier de ses douze projets prioritaires au sein de la Coopérative métropolitaine. Un premier dossier est ouvert : le Grenelle des mobilités.

### C2D : le garant de la participation et de la concertation

À la veille du renouvellement d'un tiers de ses membres, le Conseil de développement durable de La Cub (C2D) présidé par la philosophe Fabienne Brugère, dresse son bilan. À son actif : la charte de la concertation, outil incontournable des grands projets de La Cub, une radioscopie du territoire et le lancement de débats d'agglomération autour des *Cafés de la controverse*.

Durant les trois prochaines années, le C2D souhaite exercer une fonction de garant de la participation et de la concertation, accentuer le recours aux expertises citoyennes et s'impliquer davantage dans les débats d'agglomération. Pour mener à bien ces missions, son recrutement sera élargi à des citoyens non élus nommés par désignation, appel à candidature ou tirage au sort.

## Web aggro : l'agglomération partagée

Lauréate du label 2011 des « Territoires innovants », La Cub poursuit ses efforts pour une agglomération 100 % numérique. Elle densifie son réseau de sites et d'applications Internet et rend accessibles toutes ses données publiques. Son objectif : faire de la toile communautaire un outil efficace de la gouvernance citoyenne et un support de l'innovation locale.

### La toile, source d'information et vecteur de participation

En 2011, les sites Circulation et Participation du web communautaire font peau neuve et le site 3<sup>e</sup> phase du tramway est mis en ligne. Fin 2011, le réseau Internet de La Cub compte quatre sites d'information, de dialogue et d'applications pratiques auxquels s'ajoute un portail Netvibes, porte d'entrée vers toute l'actualité de La Cub et de son territoire.

### La Cub à données ouvertes

Se saisissant du concept anglo-saxon de l'Open data, La Cub ouvre ses données publiques pour améliorer la transparence et le partage de l'information. En juin, le site [data.lacub.fr](http://data.lacub.fr) est mis en ligne.

Formidable mine d'informations sur les déplacements, l'environnement, l'eau, l'assainissement et l'urbanisme, cette banque de données compte déjà plus d'un million d'objets numériques et trente applications auxquels s'ajoutera en 2012, la cartographie de l'Agglo 3D.

**12**  
compétences en cours de transfert

**2 760**  
agents,

**320**  
recrutements et

**40 789**  
jours de formation

**1 100**  
procédures de marché public engagées

**393 M€**  
de marchés attribués dont

**41,8 M€**  
pour le premier exercice des directions territoriales

**+ de 157 000 tonnes**  
d'ordures ménagères collectées

**1 875**  
interventions des équipes d'astreinte

**10 158**  
panneaux de signalisation posés

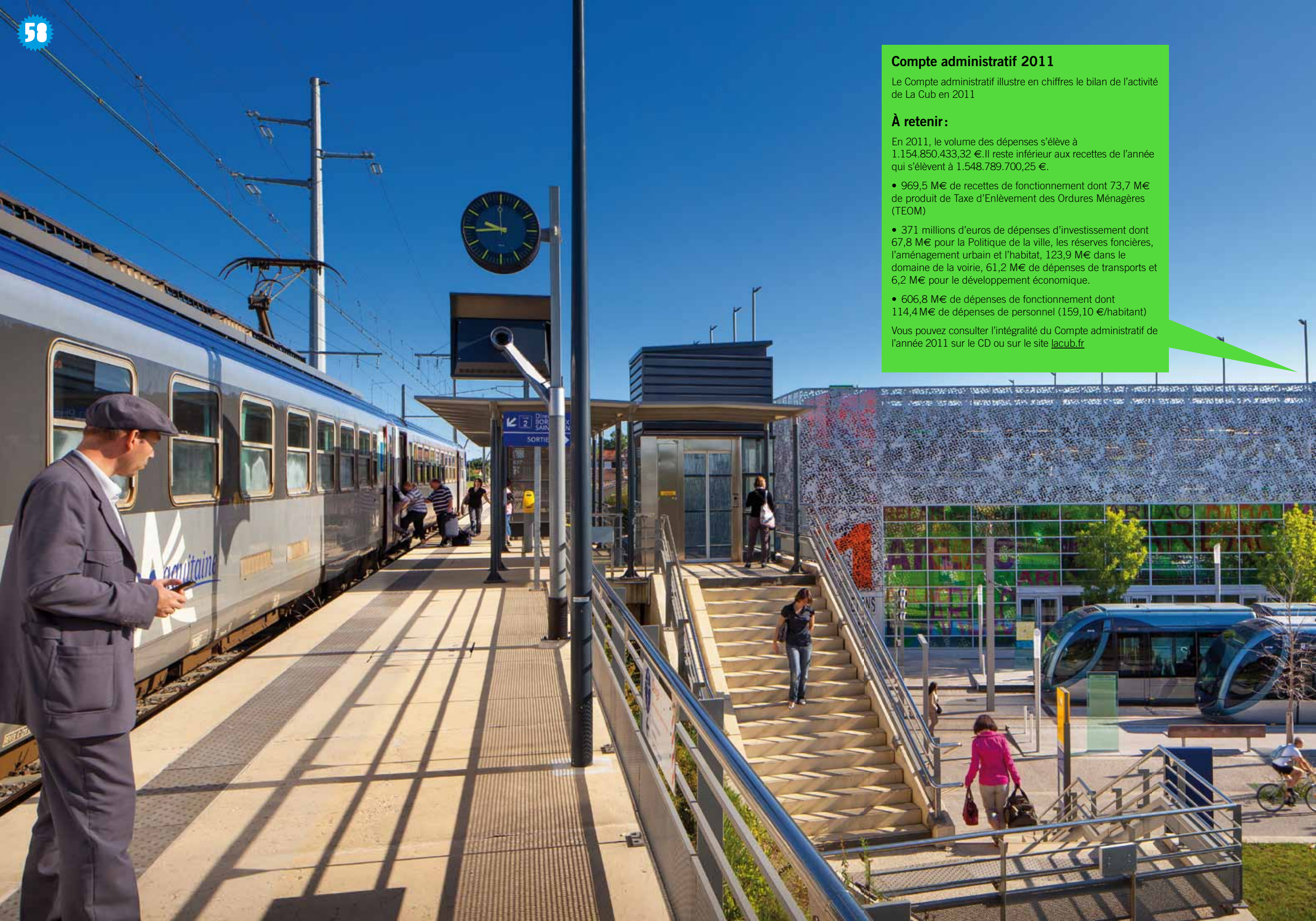
**1 063**  
fiches actions inscrites aux 2<sup>e</sup> contrats de co-développement

**15 000**  
participants pour la Fabrique métropolitaine

**1 100 000**  
objets numériques en Open data

**207 592**  
repas servis dans les deux restaurants communautaires





## Compte administratif 2011

Le Compte administratif illustre en chiffres le bilan de l'activité de La Cub en 2011

### À retenir :

En 2011, le volume des dépenses s'élève à 1.154.850.433,32 €. Il reste inférieur aux recettes de l'année qui s'élèvent à 1.548.789.700,25 €.

- 969,5 M€ de recettes de fonctionnement dont 73,7 M€ de produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 371 millions d'euros de dépenses d'investissement dont 67,8 M€ pour la Politique de la ville, les réserves foncières, l'aménagement urbain et l'habitat, 123,9 M€ dans le domaine de la voirie, 61,2 M€ de dépenses de transports et 6,2 M€ pour le développement économique.
- 606,8 M€ de dépenses de fonctionnement dont 114,4 M€ de dépenses de personnel (159,10 €/habitant)

Vous pouvez consulter l'intégralité du Compte administratif de l'année 2011 sur le CD ou sur le site [lacub.fr](http://lacub.fr)



#### Conception



Bureau d'Intervention  
Graphique de la direction  
de la Communication  
de la Communauté urbaine  
de Bordeaux

#### Direction artistique

Franck Tallon

#### Conception graphique

Franck Tallon  
Pauline Pillot  
Laurent Grislain

#### Rédaction

Sandrine Paringaux  
et direction de la Communication  
de la Communauté urbaine de Bordeaux

#### Cartographie

La Cub

#### Crédits photographiques

Sabine Delcour, Christophe Goussard, Arthur Péquin

#### Impression

Korus Édition

tiré à 2600 exemplaires  
août 2012

# COMPTIE ADMINISTRATIEF

2011

# 2011, première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale

## Compte Administratif 2011

### > En résumé

> **Un volume de recettes et de dépenses de nouveau supérieur, en mouvements réels, au milliard d'euros.**

> Des recettes de fonctionnement, dont la structure se trouve modifiée du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) et qui approche le milliard, avec une évolution, hors produits de cession et reprise de provisions semi-budgétaires, plus dynamique qu'en 2010 (+4,66 % pour 2,49 % en 2010 et +2,44 % en 2009) en raison notamment de l'évolution du Versement Transports (VT), un produit issu de la nouvelle fiscalité (257 M € dont 6,9 M € de rôles supplémentaires de TP), qui ne représente plus que 26,88 % des recettes de fonctionnement hors produits de cession et reprise de provisions alors que par exemple, le produit de la TP en représentait 40,06 % en 2009, une évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM (73,7 M €) à taux constants de +3,44 % pour +2,90 % en 2010 et +4,04 % en 2009, un produit du VT (150,7 M €) qui évolue, (au taux de 2 % depuis le 01/01/2011) de 15,14 % (pour 9 % en moyenne dans les Communes urbaines) et à taux constant (1,80 %) de +3,63 % pour +2,95 % en 2010, et +2,04 % en 2009.

> Des dotations de l'État qui pèsent pour **55,5 %** (311.984.451 €) dans l'ensemble Fiscalité/Dotations [(562.035.629 € hors fiscalité et dotation affectées (TEOM et Dotation Générale de Décentralisation DGD Transports scolaires)] pour 37 % en moyenne sur la période 2007/2010, la **fiscalité** (hors rôles supplémentaires) en représentant **44,5 %** (250.051.178 €).

> **Un montant d'investissement mandaté en 2011 de 371 M € meilleur millésime depuis 2008. Hors les investissements afférents au tramway, 2011 constitue, en volume mandaté (342 M €), le meilleur millésime atteint depuis 2001, 2010 étant jusqu'ici le point culminant (304 M €). C'est aussi le meilleur résultat enregistré sur le Budget Principal (264 M €).**

> Un taux global de réalisation des crédits d'investissement encore amélioré (**53,27 %** pour 49,96 % en 2010 et de **56,37 %** pour les investissements directs) mais encore perfectible avec, toutefois, de très bons résultats dans certains domaines (taux > à 60 voire 80 %). Des **restes à réaliser** de dépenses et de recettes d'investissement en net recul (Dépenses : 228,5 M € pour 258,6 M € en 2010 et 289,2 M € en 2009) ; Recettes : 117,7 M € (dont 106,6 M € d'emprunts) pour 191,3 M € en 2010 (dont 181,5 M € d'emprunt).

> Des dépenses globales de fonctionnement qui continuent d'être maîtrisées. Elles évoluent, en première lecture, de **2,29 % pour 1,16 % en 2010** mais après neutralisation sur les deux exercices, des dépenses de redistribution, des dépenses exceptionnelles, des provisions semi-budgétaires constituées, des dépenses des Budgets Annexes à comptabilité de stock et des dépenses de la fourrière pour que le périmètre soit comparable, cette évolution se trouve ramenée à **+1,35 % pour +2,41 % en 2010**.

> Une Communauté qui a assuré une nouvelle fois sa fonction de redistribution de ressources ou de péréquation horizontale auprès de ses communes avec une **dotation de solidarité** de 34,2 M €. Chaque commune a vu sa dotation évoluer de 2,5 % par rapport à celle de 2010.

> Une contribution forfaitaire au Réseau Tbc, (157,2 M € pour 153,2 M € en 2010) qui évolue de 2,62 % avec des recettes d'exploitation (51,7 M € pour 46,7 M € en 2010) qui progressent de 10,79 %. Un déficit global qui s'établit à 105,5 M € pour 106,5 M € en 2010, soit une diminution de -0,95 %. Un taux de couverture (recettes/dépenses) qui progresse de 2,42 point et s'établit à 32,88 % en 2011. Un déficit structurel (hors les incitations tarifaires et mesures sociales) qui s'établit à 75,2 M € pour 76,9 M €, en 2010, soit une diminution de -2,15 %.

> Une contribution financière (55,1 M €) de La Cub au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS qui a évolué en 2011 de 1,27 %.

> Des dépenses de personnel (114,4 M €) à l'évolution (**+1,72 %**) bien inférieure à celle enregistrée en 2010 et dont l'évolution demeure raisonnable (**+2,35 %**) après neutralisation sur les deux exercices des salaires des agents de la fourrière pour une évolution moyenne en 2011 dans les CU de **+3,10 %**.

> Des financements fléchés et mis en réserves (175,5 M € dont 103,4 M € pour le seul Budget Annexe Transports et la 3<sup>ème</sup> phase) pour la réalisation de diverses actions principalement d'investissement. Un excédent d'actif disponible de 92,5 M € (pour 122,7 M € fin 2010) dont 32,6 M € en section d'investissement et 59,9 M € en section de fonctionnement, essentiellement situé sur le Budget Principal à hauteur de 55,564 M €. Cet excédent permettra de financer au Budget Supplémentaire 2012 des nouvelles actions et mais aussi d'atténuer les besoins d'emprunt

› **En cette fin de première année d'application du nouveau régime fiscal s'appuyant sur la Contribution Économique Territoriale (CET) et un panier d'autres ressources où les dotations de l'État sont prépondérantes, avec la neutralisation budgétaire entre les deux régimes fiscaux assurée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR, les indicateurs financiers de La Cub demeurent encore satisfaisants (encours de dette en baisse. Épargne de gestion, Épargne brute, Épargne nette, ratio de capacité de désendettement en amélioration, etc...).**

› Mais il serait toutefois prématuré d'en déduire que La Cub est un îlot de prospérité dans un contexte de crise économique et financière. En effet, les comptes administratifs se distinguent toujours par un effet retard mais même s'ils ne se voient pas encore clairement, certains éléments sont désormais inscrits dans les fondamentaux de La Cub comme la moindre dynamique de ses ressources et sa plus grande dépendance vis-à-vis des dotations de l'État confirmées par les chiffres de 2012, éléments qui ne tarderont pas à faire sentir leurs effets alors que par ailleurs, notre Établissement est engagé dans des programmes d'investissement importants dans une période qui se caractérise par, outre le renchérissement des conditions proposées, la raréfaction des financements du fait du retrait des banques du financement local.

L'enjeu financier des prochaines années pour La Cub va donc être de maîtriser le rythme de réalisation de tout ce qu'elle a décidé de faire, tout en continuant à contenir ses charges de fonctionnement qui devront toutefois prendre en compte les charges induites par les investissements nouveaux réalisés et les décisions de transfert de compétence.

# > 2011, première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale

**Comme la revue Focus de l'association des Communautés urbaines (ACUF) ne manque pas de le rappeler dans son numéro 14 de juillet 2012, l'année 2011 constitue la première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) et son remplacement par un panier de ressources** composé d'impôts économiques acquittés par les entreprises avec la Contribution Économique Territoriale (CET), elle-même constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), d'impôts ménages transférés d'autres collectivités avec la part départementale de Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, d'allocations compensatrices de TP/CFE/Ménages, le tout étant complété par un dispositif composé de deux dotations : la Dotation budgétaire de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la Dotation du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) versée ou retenue selon que la collectivité ou l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) figure au rang des « gagnants » ou « des perdants » de la réforme.

Ces deux dernières dotations permettent de garantir, pour chaque collectivité, mais sans perspective de croissance, son niveau de ressources antérieur à la réforme.

[Conséquence également de cette réforme, 2011 a été également l'année de la conception du dispositif national de péréquation avec la création du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales \(FPIC\)](#) devant s'appliquer à compter de 2012 et monter en puissance jusqu'en 2016 pour atteindre un milliard d'euros à cet horizon.

[Dans ce contexte mouvant, les Communautés urbaines ont continué à faire preuve de prudence et de rigueur dans leur gestion tout en affirmant leur rôle moteur dans le développement du territoire.](#) Elles se sont ainsi attachées à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement sur lesquelles elles disposent de leviers d'action. Parallèlement, tout en faisant preuve d'une grande modération dans l'utilisation du levier fiscal auprès des ménages en cette période de crise, les Communautés urbaines ont réaffirmé avec force leur rôle de pilote de l'aménagement du territoire. Leurs dépenses d'investissement ont, en effet, fait un bond de 13,4 % pour dépasser les 3 milliards d'euros.

[Pour autant, et sans préjuger d'autres réformes qui pourraient changer à nouveau la donne financière, des inquiétudes se font jour](#) en raison d'une part, du poids prépondérant des dotations de compensation de l'État susceptible de réduire la dynamique d'évolution de leurs ressources fiscales qu'elles connaissent pour la plupart avec la Taxe Professionnelle et d'autre part, de la raréfaction et du renchérissement du crédit aux collectivités

locales. Cette situation, s'il n'y est pas remédié, risque de briser le dynamisme dont les Communautés urbaines font preuve depuis de nombreuses années et, plus largement, de mettre en danger l'investissement des collectivités locales, dont on sait qu'il représente près des trois quarts de l'investissement public. C'est tout le sens des initiatives portées par l'Association des Communautés urbaines de France aux côtés des autres associations d'élus que de promouvoir, à côté des établissements bancaires historiques et du nouvel établissement créé en commun par la Banque Postale et la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations), des solutions complémentaires. Il en est, ainsi, par exemple, du projet de création, espérée prochainement, de l'agence de financement des investissements locaux.

[En 2011, les collectivités ont, en effet, vu, avec la crise des dettes souveraines et de liquidité qui s'en est suivie, voler en éclats les facilités obtenues depuis le milieu des années 80 pour optimiser leur gestion financière.](#)

Elles ont vu le retrait ou la disparition de prêteurs, le resserrement du crédit, la réduction des volumes et des durées des prêts bancaires, une forte dégradation des marges, la disparition des lignes de trésorerie, des Contrats de Financement Long Terme Renouvelables, des lettres de crédits pour sécuriser les restes à réaliser d'emprunts, ...

Comme en 2008, une nouvelle intervention de l'État s'est avérée nécessaire pour leur venir en aide et leur permettre de lever les emprunts nécessaires au bouclage de l'exercice 2011 en attendant la création de la Banque Publique du Développement Local et de l'Agence de financement des investissements locaux.

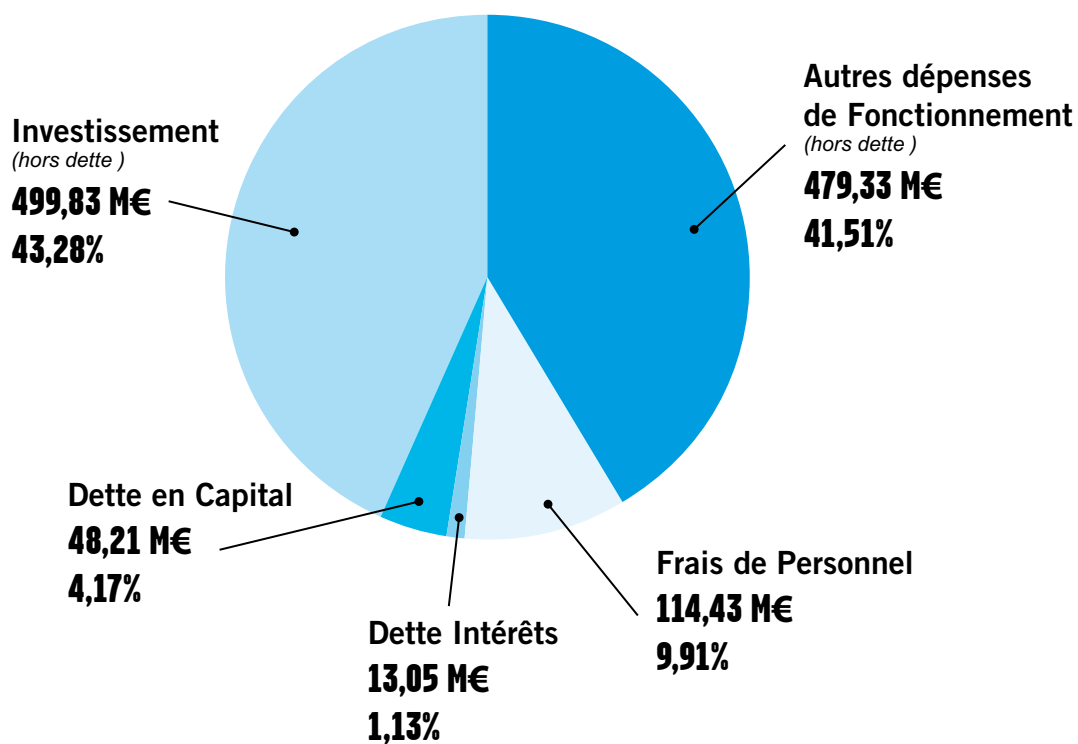
L'Agence de financement des investissements locaux, pour laquelle un appel solennel a été lancé par les associations d'élus le 23 mai dernier, doit permettre aux collectivités de diversifier leurs sources de financement et de limiter, ainsi, les conséquences de la rareté des liquidités.

[La Communauté urbaine de Bordeaux n'échappe pas à cet environnement.](#) Elle participe, elle-même, à la constitution des tendances qui se dégagent pour les 16 Communautés urbaines en se situant, soit au-dessus, soit en dessous des moyennes dégagées pour les principaux indicateurs de mesure de gestion ou de niveau d'activités.

Total mouvements réels

**1 154,85 M€**

### Dépenses grandes masses mouvements réels



## > Un volume de recettes et de dépenses, de nouveau supérieur au milliard d'euros

En 2011, dans un environnement encore peu favorable, la Communauté urbaine a confirmé, une fois de plus, son rôle d'acteur économique primordial au service du développement local et du soutien de l'emploi.

Les **recettes et dépenses réelles** culminent à un niveau élevé avec :

> des **recettes totales** d'un montant de **2.201.340.130,85 €** et des dépenses totales d'un montant de **1.807.400.863,92 €**, en mouvements budgétaires.

> un **montant de recettes réelles de 1.548.789.700,25 €** pour 1.435.295.748,37 € en 2010, en **progression de 7,91 %**

> un **montant de dépenses réelles de 1.154.850.433,32 €** pour 1.113.660.332,81 € en 2010, **augmentation de 3,70 %**.

Hors résultats antérieurs (207.165.093,65 €), mouvements d'ordre (652.550.430,60 €) et hors recettes affectées aux dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), les « **recettes nettes** » s'élèvent à **1.253.075.177,78 €**. Elles sont en augmentation de 4,08 % par rapport à celles de 2010 (1.203.912.356,26 €).

Hors résultats antérieurs (123.588.966,95 €), mouvements d'ordre (652.550.430,60 €) et hors dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), les « **dépenses nettes** » s'élèvent à **942.712.037,55 €**. Elles sont en augmentation de 4,12 % par rapport à celles de 2010 (905.420.047,59 €) et de 3,32 % à périmètre comparable avec 2010, c'est-à-dire après neutralisation sur 2010 du prélèvement en faveur du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle directement fait à la source sur 2011 et qui n'apparaît donc plus en dépenses en 2011.

**1.548.789.700 €**  
de recettes

**1.154.850.433 €**  
de dépenses



# > Des recettes de fonctionnement à la structure modifiée du fait de la Réforme de la Taxe Professionnelle mais à l'évolution encore dynamique en 2011.

Hors reprise des résultats de l'exercice précédent (81.554.598,99 €), **les recettes réelles globales de fonctionnement** (969.517.195,77 €) (**intégrant les produits de cession**) baissent, en première lecture, de 0,23 % contre une progression de 6,93 % en 2010 et après déduction de la part de recettes nécessaires à la couverture des dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), elles évoluent de **+0,39 % (880.967.766,95 €)** par rapport à 2010 (**877.513.833,79 €**).

Hors produits de cession et reprises sur provisions constituées tant sur 2011 que sur 2010, la progression des **recettes réelles globales de fonctionnement (955.933.501,08 € en 2011 pour 913.395.773,60 € en 2010)** ressort à **4,66 %** pour 2,49 % en 2010. Ces recettes sont composées à **83 %** par le produit du Versement Transports (VT), de la fiscalité (y compris la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)), des allocations compensatrices de l'État, de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) et à **75 %** [Hors fiscalité et dotations dédiées (TEOM et DGD)].

## Produit de la fiscalité et dotations

**Le produit issu de la fiscalité<sup>1</sup>** s'élève à **250.051.178 €** et à **256.979.576 €** avec les rôles supplémentaires de TP perçus en 2011 (6.928.398 €). Il représente **26,88 %** des recettes réelles consolidées de fonctionnement, hors produits de cession et reprise de provisions constituées (955.933.501,08 €) alors que, par exemple, le produit de la Taxe Professionnelle représentait **40,06 %** de ces mêmes recettes au CA 2009.

Les contributions directes (hors rôles supplémentaires et TEOM affectée au Budget Annexe « Déchets Ménagers et assimilés ») et les compensations fiscales, s'élèvent à **358.376.840 €** et représentent **37,41 %** des recettes réelles consolidées de fonctionnement, hors produits de cession. Avec la TEOM, elles en représentent **45,2 %**.

Dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (562.035.629 €) [Hors fiscalité et dotation affectées (TEOM et DGD Transports scolaires)], les **dotations** pèsent **55,5 %** (311.984.451 €/562.035.629 €) du global pour 37 % en moyenne sur la période 2007/2010, la **fiscalité** (hors rôles supplémentaires) en représentant **44,5 %** (250.051.178 €/ 562.035.629 €).

## Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM (73.711.140 €) évolue, quant à lui, de **3,44 %** en 2011 (pour 2,90 % en 2010 et 4,04 % en 2009).

**Comparaison intercommunautaire : D'un volume de 889 millions d'euros en 2011, levée par toutes les Communautés urbaines, cette taxe progresse au niveau des CU de 4 % en 2011 pour 6,1 % en 2010 (Source Focus n°14 - juillet 2012- ACUF).**

## Versement Transports (VT)

Les recettes liées au **Versement Transports** (150.661.535,15 € pour 131.771.478,52 € en 2010), au taux de droit commun de 2 % en 2011 et de 1,80 % pour 2010, évoluent de **14,34 %** en première lecture et sous l'effet du changement de taux porté à 2 % au 1er janvier 2011. Toutefois, après retraitement et rattachement des surplus de produits encaissés par rapport aux produits à recevoir estimés, aux exercices concernés, le produit du VT (**151.505.287,31 €**) progresse en 2011 de **15,14 %**. Au taux constant de 1,80 %, le produit, évalué à **136.354.758,58 €**, évolue de **3,63 %** pour 2,95 % en 2010 et 2,04 % en 2009. Le Versement Transports représente, en 2011, **55,06 %** des recettes, en mouvements budgétaires de la section de fonctionnement du compte administratif 2011 du Budget Annexe Transports pour 52,21 % en 2010 et 52,48 % en 2009.

Au niveau du compte agrégé de l'ensemble des budgets, le VT représente, en outre, **15,73 %** des recettes de fonctionnement hors produits de cession 2011 pour 14,39 % de ces mêmes recettes en 2010.

**Comparaison intercommunautaire : En 2011, les recettes liées au Versement Transports ont progressé, de 9 % en moyenne dans les Communautés urbaines levant cette taxe dédiée au financement des transports collectifs urbains. Cette évolution marquée s'explique par un ajustement du niveau de taux du versement transport sous l'effet de deux facteurs : les communautés qui ont décidé de réaliser une infrastructure de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) bénéficiant de la possibilité de porter leur taux à 1,80 % et, par ailleurs, les Communautés comptant au moins une commune touristique peuvent bénéficier d'une majoration supplémentaire de 0,2 % dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 ». En 2011, 9 des 14 Communautés urbaines percevant le VT ont procédé à des hausses de taux. Le montant total perçu est de 920 millions d'euros (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).**

**+3,44 %**  
pour la TEOM

**+3,63 %**  
d'augmentation du produit  
du Versement transports

1 CFE : Cotisation foncière des entreprises ; CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; TH : Taxe d'habitation ; TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties ; IFR : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ; TASCOT : Taxe sur les surfaces commerciales

# > Un niveau d'investissement mandaté encore supérieur à 300 M € et en nette majoration en dépit d'un environnement toujours peu favorable

1.349.066.658,17 €, c'est le montant des dépenses d'équipement mandatées de 2008 à 2011, soit **337.266.665 € en moyenne, par an, sur la période.**

**En 2011, les investissements mandatés s'élèvent à 371.054.583,99 € en évolution de +17,7 % par rapport à 2010 (315.268.649,31 € en 2010, 302.640.471,45 € en 2009 et 360.102.953,42 € en 2008). 2011 est le meilleur « millésime » enregistré depuis 2008.**

Cette croissance est plus forte que celle enregistrée en moyenne au niveau des Communautés urbaines (+13,4 %). Le volume mandaté par La Cub représente près de 12 % des investissements des CU en 2011.

Hors les dépenses mandatées pour la réalisation du Tramway sur le Budget Annexe Transports, soit 29.066.012,66 €, les investissements ont atteint **341.988.571,33 €** (pour 303.990.243,32 € en 2010 et 277.417.450,80 € en 2009) dont 293.449.398,43 € d'investissements directs et 48.539.172,90 € de subventions d'équipement et de fonds de concours.

C'est aussi le **meilleur résultat enregistré depuis au moins 2001**, 2010 constituant jusqu'ici le point culminant avec 303.990.243,32 €.

Au terme de la première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation, La Cub enregistre également sa **meilleure année depuis 2001 sur le Budget Principal (264.085.660,59 €).**

**Les dépenses de Transports** (61.233.924,51 €) dépendent du rythme des paiements des investissements bus et Tramway mais aussi, en 2011, des premiers paiements effectués (15 M €) au titre de la participation de La Cub au financement de la LGV SEA (Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) Tours/Bordeaux.

En 2011, les dépenses **d'Assainissement EU/EP** (73.966.785,93 €) sont influencées par des chantiers, comme la poursuite de travaux sur Clos de Hilde et surtout la restructuration/extension de la station Louis Fargue (42,7 M €).

Les dépenses de **Voirie** sont impactées par la réalisation du Pont Bacalan-Bastide (53,4 M € pour 42,8 M € en 2010). Ce domaine reste au **premier rang des investissements communautaires** avec un volume de mandatements de 123.933.750,65 €, inférieur toutefois à celui de 2010 (131.267.489,14 €). Par contre, le poids de la voirie dans l'ensemble diminue (33,40 % pour 41,64 % en 2010).

Avec **67.760.706,57 €** le domaine **Aménagement Urbain / Habitat, Politique de la Ville et Réserves foncières**, occupe toujours la **3<sup>ème</sup> place** devant les Transports.

Les dépenses de **Développement Économique**, qui s'élèvent à **6.223.024,62 €** pour 11.550.078,85 € en 2010, diminuent en raison de moindres paiements de travaux et de subventions d'équipement par rapport à 2010.

Enfin, il peut être observé que si **avec les dépenses d'investissement Tramway**, sur la période 2008-2011, La Cub a mandaté 157 M € de moins que sur la période 2004-2007, il n'en est pas, de même, **hors les dépenses d'investissement Tramway**, où là par contre, il apparaît qu'elle a mandaté **237 M €** de plus que sur la période 2004-2007. (Cf. Tableau ci-dessous)

## Comparaison intercommunautaire :

**En 2011, les Communautés urbaines voient leurs dépenses d'investissement augmenter, comme celles du secteur public local dans son ensemble, mais dans des proportions beaucoup plus importantes. En effet, si l'investissement local a évolué autour de 3 % en 2011, celui porté par les Communautés urbaines affiche une hausse de 13,4 % pour s'établir à 3,1 milliards d'euros. La progression soutenue de l'investissement des Communautés urbaines s'observe aussi bien pour les dépenses d'équipement que pour les subventions versées. Seules trois Communautés urbaines réduisent le volume de leurs investissements.**

**Depuis 2001, les dépenses d'investissement des Communautés urbaines ont enregistré une évolution moyenne de 5 % par an (hors impact des créations de Nice et Toulouse) qui masque de fortes disparités annuelles. La croissance modérée du début des années 2000 a ainsi été suivie d'une forte hausse entre 2004 et 2007 puis d'une baisse en 2008 et enfin d'un retour à une certaine stabilité jusqu'en 2010. (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).**

## Un taux de consommation des crédits en nette progression

Le taux de consommation des crédits atteint, en 2011, (53,27 %) est en nette progression par rapport à 2010 et 2009 (49,96 % et 48,25 %), avec de bons résultats dans certains secteurs (taux > à 60 voire 80 %) mais La Cub doit encore travailler à l'établissement de meilleures prévisions même si, sur la durée, elle réalise ses investissements.

|                                       | 2004-2007               | 2008-2011               | Ecart                  |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| Investissements mandatés avec Tramway | <b>1 505 782 019,44</b> | <b>1 349 066 658,17</b> | <b>-156 715 361,27</b> |
| Investissements mandatés hors Tramway | <b>954 481 980,51</b>   | <b>1 191 212 621,26</b> | <b>236 730 640,75</b>  |

## > Des dépenses de fonctionnement qui continuent d'être globalement bien maîtrisées avec une évolution plus faible qu'en 2010 et 2009

Les **dépenses globales de fonctionnement** (606.805.022,25 €), hors résultats antérieurs, continuent d'être maîtrisées avec une évolution de **+2,29 %**, en première lecture, pour 1,16 % en 2010.

Après **retraitements**, c'est-à-dire après **neutralisation** sur les deux exercices, des dépenses de redistribution, des dépenses exceptionnelles, des provisions constituées, des dépenses des budgets annexes à comptabilité de stock et des dépenses de la fourrière pour que le périmètre soit comparable, cette évolution se trouve ramenée à **+1,35 % pour +2,41 % en 2010**.

### Des dépenses de personnel dont l'évolution, souvent tributaire de décisions externes à la Collectivité, est en net retrait par rapport à la moyenne de ces dernières années

Tous budgets confondus, les **dépenses de personnel** (114.429.243,36 €) dont l'évolution, après neutralisation sur les deux exercices des salaires des agents de la fourrière dont la gestion a été confiée à Parcub, ressort à **+2,35 %**. Cette évolution est en net retrait par rapport à celle enregistrée sur les deux derniers précédents exercices (4,58 % en 2010 et 4,34 % en 2009).

Elle est **inférieure**, en 2011, à la moyenne des CU (+3,1 %) et demeure également, en euro par habitant (**159,10 €**), **inférieure à la moyenne par habitant des Communautés**. Les charges de personnel pour les CU ont représenté 1,7 milliard d'euros en 2011, soit, pour une population des 16 Communautés urbaines de 7.688.780 habitants une moyenne de l'ordre de 221 € par habitant (source ACUF).

### Un déficit global du réseau Tbc qui diminue de près de 1 %

Selon l'arrêté des comptes du réseau Tbc produits par le délégataire, les **dépenses globales d'exploitation** (157.200.154 € pour 153.184.049 € en 2010) évoluent de **2,62 %** et les **recettes d'exploitation** (51.691.034 € pour 46.658.614 € en 2010) de **10,79 %**. Dès lors, le **déficit global d'exploitation** s'établit à **105.509.120 €** pour 106.525.435 € en 2010, soit une **diminution de -0,95 %**.

Le **taux de couverture** (recettes/dépenses) progresse de **2,42 point** et s'établit à **32,88 %** en 2011 pour 30,46 % en 2010. Le **déficit structurel**, c'est-à-dire en ne tenant pas compte des effets des « incitations tarifaires et commerciales et mesures sociales » chiffrées à 30.249.031 € pour 29.610.903 € en 2010, s'établit à **75.260.089 €** pour 76.914.532 €, en 2010, soit une **diminution de 2,15 %**.

**47,22 €/hab**  
pour la dotation de  
solidarité communautaire

### Une contribution financière au budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) encadrée par la loi et actualisée en fonction de l'inflation

En 2011, la **contribution financière** de La Cub au budget du **SDIS** (**55.107.497,96 €** pour 54.416.409,56 € en 2010) fixée par le Conseil d'Administration du SDIS en fonction de l'évolution de l'inflation sur l'année écoulée, a évolué de **1,27 %** pour 1,20 % en 2010 et 2,84 % en 2009.

En 2011, la contribution de notre Établissement au budget du SDIS a représenté **86,50 %** de la première composante de sa Dotation Globale de Fonctionnement DGF (55.107.497,96 € de contribution pour 63.708.221 € de dotation d'intercommunalité perçue de l'État) et un montant par habitant de **76,62 €** (sur la base du chiffre de population en vigueur au 01/01/2011) pour une moyenne au niveau des Communautés urbaines bien plus faible se situant entre 30 et 40 € par habitant (source ACUF).

### Un budget communautaire solidaire ayant, en 2011, assuré une nouvelle fois auprès de ses communes sa fonction de redistribution de ressources ou de péréquation horizontale

En 2011, La Cub a fait évoluer de **2,5 %** l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire DSC de chaque commune par rapport à celle perçue en 2010, représentant globalement une dotation moyenne de **47,22 €** par habitant pour 46,28 € en 2010. Cette évolution est supérieure à celle observée en moyenne dans les Communautés urbaines.

#### Comparaison intercommunautaire :

En 2011, la dotation de solidarité communautaire (DSC) servie par les CU d'un volume de 207 millions d'euros ne progresse que de 1 %, soit, sur un rythme plus faible que celui observé les années précédentes.

Jusqu'à maintenant, la croissance des bases de Taxe Professionnelle figurait parmi les critères les plus importants d'évolution des DSC. Avec la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation à partir de 2012, la plupart des Communautés urbaines ont reporté la révision de leur DSC afin de prendre en compte les conséquences des nouveaux régimes de fiscalité et de péréquation. Ainsi, 2011 fait figure d'année de transition. Certaines Communautés urbaines se sont surtout attachées à préserver la situation financière de leurs communes membres en reconduisant les niveaux de 2010 ou en appliquant un taux d'évolution uniforme pour toutes les communes. (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).

## > Des indicateurs financiers encore satisfaisants à fin 2011

Au terme de l'exercice 2011, les **indicateurs financiers demeurent satisfaisants** après notamment la réalisation des deux premières phases du Tramway et d'opération emblématique comme l'aménagement des quais de Garonne, même s'ils ne **reflètent pas la totalité des engagements souscrits par notre Établissement** dans la mesure où il y a toujours un décalage entre les réalisations sur le terrain et leur traduction dans les comptes.

### Une épargne de gestion, une épargne brute et une épargne nette en progression

Le taux d'épargne (mesuré en % des recettes de fonctionnement agrégées) se présente comme suit :

|                    | 2011           | 2010           | 2009           | 2008           |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Épargne de gestion | <b>38,02 %</b> | <b>36,77 %</b> | <b>36,06 %</b> | <b>35,65 %</b> |
| Épargne brute      | <b>36,66 %</b> | <b>35,21 %</b> | <b>34,20 %</b> | <b>33,64 %</b> |
| Épargne nette      | <b>31,63 %</b> | <b>29,84 %</b> | <b>28,27 %</b> | <b>27,85 %</b> |

### Un ratio de capacité dynamique de désendettement maintenu en dessous du seuil fixé par l'Accord de coopération communautaire

Au contraire des Communautés urbaines où l'encours de dette progresse de 4,7 % pour atteindre 9,1 milliards d'euros (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF), **l'encours de dette de La Cub (488.409.740,33 €) au 31/12/2011 diminue** par rapport à celui constaté au 31/12/2010 (521.759.488,78 €), un montant d'emprunt nouveau de 15.000.000 € ayant été mobilisé en 2011.

L'**annuité de la dette (61.259.170,94 €)** reflue de **3,46 %** par rapport à celle acquittée en 2010 (**63.451.874,66 €**) mais diminue aussi par rapport à l'annuité prévisionnelle de référence (67.319.627 €) figurant à l'état de la dette 2011 en raison d'économies de **frais financiers** réalisées à nouveau dans l'exercice. Les frais financiers acquittés (13 M €) diminuent de 9,04 % par rapport à ceux mandatés en 2010 (14,3 M €). **Les intérêts de la dette mandatés rapportés à l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice** ressortent à **2,67 %** pour 2,75 % en 2010, 2,74 % en 2009 et 3,09 % en 2008.

À l'issue de corrections apportées à l'autofinancement brut pour ne pas tenir compte des produits de cessions, le **ratio global de capacité de désendettement** ressort globalement à **1,39 année** au niveau du budget général (pour 1,62 année en 2010 et 1,87 années en 2009).

En simulant l'impact des **restes à réaliser d'emprunts** subsistant au Compte Administratif 2011, soit **106.565.941,09 €**, représentant une annuité potentielle de 10,267 M €, sur la base d'une durée de remboursement de 15 ans au taux de 5 % et en prenant en compte l'annuité prévisionnelle de référence qui aurait du normalement être acquittée sans économies d'intérêts en 2011, le **ratio global de capacité dynamique de désendettement** simulé remonte, en 2011, pour le budget global de La Cub, à **1,75 année pour 2,26 années en 2010, à 1,54 année au Budget Principal, à 1,39 année au budget Assainissement, à 2,98 années au Budget Annexe Transports et à 2,07 années au Budget Annexe Réseau de Chaleur.**

L'annulation, dans le courant de l'année 2011 d'un volume important de prévisions d'emprunts conjuguée à la réalisation d'emprunts nouveaux limitée à 15 M € en 2011, n'est pas étrangère à ce résultat positif.

### Le ratio encours de la dette/recettes fiscales

Ce ratio permet d'apprécier l'importance de l'encours de la dette indépendamment des modes de remboursement retenus. Un ratio supérieur à 3 années de ressources fiscales doit amener la collectivité à s'interroger sur sa situation d'endettement et à prendre toutes mesures visant à réduire celui-ci.

Le **ratio : encours de la dette au 31/12 de l'exercice/recettes fiscales** (Produit de la contribution relais y compris les dotations de compensation fiscales de l'État) ressort, quant à lui, à **1,82 année** pour 1,37 année en 2010, 1,53 année en 2009 et pour 1,70 année en 2008.

**L'annuité de la dette reflue de 3,46 % par rapport à 2010**

# > Un excédent d'actif utilisable au Budget Supplémentaire 2012 en baisse par rapport à celui dégagé au Compte Administratif 2010

Tous budgets confondus, le Compte Administratif 2011 fait ressortir :

> Un **résultat global de clôture** de **393.939.266,93 €** en hausse de **72.303.851,37 €** par rapport à celui constaté au terme de l'exercice 2010 (321.635.415,56 €).

> Un **résultat net** (après prise en compte des restes à réaliser tant de dépenses que de recettes) de **267.966.282,00 €** pour **234.269.666,53 €** en 2011.

Cependant, ce résultat net comprend, lui-même, pour un total de **175.460.609,35 €**, diverses sommes déjà fléchées ou mises en réserves pour être affectées à des dépenses identifiées comme, par exemple, le logement, la défense contre les eaux, les transports, diverses actions en matière économique ainsi que des financements relevant de Budgets Annexes et donc non disponibles pour d'autres dépenses.

Au final, tous budgets et toutes sections confondus, le **résultat global net disponible** s'établit à **92.505.672,65 €** (pour 122.682.101,51 € en 2010) dont :

> **32.583.959,14 €** sur la section d'investissement concentrés à près de 82 %, soit 26.703.003,68 €, sur les Budgets Annexes Transports, Parcs de Stationnement, Abattoir et à un degré moindre, sur le Budget Annexe Crématorium,

> **59.921.713,51 €** sur la section de fonctionnement, concentrés pour l'essentiel, au **Budget Principal** (93 % : 55.563.985,33 €). Il représente l'équivalent de 31 jours de fonds de roulement et 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement du compte consolidé hors produits de cession.

C'est cet **excédent véritablement disponible au Budget Principal qui est susceptible d'être utilisé au Budget Supplémentaire 2012** pour notamment renforcer les crédits d'acquisition pour réserves foncières, financer quelques dépenses nouvelles décidées par le Conseil de Communauté et atténuer, comme chaque année, mais surtout cette année, en raison des difficultés à trouver des financements auprès des banques, les prévisions encore importantes d'emprunts à réaliser.

## En conclusion

À l'issue de l'application du régime de la Taxe Professionnelle Unique TPU dont elle a bénéficié du dynamisme de 2001 à 2010, et au terme de la première année de pleine application de la réforme de cette taxe avec la neutralisation budgétaire entre les deux régimes fiscaux assurée par la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), La Cub dispose encore d'une **situation financière saine et d'indicateurs financiers satisfaisants**.

Ces indicateurs ne reflètent pas, toutefois, la totalité des engagements souscrits eu égard au décalage qui existe entre les réalisations et leur traduction dans les comptes et la moindre dynamique des ressources fiscales avec une part de dotations d'État prépondérante dans l'ensemble fiscalité/dotations a fait, sentir, dès 2012, ses premiers effets.

Plusieurs éléments intervenus ces derniers mois, auxquels s'ajoutent le **gel des dotations** et l'instauration du **FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)** auquel La Cub et ses communes sont contributrices, rendent indispensable que La Cub continue à travailler dans 2 directions :

> la **maîtrise de ses charges de fonctionnement** pour sauvegarder durablement sa capacité d'investissement ;

> la **maîtrise de la programmation de ses investissements** tout en s'assurant de **pouvoir lever les financements nécessaires à leur réalisation** eu égard aux **difficultés actuellement rencontrées dans ce domaine par les collectivités**.

Tels peuvent être énoncés les principaux **faits marquants** du **Compte Administratif 2011**. Ce document montre que dans un contexte encore peu favorable, La Cub, avec des dépenses réelles de plus d'un milliard d'euros (1.031.261.466,37 €) et un volume d'investissements mandaté de plus de 370 millions d'euros (371.054.584 € pour 315.268.649 € en 2010) dont plus de 264 millions d'euros sur le seul Budget Principal, a, une fois de plus, joué un rôle primordial au plan économique en demeurant un acteur de tout premier plan au service du développement local et du soutien de l'emploi.



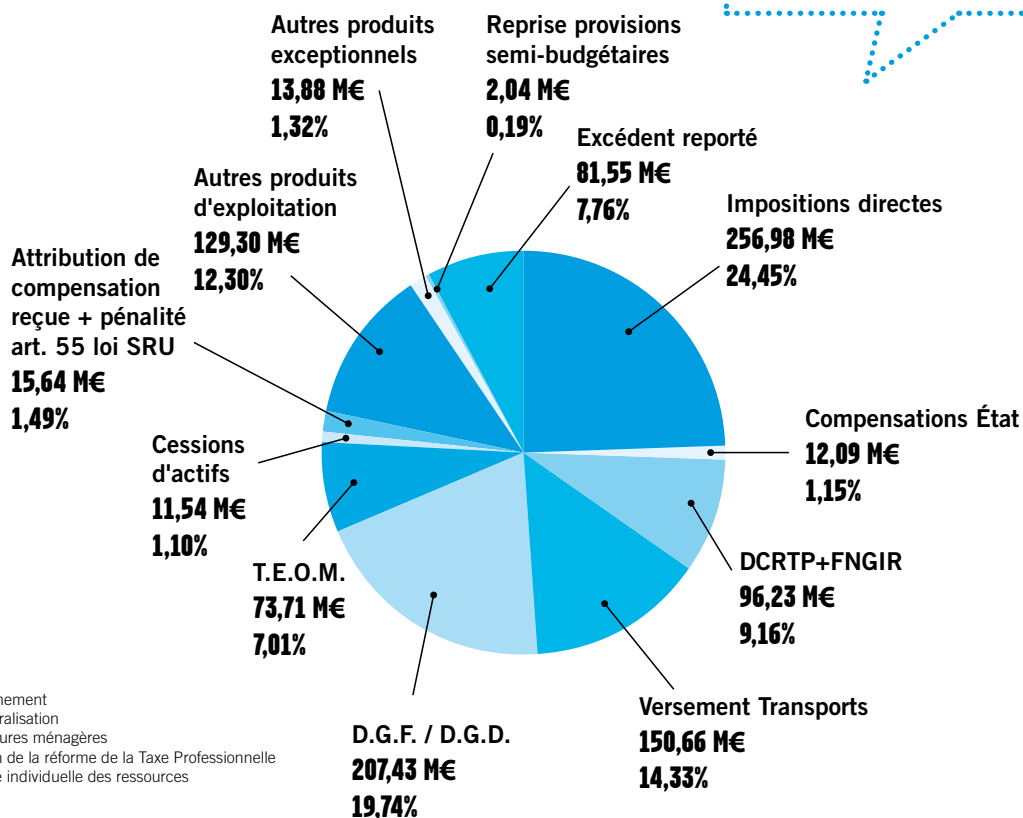
# ANNEXES COMPTE ADMINISTRATIF

- ▶ Recettes de fonctionnement / Recettes d'investissement
- ▶ Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement
- ▶ Budgets agrégés de La Cub
- ▶ Données synthétiques de la situation financière de La Cub
- ▶ Encours de la dette et capacité d'autofinancement
- ▶ Évolution des annuités de la dette communautaire
- ▶ Dépenses d'équipement mandatées de 2006 à 2011 inclus
- ▶ Répartition des dépenses d'équipement mandatées

# RECETTES

## Recettes de Fonctionnement mouvements réels

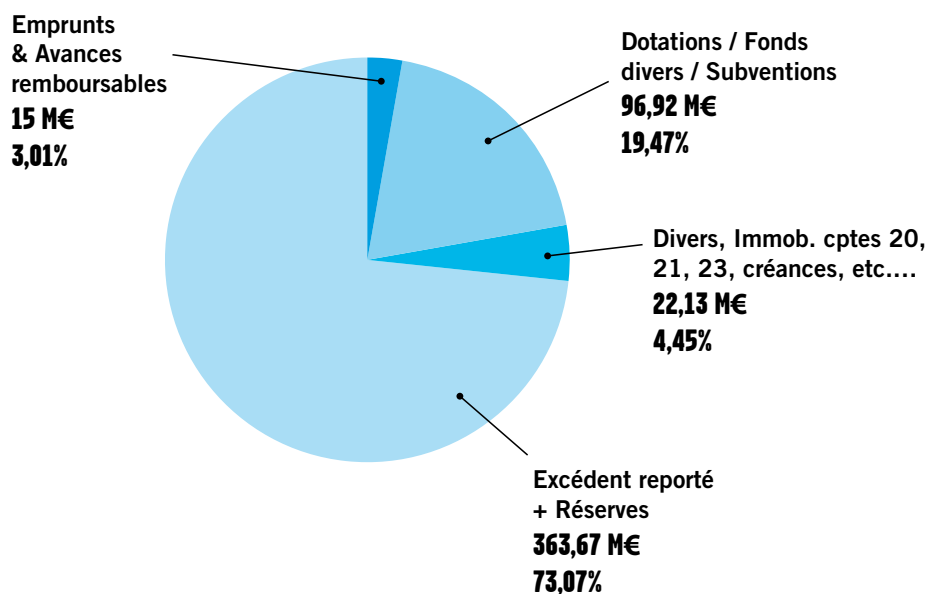
total  
**1 051,07 M€**



DGF : Dotation globale de fonctionnement  
DGD : Dotation générale de décentralisation  
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle  
FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

total  
**497,72 M€**

## Recettes d'Investissement mouvements réels

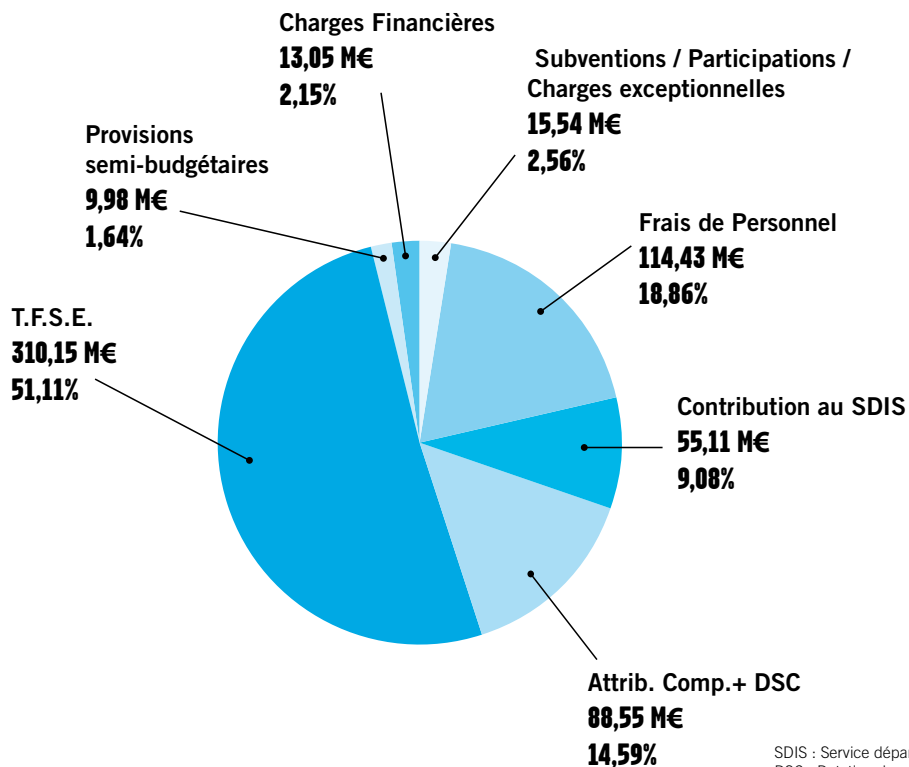




# DÉPENSES

## Dépenses de Fonctionnement mouvements réels

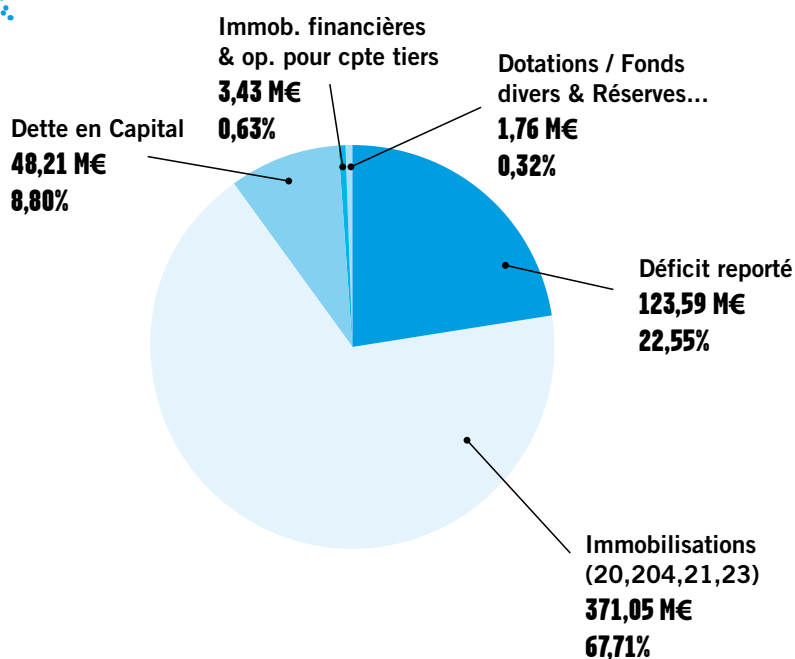
total  
**606,81 M€**



SDIS : Service départemental d'incendie et de secours  
DSC : Dotation de solidarité communautaire  
TFSE : Travaux, fournitures et services extérieurs

total  
**548,05 M€**

## Dépenses d'Investissement mouvements réels



## > Comptes administratifs agrégés de la Communauté urbaine de Bordeaux - synthèse

|   | 2004                  | 2005                  | 2006                  | 2007                  | 2008                  | 2009                  | 2010                  | 2011                  |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>   | 753 868 860,93        | 801 050 599,61        | 821 834 234,54        | 855 970 849,78        | 891 034 709,20        | 908 821 365,82        | 971 770 712,64        | 969 517 195,77        |
| <b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b><br>(hors produits de cessions)                    | 732 964 734,89        | 781 754 251,26        | 804 482 502,98        | 840 490 456,77        | 869 986 657,39        | 891 244 785,43        | 915 568 233,60        | 957 976 229,85        |
| <b>Dont : Produits fiscaux</b><br>(y compris compensations fiscales)                        | 310 611 195,96        | 326 346 077,29        | 328 931 429,64        | 335 350 643,09        | 346 266 204,13        | 369 621 247,42        | 377 945 084,00        | 269 073 994,00        |
| <b>Fonds National de Péréquat</b><br><b>perles proeduit TP Ets France</b><br><b>Télécom</b> |                       |                       |                       |                       | 9 738 176,00          | 3 043 180,00          | 1 825 908,00          | 0,00                  |
| <   |                       |                       |                       |                       |                       |                       |                       | 96 231 244,00         |
| <b>Versement Transports</b>   | 91 130 730,67         | 107 085 717,40        | 115 962 476,28        | 121 832 874,63        | 122 877 858,48        | 129 117 510,74        | 131 771 478,52        | 150 661 535,15        |
| TEOM  | 58 474 296,00         | 60 237 982,00         | 62 887 431,00         | 64 626 664,00         | 66 564 725,00         | 69 251 810,00         | 71 260 682,00         | 73 711 140,00         |
| <b>Attribution de compensation versée par communes</b>                                      | 14 139 820,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         | 14 478 965,00         |
| <b>Pénalité versée par communes</b><br>art. 55 loi SRU (Logts. sociaux)                     | 1 193 849,43          | 1 425 849,87          | 1 479 631,00          | 1 058 942,99          | 1 112 263,81          | 334 427,53            | 302 913,26            | 1 164 747,25          |
| <b>Produits de cessions</b>   | 20 904 126,04         | 19 296 348,35         | 17 351 731,56         | 15 480 393,01         | 21 048 051,81         | 17 576 580,39         | 56 202 479,04         | 11 540 965,92         |
| <b>Remb° par l'État de TVA versée à tort par la CUB</b>                                     |                       |                       |                       | 16 993 074,07         | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Soulte versée par le CG 33 pour transfert à CUB voirie départ°</b>                       |                       |                       |                       | 8 473 500,00          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 1 545 750,00          |
| <b>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>   | 518 404 971,95        | 534 576 104,04        | 541 473 791,57        | 540 353 588,53        | 559 800 896,65        | 569 848 999,75        | 578 880 758,38        | 593 756 819,58        |
| <b>Dont : Personnel</b>   | 90 036 450,24         | 93 369 515,76         | 95 713 454,83         | 100 372 412,51        | 103 095 803,87        | 107 571 842,62        | 112 497 599,33        | 114 429 243,36        |
| Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau Transports                                      | 117 258 175,00        | 119 051 910,08        | 131 841 344,74        | 134 091 616,22        | 140 692 301,00        | 145 645 564,22        | 158 270 477,90        | 163 248 274,90        |
| Contribution financière au SDIS   | 48 524 518,51         | 49 689 106,95         | 50 573 573,05         | 51 635 618,08         | 52 286 226,86         | 53 771 155,70         | 54 416 409,56         | 55 107 497,96         |
| Attribution de compensation versée aux communes   | 55 700 425,87         | 54 446 236,62         | 54 450 051,71         | 54 534 357,55         | 54 322 261,18         | 53 956 768,47         | 53 944 214,85         | 54 365 038,19         |
| Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.  | 6 811 785,00          | 7 230 890,00          | 7 252 429,00          | 7 233 227,00          | 7 125 591,00          | 6 962 039,00          | 6 962 039,00          | 0,00                  |
| Dotations de Solidarité Communautaire   | 21 717 105,38         | 21 720 365,38         | 25 000 000,00         | 27 500 000,01         | 30 249 999,99         | 31 762 500,00         | 33 350 625,00         | 34 184 390,63         |
| Subvention d'équipement & fonds de concours   | 16 631 682,43         | 27 236 437,74         | 204 422,90            | 167 255,10            | 75 731,08             | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>RESULTAT BRUT</b>  | <b>235 463 888,98</b> | <b>266 474 495,57</b> | <b>280 360 442,97</b> | <b>315 617 261,25</b> | <b>331 233 812,55</b> | <b>338 972 366,07</b> | <b>392 889 954,26</b> | <b>375 760 376,19</b> |
| <b>RESULTAT BRUT hors produit de cessions</b>   | <b>214 559 762,94</b> | <b>247 178 147,22</b> | <b>263 008 711,41</b> | <b>300 136 868,24</b> | <b>310 185 760,74</b> | <b>321 395 785,68</b> | <b>336 687 475,22</b> | <b>364 219 410,27</b> |
| <b>INTERETS (avec paiement ICNE en N+1 compris)</b>   | 11 989 546,19         | 10 930 881,17         | 10 586 316,51         | 14 470 527,80         | 17 516 963,74         | 16 570 274,56         | 14 345 241,27         | 13 048 202,67         |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>  | <b>223 474 342,79</b> | <b>255 543 614,40</b> | <b>269 774 126,46</b> | <b>301 146 733,45</b> | <b>313 716 848,81</b> | <b>322 402 091,51</b> | <b>378 544 712,99</b> | <b>362 712 173,52</b> |
| <b>EPARGNE BRUTE hors produits de cession</b>   | <b>202 570 216,75</b> | <b>236 247 266,05</b> | <b>252 422 394,90</b> | <b>285 666 340,44</b> | <b>292 668 797,00</b> | <b>304 825 511,12</b> | <b>322 342 233,95</b> | <b>351 171 207,60</b> |
| <b>REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL</b>   | 66 057 276,37         | 62 105 375,13         | 57 392 883,46         | 52 546 799,94         | 50 420 250,75         | 52 891 131,25         | 49 106 633,39         | 48 210 968,27         |
| <b>INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS SUR AUTOF.</b>  | 330 811,75            |                       |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
| <b>ANNUITES DE DETTE</b>  | 78 377 634,31         | 73 036 256,30         | 67 979 199,97         | 67 017 327,74         | 67 937 214,49         | 69 461 405,81         | 63 451 874,66         | 61 259 170,94         |
| <b>AUTOFINANCEMENT COURANT</b>  | <b>157 086 254,67</b> | <b>193 438 239,27</b> | <b>212 381 243,00</b> | <b>248 599 933,51</b> | <b>263 296 598,06</b> | <b>269 510 960,26</b> | <b>329 438 079,60</b> | <b>314 501 205,25</b> |
| <b>AUTOFINANCEMENT COURANT hors produit des cessions</b>                                    | <b>136 182 128,63</b> | <b>174 141 890,92</b> | <b>195 029 511,44</b> | <b>233 119 540,50</b> | <b>242 248 546,25</b> | <b>251 934 379,87</b> | <b>273 235 600,56</b> | <b>302 960 239,33</b> |
| <b>RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>  | 117 879 360,02        | 86 253 671,09         | 219 574 172,52        | 231 748 774,34        | 145 993 863,18        | 100 835 890,98        | 91 603 555,83         | 134 048 121,97        |
| <b>Dont : EMPRUNTS &amp; AVANCES</b>  | 60 000 000,00         | 10 637 200,00         | 136 695 600,00        | 143 347 200,00        | 90 000 000,02         | 17 543 442,39         | 0,00                  | 15 000 000,00         |
| Dont : EMPRUNTS refinanciant indemnités   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |

|   | 2004           | 2005           | 2006           | 2007           | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>DEPENSES REELLES<br/>INVESTISSEMENT (- cpte 16)</b>  | 296 259 821,17 | 271 729 609,76 | 434 669 994,06 | 511 103 145,59 | 369 061 412,37 | 312 851 803,06 | 357 344 293,40 | 376 245 475,85 |
| Dont : Dép° d'équipement<br>(20, 21, 23 & 204 à compter<br>de 2006)   | 291 006 236,19 | 265 262 183,68 | 430 045 711,37 | 475 228 090,03 | 360 027 222,34 | 302 640 471,45 | 315 268 649,31 | 371 054 583,99 |
| Pour mémoire : Dép° d'équip°<br>avec Subv° d'équip° en sect°<br>de Fonct°   | 307 637 918,62 | 292 498 621,42 | 430 250 134,27 | 475 395 345,13 | 360 102 953,42 | 302 640 471,45 | 315 268 649,31 | 371 054 583,99 |
| <b>VARIATION DU FONDS<br/>DE ROULEMENT</b>  | -21 294 206,48 | 7 962 300,60   | -2 714 578,54  | -30 754 437,74 | 40 229 048,87  | 57 495 048,18  | 63 697 342,03  | 72 303 851,37  |
| <b>FONDS DE ROULEMENT<br/>INITIAL</b> (Corrigé* le cas échéant)   | 228 392 743,11 | 207 098 536,63 | 215 060 837,23 | 212 346 258,69 | 180 980 368,95 | 200 443 025,35 | 257 938 073,53 | 321 635 415,56 |
| <b>FONDS DE ROULEMENT<br/>FINAL</b>   | 207 098 536,63 | 215 060 837,23 | 212 346 258,69 | 181 591 820,95 | 221 209 417,82 | 257 938 073,53 | 321 635 415,56 | 393 939 266,93 |
| Correction <b>FONDS DE<br/>ROULEMENT FINAL</b> pour<br>balance d'entrée 2008 et 2009  |                |                |                | -611 452,00    | -20 766 392,47 |                |                |                |
| <b>RATIOS</b>   |                |                |                |                |                |                |                |                |
| <b>EPARGNE BRUTE / PROD.<br/>DE FONCTIONNEMENT</b><br>(hors produit des cessions)   | 27,64 %        | 30,22 %        | 31,38 %        | 33,99 %        | 33,64 %        | 34,20 %        | 35,21 %        | 36,66 %        |
| <b>AUTOFINANCEMENT<br/>COURANT / PROD. FONCT.</b><br>(hors produit des cessions)  | 18,58 %        | 22,28 %        | 24,24 %        | 27,74 %        | 27,85 %        | 28,27 %        | 29,84 %        | 31,63 %        |
| <b>ANNUITE DETTE / PRODUITS<br/>DE FONCTIONNEMENT</b><br>(hors produit des cessions)  | 10,65 %        | 9,34 %         | 8,45 %         | 7,97 %         | 7,81 %         | 7,79 %         | 6,93 %         | 6,39 %         |
| <b>EMPRUNTS EXERCICE /<br/>DEPENSES EQUIPEMENT</b>  | 20,62 %        | 4,01 %         | 31,79 %        | 30,16 %        | 25,00 %        | 5,80 %         | 0,00 %         | 4,04 %         |
| <b>FDR / (Charges courantes fct.<br/>+ annuité dette) en jours</b>  | 125            | 127            | 125            | 108            | 127            | 145            | 180            | 217            |
| Autofinancement brut/ recettes<br>de fonctionnement agrégées<br>(hors produit des cessions)   | 29,64 %        | 31,90 %        | 32,83 %        | 35,18 %        | 35,21 %        | 35,47 %        | 38,95 %        | 36,66 %        |
| <b>ENCOURS DETTE au 31/12<br/>de l'ex./ Recettes de fonction-<br/>nement agrégées hors produit<br/>des cessions</b>   | 61,12 %        | 50,56 %        | 58,98 %        | 67,42 %        | 69,56 %        | 64,05 %        | 56,99 %        | 50,98 %        |
| <b>ENCOURS DETTE au 31/12<br/>de l'ex./ EPARGNE BRUTE</b><br>hors produit de cessions<br>(Années)   | 2,21           | 1,67           | 1,88           | 1,98           | 2,07           | 1,87           | 1,62           | 1,39           |
| <b>ENCOURS DETTE au 31/12<br/>de l'ex./ EPARGNE BRUTE</b><br>hors produit de cessions<br>(Années) en ne tenant pas<br>compte subv. Equip.<br>& Fds de concours  | 2,04           | 1,50           | 1,88           | 1,98           | 2,07           | 1,87           | 1,62           | 1,39           |
| <b>ENCOURS DETTE au 31/12<br/>de l'ex./ EPARGNE BRUTE</b><br>(Années) (hors produit des<br>cessions et produits exception-<br>nels (Remb° par l'État TVA versée<br>à tort par la CUB et Soutte versée<br>par le CG33 pour transfert voirie<br>départementale) |                |                |                | 2,18           |                |                |                |                |
| <b>Charges de fonctionnement</b>  | 530 394 518,14 | 545 506 985,21 | 552 060 108,08 | 554 824 116,33 | 577 317 860,39 | 586 419 274,31 | 593 225 999,65 | 606 805 022,25 |
| <b>Produits de fonctionnement<br/>(hors produit des cessions)</b>   | 732 964 734,89 | 781 754 251,26 | 804 482 502,98 | 840 490 456,77 | 869 986 657,39 | 891 244 785,43 | 915 568 233,60 | 957 976 229,85 |
| <b>ENCOURS DETTE</b>  | 447 977 823,62 | 395 221 981,24 | 474 512 115,29 | 566 678 452,00 | 605 205 821,26 | 570 802 043,42 | 521 759 488,78 | 488 409 740,33 |

## > Données synthétiques de la situation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux

Articles 13 & 15 de la loi du 6 Février 1992

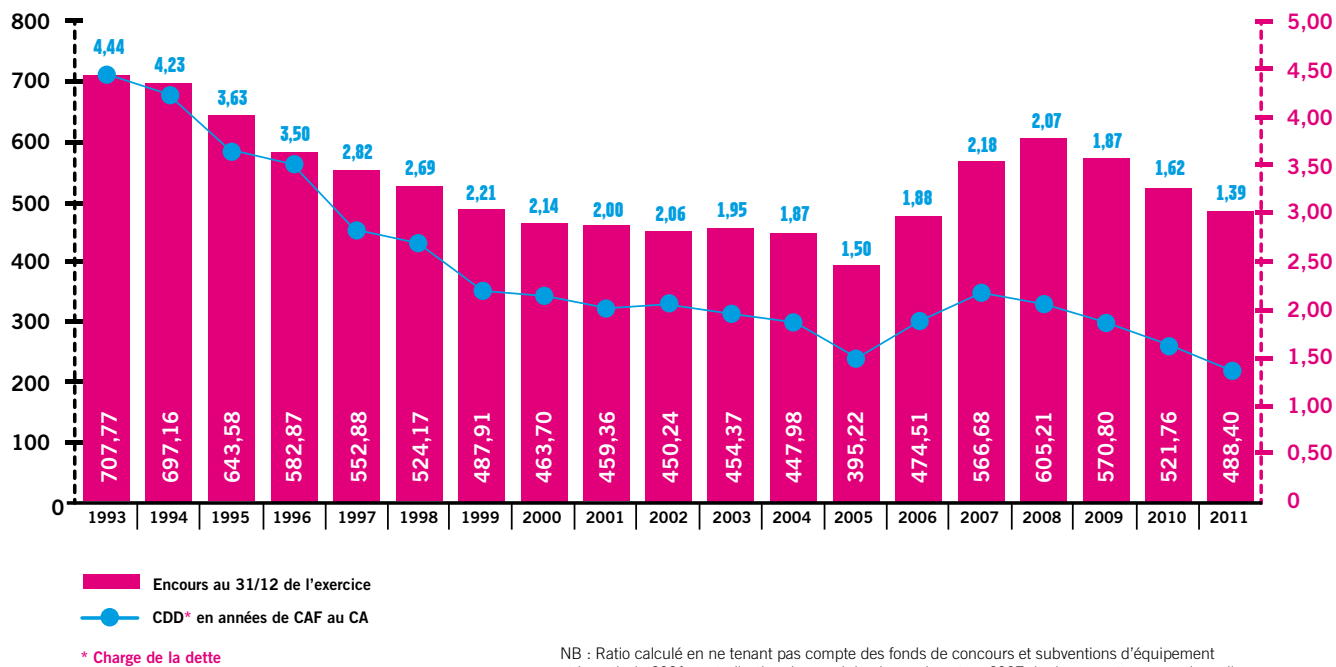
Décret n° 93-570 du 27 mars 1993

( tous budgets confondus - budget principal & budgets annexes - )

|              |   | Population :<br>Recensement 2006 | 714 761   | 714 761   | 719223   | Mouvements réels                               |  |  |  |
|--------------|---|----------------------------------|-----------|-----------|--|--|--|--|--|
| N° Ratio     | RATIOS  | C.A. 2009                        | C.A. 2010 | C.A. 2011 | Observations   | C.A. 2009                                      | C.A. 2010                                      | C.A. 2011                                      |  |
| <b>1</b>     | <b>Service rendu</b><br>Dépenses réelles<br>de Fonctionnement<br><b>Population</b>  | 820,44                           | 829,96    | 843,70    |  | 586 419 274,31<br><b>714 761</b>               | 593 225 999,65<br><b>714 761</b>               | 606 805 022,25<br><b>719 223</b>               |  |
| <b>2</b>     | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Produit des impositions directes<br><b>Population</b>   | 499,47                           | 513,82    | 357,30    | Pleine application<br>du nouveau régime<br>de fiscalité en 2011<br>(CET)   | 357 004 964,00<br><b>714 761</b>               | 367 256 385,00<br><b>714 761</b>               | 256 979 576<br><b>719 223</b>                  |  |
| <b>3</b>     | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Recettes réelles<br>de Fonctionnement<br><b>Population</b>  | 1246,91                          | 1280,94   | 1331,96   | Hors produits de<br>cession (compte 775)   | 891 244 785,43<br><b>714 761</b>               | 915 568 233,60<br><b>714 761</b>               | <b>957 976 229,85</b><br>719 223               |  |
| <b>4</b>     | <b>Effort d'équipement<br/>&amp; financement</b><br>Dépenses d'équipement brut<br><b>Population</b>   | 372,87                           | 384,65    | 436,04    | Taux d'équipement<br>Comptes 21 et 23  | 266 511 984,42<br><b>714 761</b>               | 274 935 934,27<br><b>714 761</b>               | 313 610 481,01<br><b>719 223</b>               |  |
| <b>5</b>     | <b>Charge de la dette</b><br>Encours de la Dette<br>au 31 décembre de l'exercice<br><b>Population</b>   | 798,59                           | 729,98    | 679,08    |  | 570 802 043,42<br><b>714 761</b>               | 521 759 488,78<br><b>714 761</b>               | 488 409 740,33<br><b>719 223</b>               |  |
| <b>6</b>     | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Dotation Globale de<br>Fonctionnement (D.G.F.)<br><b>Population</b>   | 255,52                           | 256,40    | 283,17    | 2011 non comparable<br>avec 2010 et 2009<br>Intégration dans la<br>DGF de la fiscalité<br>France Télécom et<br>déduction produit de<br>la TASCOM   | 182 633 193,00<br><b>714 761</b>               | 183 268 013,00<br><b>714 761</b>               | 203 658 789,00<br><b>719 223</b>               |  |
| <b>6 bis</b> | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Dotation Globale<br>de Fonctionnement (D.G.F.)<br><b>Population D.G.F.</b><br>(Avec résidences secondaires) | 252,30                           | 253,13    | 281,29    |  | 182 633 193,00<br><b>723 880</b>               | 183 268 013,00<br><b>724 013</b>               | 203 658 789,00<br><b>724 013</b>               |  |
| <b>7</b>     | <b>Service rendu</b><br>Dépenses de Personnel x 100<br><b>Dépenses réelles<br/>de Fonctionnement</b>  | 18,34 %                          | 18,96 %   | 18,86 %   |  | 107 571 842,62<br><b>586 419 274,31</b>        | 112 497 599,33<br><b>593 225 999,65</b>        | 114 429 243,36<br><b>606 805 022,25</b>        |  |
| <b>8</b>     | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Contributions Directes<br><b>Potentiel Fiscal</b>   | 87,78 %                          | 90,28 %   | 59,37 %   | Coefficient de mobilisation<br>du potentiel fiscal (*) Sur la base<br>du Potentiel Fiscal et<br>population figurant<br>sur fiche D.G.F. année<br>2011 en l'absence de<br>communication des<br>données 2012 | (*)<br>357 004 964,00<br><b>406 711 978,00</b> | (*)<br>367 256 385,00<br><b>406 786 704,05</b> | (*)<br>256 979 576,00<br><b>432 809 938,06</b> |  |
| <b>9</b>     | <b>Recettes de fonctionnement<br/>&amp; capacité d'épargne</b><br>Dép. réelles Fonct.<br>+Remb.annuel dette en Capital<br><b>Recettes réelles<br/>de Fonctionnement</b>       | 71,73 %                          | 70,16 %   | 68,37 %   | Hors renégociation de<br>dette en capital Hors<br>produits de cession<br>(compte 775)  | 639 310 405,56<br><b>891 244 785,43</b>        | 642 332 633,04<br><b>915 568 233,60</b>        | 655 015 990,52<br><b>957 976 229,85</b>        |  |
| <b>10</b>    | <b>Effort d'équipement<br/>&amp; financement</b><br>Dépenses d'équipement brut<br><b>Recettes réelles<br/>de Fonctionnement</b>   | 29,90 %                          | 30,03 %   | 32,74 %   | Taux d'équipement<br>Hors produits de<br>cession (compte 775)  | 266 511 984,42<br><b>891 244 785,43</b>        | 274 935 934,27<br><b>915 568 233,60</b>        | 313 610 481,01<br><b>957 976 229,85</b>        |  |
| <b>11</b>    | <b>Charge de la dette<br/>&amp; marge de manoeuvre</b><br>Encours de la Dette au<br>31 décembre de l'exercice<br><b>Recettes réelles<br/>de Fonctionnement</b>                | 64,05 %                          | 56,99 %   | 50,98 %   | Hors produits de<br>cession (compte 775)   | 570 802 043,42<br><b>891 244 785,43</b>        | 521 759 488,78<br><b>915 568 233,60</b>        | 488 409 740,33<br><b>957 976 229,85</b>        |  |
| <b>12</b>    | <b>Charge de la dette<br/>&amp; marge de manoeuvre</b><br>Encours de la Dette au 31 /12<br><b>Autofinancement brut</b>  | 1,87                             | 1,62      | 1,39      | Hors produits de<br>cession (compte 775)   | 570 802 043,42<br><b>304 825 511,12</b>        | 521 759 488,78<br><b>322 342 233,95</b>        | 488 409 740,33<br><b>351 171 207,60</b>        |  |

## Encours de la dette

Capacité d'autofinancement (CAF) exprimé en nombre d'années de CAF sur bas Comptes Administratifs



## Evolution annuité de la dette en M.€



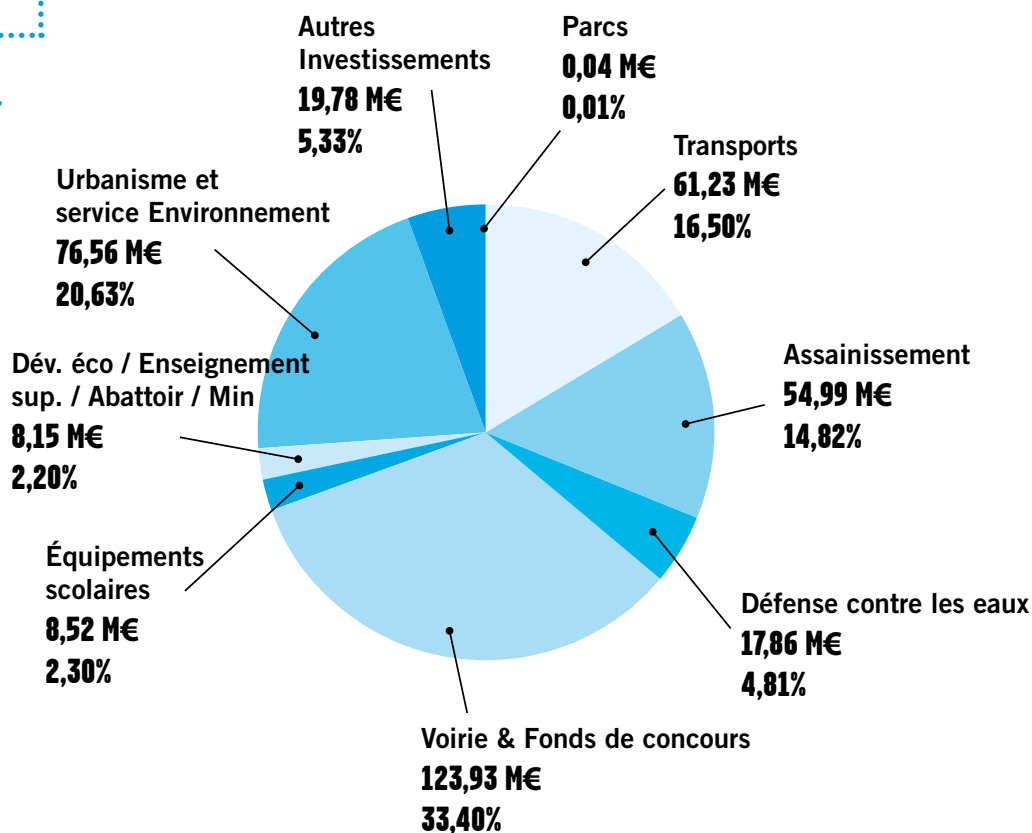
## > Dépenses d'équipement mandatées de 2006 à 2011 inclus

| DEPENSES<br>DOMAINES D'ACTION                            | 2006                  | 2007                  | 2008                  | 2009                  | 2010                  | 2011                  | TOTAL                   |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Budget Principal TTC</b>                              |                       |                       |                       |                       |                       |                       |                         |
| Cimetières   | 429 830,09            | 768 207,33            | 996 838,73            | 1 809 973,71          | 645 445,50            | 804 552,71            | 5 454 848,07            |
| Développement économique                                 | 5 249 737,50          | 4 870 032,84          | 5 838 019,66          | 6 883 586,82          | 7 606 970,34          | 3 779 532,82          | 34 227 879,98           |
| Enseignement   | 6 527 567,45          | 4 121 456,50          | 2 989 510,78          | 4 599 659,12          | 5 588 843,26          | 5 449 673,67          | 29 276 710,78           |
| Administration générale - moyens                         | 6 000 080,58          | 8 546 655,67          | 9 413 555,19          | 15 700 493,62         | 18 669 447,68         | 16 804 487,19         | 75 134 719,93           |
| Urbanisme et Habitat                                     | 29 689 798,30         | 47 528 160,17         | 42 571 219,08         | 45 787 291,21         | 26 890 523,42         | 44 515 238,15         | 236 982 230,33          |
| Incendie et secours                                      | 415 947,74            | 530 346,45            | 274 419,22            | 489 107,68            | 398 023,47            | 725 023,44            | 2 832 868,00            |
| Halles et marchés  | 6 636 630,51          | 1 336 724,98          | 477 624,07            | 68 803,20             | 869 743,39            | 97 944,98             | 9 487 471,13            |
| Ordures ménagères (bâtiments compris)                    | 5 147 386,56          |                       |                       |                       |                       |                       | 5 147 386,56            |
| Assainissement pluvial                                   | 19 271 045,52         | 18 028 110,08         | 12 100 553,89         | 12 228 990,35         | 9 170 370,72          | 17 719 782,86         | 88 518 853,42           |
| Autres transports (transp. Fluviaux, maritimes, aériens) | 300 789,96            | 524 187,01            | 12 739,62             | 612 673,35            | 510 551,42            | 1 548 838,04          | 3 509 779,40            |
| Transports (Aménagements de voirie)                      | 2 125 439,06          | 3 576 830,21          | 8 253 242,60          | 8 718 756,69          | 9 131 562,56          | 2 834 563,28          | 34 640 394,40           |
| Voirie   | 71 993 760,15         | 110 453 065,24        | 101 287 382,50        | 84 924 072,13         | 116 843 582,73        | 115 601 930,50        | 601 103 793,25          |
| Voirie (bâtiments)                                       | 606 997,74            | 659 178,03            | 2 854 510,67          | 1 122 031,21          | 4 438 849,31          | 3 716 133,07          | 13 397 700,03           |
| Interventions sociales et santé                          |                       |                       |                       |                       |                       | 65 305,68             | 65 305,68               |
| Autres réseaux   | 358 953,65            | 722 684,87            | 1 750 134,52          | 2 277 230,68          | 1 781 548,50          | 1 737 328,78          | 8 627 881,00            |
| Eau et action contre la pollution                        | 178 655,15            | 373 671,54            | 180 973,77            | 395 124,20            | 58 705,70             | 146 152,52            | 1 333 282,88            |
| Eau industrielle   |                       |                       |                       |                       |                       |                       |                         |
| <b>BUDGET PRINCIPAL TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS</b>    | <b>154 932 619,96</b> | <b>202 039 310,92</b> | <b>189 000 724,30</b> | <b>185 617 793,97</b> | <b>202 604 168,00</b> | <b>215 546 487,69</b> | <b>1 149 741 104,84</b> |
| <b>Budgets Annexes</b>                                   |                       |                       |                       |                       |                       |                       |                         |
| Déchets ménagers et assimilés (TTC)                      |                       | 6 505 197,24          | 13 410 290,05         | 41 390 416,47         | 12 443 637,89         | 8 763 358,47          | 82 512 900,12           |
| Restaurants Administratifs (HT) et Régie                 | 134 559,93            | 2 828,00              | 24 498,17             | 31 576,10             | 43 470,14             | 41 993,61             | 278 925,95              |
| Abattoir (TTC)   | 11 819,98             | 33 514,91             | 0,00                  | 32 102,64             | 0,00                  | 0,00                  | 77 437,53               |
| Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05))  | 1 713 776,59          | 3 281 714,29          | 4 924 548,58          | 2 185 216,14          | 336 043,31            | 31 465,20             | 12 472 764,11           |
| Transports (HT) Réseau de bus                            | 23 343 979,53         | 23 510 524,38         | 10 277 389,14         | 3 705 262,04          | 917 441,45            | 13 874 403,27         | 75 628 999,81           |
| Transports (HT) T.C.S.P. puis Tramway                    | 176 892 327,29        | 187 710 724,56        | 92 286 597,61         | 25 223 020,65         | 11 278 405,99         | 29 066 012,66         | 522 457 088,76          |
| Assainissement (TTC à partir de 1997)                    | 50 791 566,96         | 33 844 176,61         | 15 765 762,77         | 17 537 868,57         | 54 259 633,72         | 54 979 701,29         | 227 178 709,92          |
| Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)      | 45 131,27             | 1 534,98              | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 46 666,25               |
| Crématorium (TTC)  | 52 147,58             | 14 811,66             | 41 452,46             | 1 379,33              | 23 193,18             | 13 575,99             | 146 560,20              |
| Service extérieur Pompes Funèbres (HT)                   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                    |
| Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)                 | 280 203,00            | 222 525,97            | 906 333,05            | 2 652 059,38          | 202 935,29            | 37 735,61             | 4 301 792,30            |
| Eau Industrielle et sa régie                             | 196 797,83            | 43 794,89             | 0,00                  | 38 556,25             | 129 891,70            | 160 677,30            | 569 717,97              |
| <b>Budgets Annexes Total investissements directs</b>     | <b>253 462 309,96</b> | <b>255 171 347,49</b> | <b>137 636 871,83</b> | <b>92 797 457,57</b>  | <b>79 634 652,67</b>  | <b>106 968 923,40</b> | <b>925 671 562,92</b>   |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS</b>                     | <b>408 394 929,92</b> | <b>457 210 658,41</b> | <b>326 637 596,13</b> | <b>278 415 251,54</b> | <b>282 238 820,67</b> | <b>322 515 411,09</b> | <b>2 075 412 667,76</b> |

| DEPENSES<br>DOMAINES D'ACTION  | 2006           | 2007           | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           | TOTAL            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Développement économique<br>fonds de concours                                | 4 534 744,53   | 1 630 628,60   | 854 411,28     | 1 298 459,50   | 3 073 365,12   | 2 345 546,82   | 13 737 155,85    |
| Enseignement<br>(fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur) | 2 400 000,00   | 2 599 806,70   | 1 935 466,70   | 1 151 599,80   | 1 872 316,29   | 3 260 000,00   | 13 219 189,49    |
| Administration générale - moyens   | 0,00           | 0,00           | 92 355,84      | 58 715,53      | 8 678,18       | 11 383,86      | 171 133,41       |
| Incendie et secours  | 522 274,00     | 0,00           | 406 000,00     | 406 000,00     | 0,00           | 0,00           | 1 334 274,00     |
| Cimetières   |                |                | 57 901,78      | 14 475,45      | 111 480,06     | 27 870,00      | 211 727,29       |
| Urbanisme et Habitat -<br>fonds de concours                                  | 5 081 085,05   | 7 013 957,28   | 11 794 046,85  | 11 035 404,28  | 22 237 141,85  | 23 245 468,42  | 80 407 103,73    |
| Ordures ménagères<br>et environnement  | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00             |
| Assainissement pluvial   | 86 095,52      | 125 200,29     | 198 730,21     | 166 320,13     | 348 016,46     | 143 173,74     | 1 067 536,35     |
| Autres réseaux<br>(réseau métropolitain<br>télécommunications)               | 345 000,00     | 3 450 000,00   | 3 105 000,00   | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 6 900 000,00     |
| Transports fluviaux,<br>maritimes et aériens                                 | 4 191 233,73   | 564 947,55     | 12 243 893,47  | 6 098 172,26   | 4 261 768,14   | 16 744 670,54  | 44 104 685,69    |
| Voirie<br>(fonds de concours)  | 3 896 748,67   | 2 121 051,32   | 1 984 394,02   | 3 189 020,41   | 853 494,54     | 1 781 123,80   | 13 825 832,76    |
| Eau & Asst. préserva-<br>tion milieu naturel                                 | 108 674,32     | 372 607,30     | 337 568,17     | 623 515,31     | 100 869,00     | 817 298,22     | 2 360 532,32     |
| Sports et Jeunesse<br>et culture et divers                                   | 484 925,63     | 139 232,58     | 379 857,89     | 183 537,24     | 162 699,00     | 162 637,50     | 1 512 889,84     |
| Parcs de<br>Stationnement (HT)   | 204 422,90     | 167 255,10     | 75 731,08      | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 447 409,08       |
| Transports (Budget<br>annexe) (Tramway)                                      | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00             |
| Transports<br>(Budget annexe)  | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,00             |
| Total interventions<br>indirectes  | 21 855 204,35  | 18 184 686,72  | 33 465 357,29  | 24 225 219,91  | 33 029 828,64  | 48 539 172,90  | 179 299 469,81   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | 430 250 134,27 | 475 395 345,13 | 360 102 953,42 | 302 640 471,45 | 315 268 649,31 | 371 054 583,99 | 2 254 712 137,57 |
| <b>TOTAL B.A. Tramway</b>  | 176 892 327,29 | 187 710 724,56 | 92 286 597,61  | 25 223 020,65  | 11 278 405,99  | 29 066 012,66  | 522 457 088,76   |
| <b>TOTAL GENERAL<br/>(Hors B.A. Tramway)</b>                                 | 253 357 806,98 | 287 684 620,57 | 267 816 355,81 | 277 417 450,80 | 303 990 243,32 | 341 988 571,33 | 1 732 255 048,81 |
| <b>BUDGET PRINCIPAL<br/>Total investissements<br/>directs et indirects*</b>  | 176 583 401,41 | 220 056 742,54 | 222 390 350,51 | 209 843 013,88 | 235 633 996,64 | 264 085 660,59 | 1 328 593 165,57 |

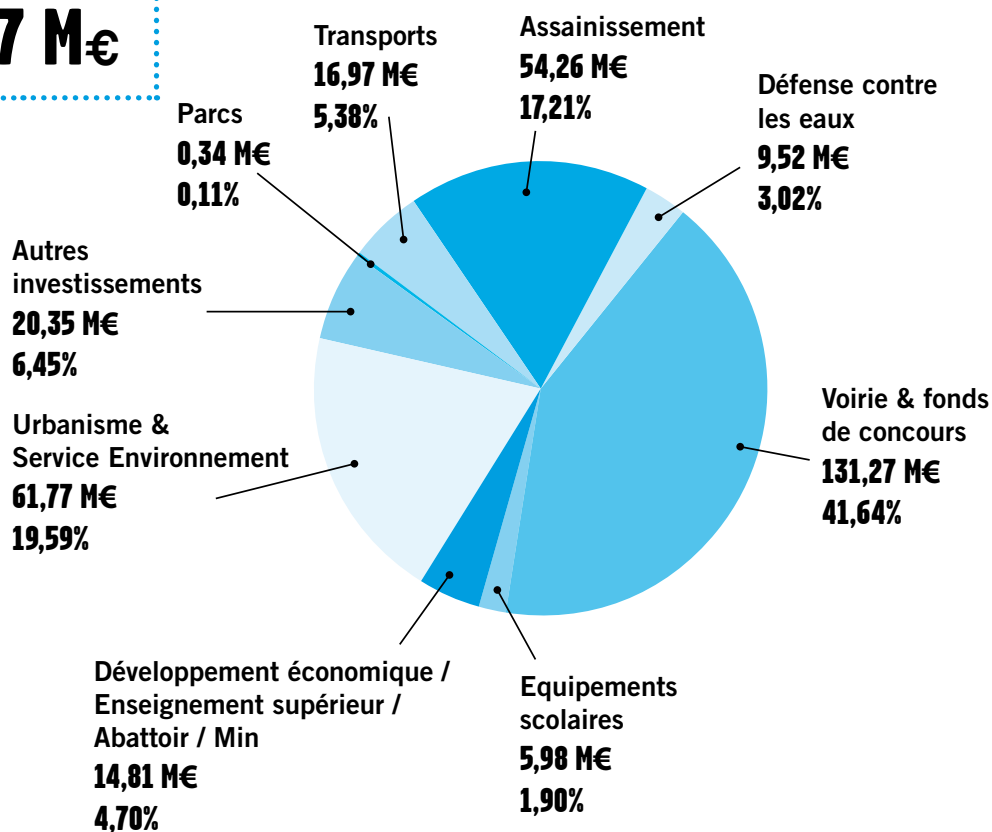
## Répartition de dépenses d'équipement mandatées avec Fonds de Concours mouvements réels

2011 total  
**371,05 M€**



## Répartition de dépenses d'équipement mandatées avec Fonds de Concours

2010 total  
**315,27 M€**









**Communauté urbaine de Bordeaux**  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex